



Université de Liège

-----  
Faculté de Médecine

-----  
Institut supérieur d'Education physique et de Kinésithérapie

-----  
Service Intervention et gestion en activités physiques et sportives

*Analyse des structures de formation  
des jeunes dans les fédérations  
francophones*

*Etude de cas en sports individuels*

Mémoire présenté par

**François Tubez**  
Pour l'obtention du grade de  
Licencié en Education physique

-----  
Promoteur : Professeur M. Cloes  
Superviseur : Monsieur O. Frédéric

-----  
Année académique 2006 – 2007

*Arrivé au terme de cette recherche, je tiens à remercier tous ceux qui de près ou de loin m'ont aidé à la mener à bien.*

*Je tiens tout d'abord à exprimer mes remerciements au Professeur Cloes, promoteur de ce mémoire, pour avoir accepté la réalisation de cette étude au sein de son service. Je le remercie également pour son aide tout au long de mes études. Il en va de même pour le Professeur Crielaard.*

*Je remercie Olivier Frédéric pour son aide, ses conseils, sa disponibilité, mais aussi et surtout pour l'attention et le soutien constant qu'il a eu à mon égard tout au long de la progression de ce travail.*

*J'aimerais également exprimer mes remerciements à tous les dirigeants qui ont bien voulu m'accorder de leur temps en se soumettant aux interviews.*

*Enfin, je remercie mes parents, ma grand-mère ainsi que Caroline pour leur soutien et leur aide précieuse tout au long de nos études en Education physique.*

# Table des matières

---

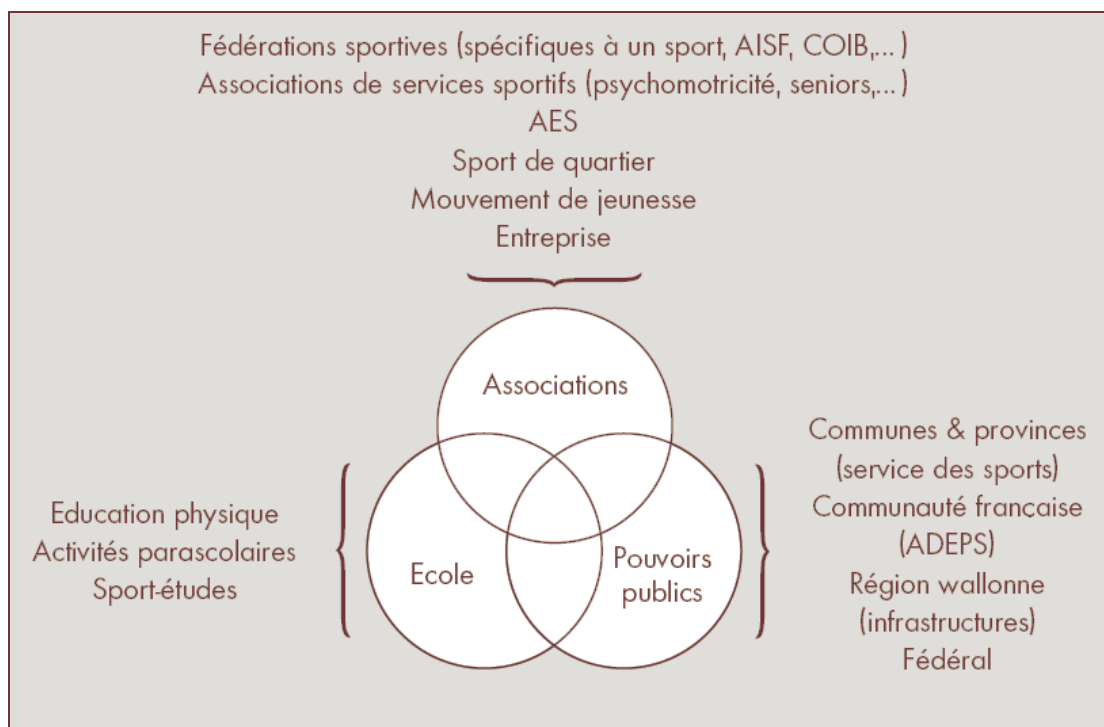
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>.....</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>- 1 -</b>
<b>CHAPITRE I - REVUE DE LITTERATURE .....</b>	<b>- 2 -</b>
A. DEFINITION : .....	- 2 -
B. STRUCTURES DE FORMATION EXISTANTES.....	- 2 -
1. <i>A l'étranger</i> .....	- 2 -
1.1 Au Canada.....	- 2 -
1.2 En France .....	- 3 -
2. <i>En Belgique</i> .....	- 3 -
2.1 Structures nationales .....	- 3 -
2.2 En Flandre.....	- 3 -
2.3 En Communauté française .....	- 4 -
C. FACTEURS INFLUENÇANT LA FORMATION DES JEUNES.....	- 5 -
1. <i>Encadrement</i> .....	- 6 -
2. <i>Parents et entourage social</i> .....	- 6 -
2.1 Relation parents-athlètes .....	- 7 -
2.2 Relation parents-entraîneur .....	- 9 -
2.3 Relation entraîneur-athlète .....	- 9 -
3. <i>Motivation personnelle du jeune et implication dans sa pratique</i> .....	- 9 -
4. <i>Infrastructures</i> .....	- 10 -
5. <i>L'école</i> .....	- 11 -
5.1 Le statut de sportif de haut niveau ou d'espoir sportif .....	- 11 -
5.2 Les sport-études .....	- 11 -
6. <i>Planification de la pratique sportive</i> .....	- 12 -
7. <i>Organisation des structures sportives</i> .....	- 14 -
8. <i>Formation des cadres</i> .....	- 14 -
9. <i>Pouvoirs publics</i> .....	- 15 -
D. UNE LABELLISATION DES CLUBS SPORTIFS : LE SYSTEME « DEXIA FOOT PASS ».....	- 16 -
E. SYNTHÈSE ET QUESTIONS DE RECHERCHE.....	- 16 -
<b>CHAPITRE II – METHODOLOGIE .....</b>	<b>- 18 -</b>
A. LES SUJETS .....	- 18 -
1. <i>Premier niveau de l'étude : les responsables du sport francophone</i> .....	- 18 -
2. <i>Deuxième niveau de l'étude : les responsables des fédérations</i> .....	- 18 -
3. <i>Troisième niveau de l'étude : les responsables des clubs</i> .....	- 19 -
B. LE RECUEIL DES DONNEES .....	- 20 -
1. <i>Instrument</i> .....	- 20 -
2. <i>Chronologie</i> .....	- 21 -
C. TRAITEMENT DES DONNEES .....	- 22 -
D. FIDELITE.....	- 22 -
1. <i>Fidélité intra-analyste</i> .....	- 22 -
2. <i>Fidélité inter-analyste</i> .....	- 23 -
<b>CHAPITRE III – RESULTATS ET DISCUSSIONS .....</b>	<b>- 24 -</b>
A. FORMATION DES JEUNES - DEFINITION ET FINALITES .....	- 24 -
1. <i>Définition de la formation des jeunes</i> .....	- 24 -
2. <i>Finalités de la formation des jeunes</i> .....	- 25 -
B. FORMATION DES JEUNES – DETERMINANTS PRINCIPAUX DE QUALITE .....	- 26 -
1. <i>Encadrement</i> .....	- 27 -
1.1 Rôles de l'encadrement .....	- 27 -
1.2 Conditions idéales de l'encadrement .....	- 27 -
1.3 Eléments (+).....	- 29 -
1.4 Eléments (-).....	- 30 -
2. <i>Parents et entourage social</i> .....	- 33 -

2.1 Rôle.....	- 33 -
2.2 Conditions idéales.....	- 36 -
2.3 Eléments (+) et (-).....	- 38 -
3. <i>Implication personnelle du jeune dans sa formation</i> .....	- 40 -
3.1 Rôles.....	- 40 -
3.2 Conditions idéales.....	- 40 -
3.3 Eléments (+) et (-).....	- 41 -
4. <i>Infrastructures</i> .....	- 43 -
4.1 Rôles.....	- 43 -
4.2 Conditions idéales.....	- 44 -
4.3 Eléments (+).....	- 46 -
4.4 Eléments (-).....	- 47 -
5. <i>Ecole</i> .....	- 52 -
5.1 Rôles.....	- 52 -
5.2 Conditions idéales.....	- 55 -
5.3 Eléments (+).....	- 57 -
5.4 Eléments (-).....	- 58 -
6. <i>Planification de la pratique sportive</i> .....	- 62 -
6.1 Rôle.....	- 62 -
6.2 Conditions idéales.....	- 63 -
6.3 Eléments (+).....	- 64 -
6.4 Eléments (-).....	- 66 -
C. FORMATION DES JEUNES – DETERMINANTS ANNEXES DE QUALITE.....	- 67 -
1. <i>Organisation des structures sportives</i> .....	- 67 -
1.1 Rôles.....	- 67 -
1.2 Conditions idéales.....	- 68 -
1.3 Eléments (+) et (-).....	- 70 -
2. <i>Formation des cadres</i> .....	- 73 -
2.1 Rôle.....	- 73 -
2.2 Conditions idéales.....	- 74 -
2.3 Eléments (+).....	- 75 -
2.4 Eléments (-).....	- 76 -
3. <i>Pouvoirs publics</i> .....	- 80 -
3.1 Rôle.....	- 80 -
3.2 Conditions idéales.....	- 80 -
3.3 Eléments (+) et (-).....	- 82 -
<b>CONCLUSIONS ET IMPLICATIONS PRATIQUES.....</b>	<b>- 85 -</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>- 89 -</b>
<b>ANNEXES.....</b>	
ANNEXE 1.....	
ANNEXE 2.....	
ANNEXE 3.....	

## Introduction

La formation des jeunes sportifs et ses critères d'efficacité suscitent l'intérêt de bien des acteurs du secteur sportif. Ainsi, s'il était admis par le passé qu'un modèle pyramidal de formation conduisait à une élite sportive (Bayer, 1993), l'avènement du « sport pour tous » et du « sport pour la santé » changèrent fondamentalement les mentalités. En effet, le développement d'une pratique sportive effectuée en dehors de toute structure ou encore d'activités sportives plus « commerciales » (Cloes, 2002) peut également mener au sport de haut niveau, et ce, malgré une base de pratique moins large. Une relation de complémentarité entre la base et le sommet de la population de pratiquants est dès lors envisagée (Bayer, 1993).

Aujourd'hui, trois types d'opérateurs interviennent dans les structures sportives organisées (figure 0.1.). Tout d'abord, il y a, les pouvoirs publics. Ces derniers sont constitués, dans la partie francophone du pays, par la Communauté française, la Région wallonne, les Provinces et les Communes. Ensuite, vient le secteur des associations auquel appartiennent les fédérations sportives, les mouvements de jeunesse ou encore les entreprises. Le monde scolaire avec son cours d'éducation physique, ses activités parascolaires et ses sport-études constituent le troisième opérateur.



**Figure 0.1. : Les opérateurs sportifs présents dans les structures organisées. (Cloes, 2002, p.5)**

Dans un tel contexte, nous sommes en droit de nous interroger sur la place réservée à la formation sportive des jeunes. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes attaché, dans ce travail, à la mise en évidence des éléments déterminants à une formation sportive de qualité pour les jeunes. En nous centrant plus particulièrement sur des disciplines sportives individuelles, nous avons ainsi interrogé différents intervenants du monde sportif allant des responsables du sport francophone aux entraîneurs de club en passant par les responsables de fédérations.

## Chapitre I - Revue de littérature

---

Dans ce premier chapitre, nous définirons tout d'abord la notion de formation sportive des jeunes. Nous présenterons ensuite des exemples de structures mises en place à cet effet à l'étranger et dans notre pays. Enfin, nous nous attarderons sur les différents éléments qui peuvent influencer cette formation.

### A. Définition :

Selon Bayer (1993, p.53), « *la formation englobe tous les moyens, tous les moments, toutes les possibilités qui permettent aux enfants d'accéder, s'ils le désirent, au plus haut niveau conforme à leurs possibilités. Elle permet au joueur de passer d'un niveau initial (généralement appelé niveau débutant) au plus haut niveau...* ». Selon lui, cette formation comprend, trois étapes formant un continuum :

- 1) **L'initiation** apporte des connaissances sur quelque chose qui n'était pas connu auparavant. Il est donc question d'apprentissages et d'acquisitions de nouveaux éléments qui vont amener le débutant à un niveau de pratique plus riche.
- 2) **Le perfectionnement** consiste à consolider les habiletés acquises lors de la phase d'initiation et à les enrichir de nouvelles qualités.
- 3) **L'entraînement** correspond à l'amélioration de la performance sportive en tant que telle.

Lorsqu'il est question de formation sportive des jeunes, Depré (2006) considère que celle-ci doit dépasser le cadre strict du sport. Le jeune doit aussi recevoir une formation d'ordre plus général en parallèle à la pratique de son sport.

### B. Structures de formation existantes

Plusieurs pays ont développé une structure qui leur est propre afin de faire fonctionner leur système sportif. Avant de nous intéresser à la manière de procéder en Belgique et plus précisément dans la partie francophone du pays, attardons-nous quelque peu sur des exemples de l'étranger.

#### 1. A l'étranger

##### 1.1 Au Canada

Dans ce pays, la formation d'un jeune se fait à travers un modèle bien déterminé qui s'appelle « Développement à Long Terme de l'Athlète » (DLTA). La politique de ce modèle est de rendre le sport accessible à tous quel que soit le niveau de pratique. Pour ce faire, il tient compte du développement des jeunes et de leur niveau d'entraînement plutôt que de leur âge chronologique. Organisé en sept stades, ce programme permet donc d'encadrer les jeunes durant toute leur vie sportive. Aussi d'application en Irlande et au Royaume-Uni, ce modèle de développement semble être un gage de qualité quant au processus de formation en sport (Charles, Cardinal, Colin Higgs, Istvan Balyi, Richard Way & Steve Norris, nd).

## 1.2 En France

En France, le sport est considéré comme un service public. L'Etat intervient auprès des acteurs du monde sportif en réglementant leurs activités et en leur apportant un soutien financier et humain. En outre, depuis 1945<sup>1</sup>, il a délégué aux fédérations le pouvoir d'organiser et de promouvoir la pratique sportive dans leur discipline. Elles sont donc responsables de l'unité du mouvement sportif en apportant un soutien au sport de masse, au sport de haut niveau et au sport professionnel. Il y a donc une coexistence entre l'Etat (Ministère du Sport et de la Vie associative) et les fédérations (Comité National Olympique et Sportif Français).

En ce qui concerne le sport de haut niveau, les athlètes sont pris en charge dans des structures labellisées (pôle espoirs et pôle France). En outre, depuis 1945, il existe, une structure particulière au service des sportifs de haut niveau et des cadres du mouvement sportif national et international. Il s'agit de l'INSEP<sup>2</sup> ou Institut National du Sport et de l'Education Physique. Etablissement public placé sous la tutelle du Ministère du Sport et de la Vie associative, il propose à l'élite française les conditions optimales lui permettant de concilier l'entraînement avec une formation scolaire, universitaire ou professionnelle.

## 2. En Belgique

En Belgique, le sport est communautarisé depuis le décret du 2 mars 1977. Avant d'aborder les structures mises en place en Flandre et en Communauté française, il est utile de rappeler quelles sont les structures nationales existantes.

### 2.1. Structures nationales

**Les fédérations non communautarisées** telles que l'Union Royale Belge des Sociétés de Football-Association ou la Fédération Royale Belge des Sports Equestres. Ces structures ont une autonomie financière par rapport aux communautés (Cloes, 2007).

**Les chapeaux nationaux** qui sont les structures nationales des fédérations communautarisées.

**Le Comité Olympique Interfédéral Belge (COIB)** est une ASBL reconnue par le CIO. Elle est l'émanation des fédérations sportives nationales qui sont elles-mêmes séparées en plusieurs ligues communautaires. Elle regroupe 81 fédérations, 20.000 clubs sportifs et 1.500.000 sportifs actifs. Elle a pour fonction principale la promotion de l'activité physique et du sport dans un esprit olympique. Une des lignes de conduite du COIB est de « *mettre l'accent sur le sport de haut niveau et les jeunes talents* ». <sup>3</sup>

### 2.2 En Flandre

Pendant néerlandophone de l'ADEPS, le BLOSO y est responsable de la pratique sportive au sein des institutions non-commerciales. Via la « Vlaamse Trainersschool (VTS) », il s'occupe de la formation des entraîneurs, et ce, en collaboration avec les instituts de formation et les fédérations (De Knop, 2005).

---

<sup>1</sup> Consulté le 23 août 2007 sur [http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/sports\\_1/organisation-du-sport-france\\_8/role-du-ministere\\_9/les-relations-etat-les-federations-sportives\\_564.html](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/sports_1/organisation-du-sport-france_8/role-du-ministere_9/les-relations-etat-les-federations-sportives_564.html)

<sup>2</sup> Consulté le 24 février 2007 sur le site [www.INSEP.fr](http://www.INSEP.fr)

<sup>3</sup> Consulté le 26 décembre 2006 sur le site [www.coib.be](http://www.coib.be)

Le sport de haut niveau est mis clairement en évidence dans cette partie de notre pays. C'est ainsi que les jeunes athlètes de haut niveau ont l'occasion de pratiquer leur discipline dans des sport-études adaptés appelés "Topsportschool" (Van Hyfte, 2006). En outre, le "Topsportactieplan Vlaanderen 2016" est un plan lancé par les autorités politiques en vue de préparer les athlètes flamands pour les Jeux Olympiques de 2016.

### 2.3 En Communauté française

Selon Piéron et De Knop (2000), en Communauté française, la politique sportive s'organise selon trois niveaux de structures :

- Les structures sportives communautaires ;
- Les structures sportives provinciales ;
- Les structures sportives communales.

#### 2.2.1. Les structures sportives communautaires

##### a) Structures gouvernementales

La **Communauté française**, via l'**ADEPS**, est responsable de la mise en œuvre de la politique sportive. Elle participe au développement et au subventionnement des 62<sup>4</sup> fédérations sportives reconnues par la Communauté française. Cependant, si les décisions prises en matière de sport par la Communauté française concernent les personnes, c'est la Région wallonne qui s'occupe de tout ce qui concerne les biens et les équipements (Cloes, 1995).

Pour pouvoir prétendre à une subvention (montant forfaitaire de fonctionnement), une fédération se doit d'être reconnue par la Communauté française. Pour ce faire, elle doit présenter un plan-programme annuel et surtout être organisée sur une base communautaire. C'est pour cette raison que les fédérations ont été amenées, il y a quelques années, à se scinder en différentes ailes communautaires.

A la tête du sport en Communauté française se trouve un ministre des sports. Ce dernier est aidé dans sa tâche par le Conseil Supérieur des Sports de la Communauté française. Par ses décisions et les actions qu'il met en place, il exerce un impact direct sur la formation des jeunes. Pour s'en rendre compte, voici quelques exemples d'actions en cours ou en projet :

- Les bons athlètes peuvent obtenir le statut d'espoirs sportifs ou de sportifs de haut niveau. Ce statut octroyé par le Ministre des sports leur permet d'obtenir certains avantages et certaines facilités pour leur pratique sportive. Par exemple, avec ce statut, certains athlètes peuvent bénéficier, dans l'enseignement secondaire, de 30 demi-journées supplémentaires d'absences justifiées.
- Le doublement des heures d'éducation physique à l'école primaire est un projet actuellement en cours d'expérimentation (Cloes, Theunissen, Maraite, & Derome, 2006).

---

<sup>4</sup> Consulté le 25 mai 2007 sur le site <http://www.adepts.be/index.asp?m=page&i=771>



- Le projet Ariane vise à permettre la reconversion des sportifs de Haut Niveau après leur carrière sportive.
- Les « chèques sport » sont des aides financières octroyées à des jeunes défavorisés afin de leur faciliter l'accès au sport. Le budget alloué à cette action est de 825.000 €<sup>5</sup> en 2007.
- Tout comme du côté flamand, le projet « Jeunes talents sportifs - Jeux Olympiques 2012-2016 » est un projet qui vise à préparer des athlètes francophone pour les Jeux Olympiques de 2012 et de 2016.
- Le projet de création d'un centre spécialisé pour le haut niveau en Communauté française est à l'étude. Basé sur la formule proposée à l'INSEP en France, ce centre rassemblerait tous les jeunes sportifs de haut niveau.

#### b) Structures non gouvernementales

**L'Association Interfédérale du Sport Francophone (AISF)** est une ASBL qui se charge de la coordination de fédérations sportives reconnues ou non par la Communauté française (70 fédérations membres). Outre la promotion de la pratique des activités physiques et sportives par tous, ses missions sont d'aider les fédérations et les clubs à se professionnaliser mais aussi de représenter leurs intérêts auprès des autorités. Pour cela, elle dispose d'un service permanent d'informations et de conseils aux fédérations, d'un Guichet Unique du Sport (GUS) fournissant informations et conseils à tous les acteurs du sport mais aussi d'autres outils de soutien tels qu'un site Internet, un magazine trimestriel ou une newsletter.

#### 2.2.2. Les structures sportives provinciales

A ce niveau, nous retrouvons par exemple un service des sports tel que celui de la Province de Liège.

#### 2.2.3. Les structures sportives communales

Ici, la politique sportive se fait via l'échevin des sports de la commune. Un exemple sur lequel nous reviendrons ultérieurement est celui de Monsieur Laloux, échevin des sports de la Ville de Namur.

### C. Facteurs influençant la formation des jeunes

La formation des jeunes fait débat depuis bien des années en Belgique et plus particulièrement en Communauté française. En effet, nombreux sont les problèmes mis en évidence par les acteurs du monde sportif.

En partant des obstacles à la formation des jeunes relevés dans la littérature (tableau 1.1.), nous allons tenter de mettre en lumière les éléments qui influencent la qualité de ce processus.

---

<sup>5</sup> Consulté le 08 mars 2007 sur le site

[http://www.sodexho.be/befr/Images/Note%20d'information%20ch%C3%A8que%20sport\\_tcm17-4123.pdf](http://www.sodexho.be/befr/Images/Note%20d'information%20ch%C3%A8que%20sport_tcm17-4123.pdf)

Tableau 1.1 : Obstacles à une formation des jeunes de qualité, repris selon les trois principales régions belges (Namurois, 2004 ; De Waele & Husting, 2006 ; De Knop, 2005).

Wallonie (Namurois, 2004)	Bruxelles (De Waele & Husting, 2006)	Flandre (De Knop, 2005)
Planification de la pratique sportive	Parents	Manque de professionnalisme
Moyens financiers	Coût financier	Manque d'encadrement spécifique
Organisation des structures	Difficulté de trouver des bénévoles	Manque d'infrastructures
Infrastructures	Coût des formations	Manque de soutien financier
Sport-études peu accessibles	Manque de contacts entre FD	
Encadrement	Infrastructures	
Valeur sociale du sport	Moyens financiers attribués	

## 1. Encadrement

Les fédérations doivent garantir un niveau d'encadrement de qualité aux membres qui en font partie (Marique & Gérard, 1991 ; Ministère de la Communauté française, 1999). Parmi toutes les personnes qui constituent l'encadrement des sportifs, l'entraîneur est le point névralgique (Cloes & Theunissen, 2007). Afin de réaliser un travail de qualité, ce dernier doit donc posséder une formation pratique et des connaissances théoriques solides ainsi qu'une expérience professionnelle suffisante.

Selon Levarlet-Joye (1991, p.147), « *la vie des fédérations et des clubs sportifs est étroitement liée à la présence de personnel bénévole, tant administratif que technique* ». Cependant, selon Cloes (2007), les clubs éprouvent de plus en plus de difficulté à en trouver. En effet, lors d'un colloque organisé par l' AISF le 14 février 2007, le constat fut établi que le sport belge francophone était encore fort amateur. Le même constat vaut également pour la région flamande (De Knop, 2005). Or, si tous les acteurs du monde sportif s'accordent unanimement pour reconnaître que l'absence du bénévolat anéantirait les structures de l'organisation sportive, « *les autorités de la Communauté française de Belgique estiment que les bénévoles manquent parfois de compétence ou d'un certain sens des responsabilités* » (Vanfraechem-Raway & Levarlet-Joye, 2000, p.17). Face à cette problématique, le deuxième chantier du sport propose plusieurs solutions (Carlier, 2002). Elles concernent une « professionnalisation de l'encadrement », une « protection de l'accès à l'encadrement » ainsi qu'une « labellisation de la qualité de l'intervention ».

En outre, Cloes et Theunissen (2006) mettent en évidence qu'il serait intéressant de développer une plus grande collaboration entre les différentes fédérations. Ces auteurs émettent aussi l'idée de rapprocher les entraîneurs de sports différents dans le but « *d'échanger des concepts transférables et de participer au décloisonnement des spécialités sportives* ». En effet, selon Trudel (2004), les entraîneurs conservent jalousement leurs connaissances, leurs informations, leurs savoir-faire afin d'éviter la progression d'entraîneurs concurrents. Cette attitude peut paraître normale à un haut niveau quand la concurrence entre les sportifs est source d'enjeux importants, mais l'est beaucoup moins lorsque l'on se place au niveau du simple développement du jeune sportif.

## 2. Parents et entourage social

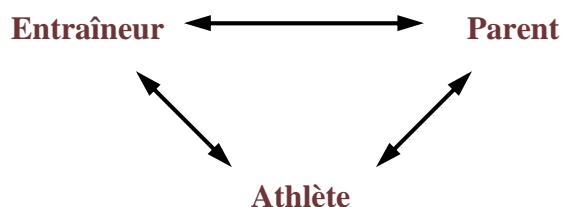
L'environnement du jeune sportif influence la pratique de ce dernier. Dans le terme « environnement » se retrouvent le milieu social, les parents, les amis, l'entraîneur, le staff

médical et l'école (Bois, 2004). Toutes ces structures doivent être organisées le plus parfaitement possible pour que le jeune athlète puisse réussir dans la vie et dans le sport.

Hug (2003) a déterminé que le système relationnel idéal pour un enfant sportif doit prendre en compte le milieu familial, le milieu sportif et le milieu scolaire. Ces trois éléments doivent en outre être en relation les uns avec les autres ainsi qu'avec le sportif qui occupe toujours une position centrale dans cette relation. Or, dans la réalité, il apparaît que ce système idéal ne fonctionne que partiellement, le milieu scolaire n'étant en relation qu'avec l'élève et non pas avec les deux autres variables.

Hellstedt (1987) propose la notion de « triangle sportif » afin d'évoquer les relations entre l'athlète, ses parents et son entraîneur (figure 1.2). Selon Wylleman et De Knop (1998), la qualité des relations interpersonnelles entre ces trois éléments est importante pour l'évolution sportive du jeune athlète.

Nous allons aborder chacune de ces relations dans les paragraphes qui suivent.



**Figure 1.2 : Représentation schématique de la relation triangulaire décrite par Wylleman & De Knop (2004)**

### 2.1 Relation parents-athlètes

Wylleman et Lavallée (2003) ont déterminé un modèle d'évolution des carrières des athlètes de haut niveau qui confirme les stades de Bloom (1985) mais qui apporte aussi un stade final de cessation. Ces quatre stades sont reliés provisoirement à des âges approximatifs (figure 1.3) :

Age	10	15	20	25	30	35
Scolaire	Ecole primaire	Ecole secondaire	Etudes supérieures	Activité professionnelle		
Carrière sportive	Initiation	Formation	Maîtrise		Cessation	
Influences psychosociales	Parents Frères et sœurs Pairs	Pairs Entraîneur Parents	Epouse/mari Entraîneur		Famille Entraîneur	

**Figure 1.3 : Une perspective de développement sur les transitions rencontrées par les athlètes sur les plans sportifs, individuels, psychosociaux et scolaires/professionnels (Wylleman & Lavallée, 2003, p.73)**

Dans le modèle présenté à la figure 1.3, on remarque que les parents, la famille, les amis et les entraîneurs exercent une grande influence lors de tout le développement de l'athlète.

Hellstedt (1987) a déterminé trois modèles de relation entre les parents et l'athlète. Le premier modèle constitue un engagement parental insuffisant. Ces parents ne semblent apporter que très peu de soutien à la carrière de leur enfant, que ce soit sur le plan financier, fonctionnel ou social. Le deuxième modèle est celui des parents avec un engagement modéré. Ces parents soutiennent financièrement et émotionnellement les enfants lors de la pratique mais sans exagération et délèguent toutes les autres responsabilités à l'enfant ou aux responsables sportifs. Le troisième modèle concerne les parents avec un engagement excessif. Ceux-ci s'investissent énormément ; ils ont un comportement inadéquat lors de la pratique en compétition de leur enfant mais aussi à l'entraînement. Souvent, à travers leur progéniture, ils veulent réussir la carrière sportive qu'ils n'ont jamais eu l'occasion de pratiquer.

Les parents jouent aussi un rôle primordial dans la formation du jeune via l'image qu'ils lui donnent. Le modèle parental influence l'acquisition, par les enfants, de valeurs positives, d'attitudes et de comportements à travers le sport et l'activité physique. En pratiquant eux-mêmes du sport, les parents ont une influence sur l'engagement de leurs enfants (Côté 1999). Bodson (1991) élargit cette idée à l'ensemble de la famille en soulignant que plus la famille est sportive, plus la probabilité du jeune à pratiquer une activité sportive augmente. Ainsi, si le sport est un sujet de discussion, un centre d'intérêt ou une valeur au sein de la famille, cela va avoir une influence sur la pratique du jeune. De plus, le milieu familial serait le premier facteur qui peut conduire un jeune à la pratique. Bois (2000) ainsi que Bodson (1991) ont précisé que la mère tenait un rôle un peu plus important encore que le père dans l'influence de la pratique sportive chez l'enfant.

Godin (1998) détermine certains rôles des parents et des entraîneurs lors de la pratique sportive précoce. Les parents influencent tout d'abord le choix du sport. Ensuite, ce sont eux qui motivent l'enfant dans la persistance à poursuivre et accentuer sa pratique sportive. Enfin, les parents aident à relativiser et garder les pieds sur terre lorsqu'on a à faire à un enfant qui manifeste des qualités pour la discipline.

Wylleman, Verdet, Lévêque, De Knop et Huts (2004) ont identifié les rôles des parents durant les différents stades de la formation du jeune. Tout d'abord, ils offrent la possibilité à l'enfant de pratiquer plusieurs disciplines sportives. Plus tard, lorsque l'enfant avance en âge, Cloes (2005) suggère que les parents doivent principalement transporter l'enfant et supporter les frais financiers. Wolfenden (2005) remarque quant à lui que la mère est la première responsable pour le transport des enfants à l'entraînement et en compétition. Wylleman et al. (2004) ajoutent à tous ces rôles, le rôle d'organisateur. Enfin, selon ces auteurs, lorsque l'enfant atteint un certain niveau, les parents ont de l'importance au niveau social et émotionnel.

Wylleman et al. (2004), considèrent que le rôle des parents consiste à créer pour le jeune athlète, des situations favorables au sport de compétition grâce à un appui logistique, matériel et/ou financier. Cependant, selon Côté et Hay (2002), le rôle des parents est primordial principalement dans les premières phases de développement. Sur les quatre phases déterminées, c'est lors des deux premières que les parents ont une grande importance. Lors des étapes ultérieures, les enfants sont à un plus haut niveau et deviennent plus autonomes.

## *2.2 Relation parents-entraîneur*

Selon Wylleman et al. (2004), les parents doivent être capables de développer de bonnes relations avec l'entraîneur afin de jouer un rôle le plus constructif possible dans ce triangle sportif. L'entraîneur, doit quant à lui, reconnaître l'influence favorable du milieu familial sur le sportif.

Selon Wylleman et De Knop (1997), les parents doivent éviter de prendre la place de l'entraîneur. Par ailleurs, ils doivent être attentifs aux méthodes utilisées par celui-ci, notamment en faisant attention aux relations qu'il entretient avec le jeune athlète. L'entraîneur doit faire attention au fait que les parents sont les premiers acteurs en ce qui concerne la relation avec le jeune. Il doit donc favoriser et inciter les relations athlète-parents.

En ce qui concerne le cas des parents-entraîneurs, Godin (1998) insiste sur le fait qu'ils doivent bien distinguer leur rôle d'entraîneur et leur rôle de parent. Ces deux « métiers » sont différents et se doivent d'être distincts dans les esprits de chacun. Il faut donc une séparation claire entre les deux rôles de la personne afin qu'il n'y ait aucune confusion possible.

## *2.3 Relation entraîneur-athlète*

Selon Porret et Andrieux (2000), l'entraîneur est un personnage important, voire le plus important, aux yeux du sportif. C'est lui qui maîtrise le mieux les connaissances à transmettre au jeune. Cette relation étroite et privilégiée entre l'entraîneur et l'athlète marquera souvent l'enfant dans sa vie future. Mais lorsque l'on parle de la formation des jeunes, il n'est pas seulement question pour les entraîneurs d'apporter un bagage de connaissances pratiques. En effet, selon Frerichs (1996), les entraîneurs ne devraient pas avoir uniquement un rôle d'instructeur. Ils jouent aussi un rôle aux niveaux social et éducatif. Ce rôle de l'entraîneur est, selon Alfermann, Würth et Saborowski (2002), de plus en plus important dans le développement au fur et à mesure que passent les étapes du développement de l'enfant.

Comme exemple, Bortoli, Malignaggi et Robazza Coni (1995), ont souligné que la relation coach-athlète jouait un rôle sur la prévention ou l'induction du stress de la compétition chez le jeune. Ils disent aussi que l'entraîneur joue un rôle primordial dans l'encouragement de la pratique sportive ou l'abandon de celle-ci.

## **3. Motivation personnelle du jeune et implication dans sa pratique**

Cloes (1995, p.5) définit la motivation comme étant « *la force qui pousse les individus à activer certains besoins et à les diriger vers une action perçue comme un but* ». Cette motivation est caractérisée par une intensité et une direction (Deshaies, 2006). L'intensité correspond au degré d'implication que la personne va avoir dans son comportement envers l'objectif poursuivi et la direction détermine si l'individu se rapproche ou s'écarte de l'objectif visé.

Piéron (1995), Deshaie (1996) ainsi que Vallerand et Losier (1999) décrivent deux types de motivations. La motivation intrinsèque, tout d'abord, est liée à des renforcements propres de l'individu comme, par exemple, l'envie de pratiquer pour progresser personnellement dans la discipline. Quant à la motivation extrinsèque, elle est liée à des renforcements extérieurs à l'individu comme, par exemple, l'envie de faire du sport pour faire

plaisir à un parent. C'est ainsi que, selon Gould (1980), donner des récompenses à un jeune lorsqu'il gagne un match amène une plus grande motivation extrinsèque et diminue sa motivation intrinsèque pour la pratique.

Bodson (2001) décrit deux types de motifs qui poussent les jeunes à pratiquer un sport. Il y a tout d'abord des motifs performatifs qui correspondent à l'image d'une pratique qui devient une fin en soi (envie d'être un champion, devenir professionnel, aimer son sport). Ensuite, il y a les motifs instrumentaux pour lesquels il n'y a aucun investissement dans la pratique sportive. Ces motifs se rencontrent à un plus jeune âge. Ils correspondent par exemple au fait d'avoir accès à des installations proches, à l'amusement procuré par la pratique ou encore au fait que l'enfant a une image positive de son club.

Bodson (2001) constate également que, plus la pratique des jeunes est intense, plus ils présentent une motivation personnelle importante restant fixée pour longtemps dans les activités. Il est donc indéniable que cette motivation joue un rôle important dans le processus de formation.

#### **4. Infrastructures**

Selon Vanden Eynde (2006), en tant que lieu principal de pratique, les infrastructures sportives jouent un rôle important dans la formation des jeunes. Plusieurs de leurs caractéristiques sont déterminantes pour la qualité du travail avec les jeunes sportifs :

- La quantité d'infrastructures. S'il est évident que l'absence d'installations sportives peut constituer un obstacle organisationnel majeur poussant un jeune à ne pas pratiquer de sport (Bodson, 1991), la disponibilité ou plutôt le manque de disponibilité des infrastructures existantes semble constituer un problème récurrent : « *Les sportifs de haut niveau devraient pouvoir les utiliser en fonction de la planification de leur entraînement et non des contraintes logistiques* » (Namurois, 2004, p.4).
- La proximité des infrastructures est également un facteur non négligeable lorsque la qualité de pratique des jeunes sportifs est abordée (Cloes, 2005).
- La qualité des infrastructures s'avère aussi déterminante dans la qualité du travail proposé que dans le plaisir de pratiquer. Or, Namurois (2004) considère qu'en Communauté française, les infrastructures souffrent trop souvent de problèmes de conception et de fonctionnement.

En Flandre, la qualité et la quantité des infrastructures ne représentent pas des obstacles à la formation des jeunes athlètes. Le problème majoritairement rencontré concerne leur disponibilité. En effet, souvent, les athlètes doivent souvent s'entraîner dans des cadres horaires inadaptés (De Knop, 2005).

Face à la problématique des infrastructures, Namurois (2004) parle de la création d'un centre du type INSEP tel qu'il existe en France. Selon Vandenberghe-Lobet (2006, p.44), il serait en effet intéressant de « *rassembler les meilleurs athlètes et les meilleurs entraîneurs dans des conditions optimales d'hébergement* ». Cependant, ce système aurait comme inconvénient majeur de séparer les jeunes athlètes de leurs camarades de classe, situation jugée comme potentiellement défavorable à l'équilibre du sportif (Cloes, 2005).

Alors qu'en Flandre ce type de structure est déjà en place (« Topsportschool »), cette idée se développe progressivement en Communauté française avec le projet de création future de deux centres de haut niveau.

## 5. L'école

Les activités physiques et sportives font partie des priorités de l'enseignement fondamental et secondaire car elles participent au développement général des élèves (décret du 24 juillet 1997<sup>6</sup>). En effet, l'éducation physique est favorable à la santé, à la sécurité, à l'expression et à la culture motrice et sportive. Elle permet également de développer les qualités humaines telles que l'entraide, la collaboration et le fair-play (Vandenberge-Lobet, 2006). En outre, dans les familles où le sport n'est pas une valeur très importante, la pratique sportive des enfants peut parfois se limiter uniquement à la pratique dans le cadre scolaire. Via son cours d'éducation physique, l'école est parfois la seule occasion de bouger de certains jeunes.

Cependant, si l'un des rôles attribués au professeur d'éducation physique est d'instaurer chez les élèves un style de vie actif, il apparaît que l'école conduit peu les jeunes vers la pratique sportive. Ainsi, selon Bodson (1991), seuls 3% des jeunes disent avoir commencé un sport grâce au cours d'éducation physique dans le cadre scolaire.

Malgré ces résultats, en Communauté française, l'école propose des structures adaptées afin d'aider à la formation sportive des jeunes athlètes. Il s'agit de l'attribution du statut de sportif de haut niveau et de l'organisation de sport-études.

### 5.1 Le statut de sportif de haut niveau ou d'espoir sportif

Le Gouvernement de la Communauté française peut attribuer à un sportif le statut de Sportif de Haut Niveau ou d'Espoir Sportif pour autant qu'il satisfasse à certaines conditions (Ministère de la Communauté française, 1999). Ainsi, pour être reconnu en tant que Sportif de Haut Niveau, l'athlète doit être sélectionné ou présélectionné pour les Jeux Olympiques ou présenter des niveaux de performance ou de pratique suffisants pour permettre de penser qu'il pourrait être sélectionné pour les Championnats d'Europe, du Monde ou des compétitions assimilées. Pour pouvoir prétendre au statut d'Espoir Sportif, le sportif doit, d'après son niveau et son potentiel de progression, laisser augurer d'une grande probabilité de carrière sportive internationale.

Ces deux statuts offrent divers avantages. Dans l'enseignement secondaire, les sportifs de haut niveau peuvent obtenir jusqu'à 30 demi-journées d'absence par année scolaire, et ce, pour participer des activités de préparation sportive ou de compétitions. Dans l'enseignement supérieur ou universitaire, ils ont la possibilité de pouvoir répartir une année d'études sur deux années académiques et d'obtenir éventuellement des reports d'examens (Cloes & Polis, 2005).

### 5.2 Les sport-études

Selon Cloes, Scheling, Ledent et Piéron (2002, p.1), « le sport-études a été créé afin de permettre aux jeunes ayant de bonnes dispositions sportives de les développer dans le

---

<sup>6</sup> Consulté le 04 juillet sur le site <http://www.cdadoc.cfwb.be/RechDoc/docForm.asp?docid=764&docname=19970724s21557>

*cadre d'un programme intégré à leur formation scolaire* ». En effet, selon ces auteurs, la formation scolaire ne peut être hypothéquée au profit d'une éventuelle réussite sportive. D'ailleurs, selon Vandenberg-Lobet (2006), le terme « sport-études » devrait être changé en « études et sport » afin que chacun puisse mieux comprendre quels sont les objectifs qui devraient être mis en place dans ce genre de structure à savoir que la priorité doit être accordée aux études.

Outre le fait de pouvoir combiner études et pratique sportive, la solution des sport-études permet de conserver le jeune athlète dans un environnement scolaire traditionnel. Ce maintien des contacts avec des élèves « non sportifs » s'avère bénéfique pour lui (Cloes, 2005). Cependant, le passage en internat et donc l'éloignement du milieu familial est parfois la cause de troubles psychologiques (Porret & Andrieux, 2000).

En Communauté française, il existe deux formules de sport-études (Vandenberg-Lobet, 2006):

- Les sport-études, dans l'enseignement technique de transition, organisés par les établissements scolaires.
- Les humanités sportives de haut niveau, dirigées vers une seule discipline, qui permettent aux sportifs de haut niveau, reconnus par le Ministre des sports, d'avoir onze heures de pratique sportive par semaine. Cependant, cette structure semble très peu utilisée par les athlètes car elle ne répond pas à leurs attentes (Cloes & al., 2002).

En outre, en marge du système scolaire, il existe des structures organisées par les fédérations qui permettent aux jeunes de pratiquer intensivement leur discipline, et ce, en dehors de l'horaire traditionnel de cours. Ces structures portent habituellement le nom de « centres de formation ».

Cloes (2005) a souligné plusieurs aspects positifs relatés par les athlètes sportifs et leurs camarades de classe à propos des sport-études organisés dans les écoles secondaires de la Communauté française de Belgique. Parmi ces éléments, on retrouve une meilleure préparation sportive, une meilleure vie sociale, des bénéfices sur le plan scolaire, une meilleure organisation, une évolution dans la personnalité ou encore une meilleure santé. En revanche, ils ont également souligné des aspects négatifs comme la charge de travail, les conséquences sociales, les difficultés d'organisation, les contraintes diverses, les problèmes de santé ou encore le coût.

## ***6. Planification de la pratique sportive***

En 1999, Côté évoquait trois périodes de développement importantes en matière de planification de la pratique sportive. La première est celle pendant laquelle l'enfant va toucher un peu à tous les sports (« sampling years »). Durant la seconde, il va se spécialiser dans une discipline (« specializing years »). Enfin, la troisième correspond aux années d'investissement (« investment years »). Plus tard, Côté et Hay (2002) ont revu ce processus de développement en y ajoutant une quatrième : le maintien.

La planification de la pratique sportive est également évoquée par Crielaard (2005). Selon lui, l'entraînement physique doit respecter l'âge et le niveau de développement de l'enfant et ne pas considérer ce dernier comme un adulte en miniature. En effet, une pratique



inadaptée aux caractéristiques de l'enfant peut lui faire courir des risques importants pour sa santé. Il convient donc d'utiliser des méthodes d'entraînement spécifiques aux jeunes athlètes

Cette théorie est d'application au Canada où le DLTA tient compte, à la fois, du stade de développement et de la maturité d'un individu plutôt que de l'âge chronologique. Ce modèle d'entraînement propose aussi un classement des disciplines sportives selon qu'elles nécessitent une spécialisation hâtive ou non. Selon ce système, une spécialisation trop précoce dans des sports où les performances sont réalisées à un âge plus avancé entraîne carences, abandons, blessures ou encore épuisement chez le jeune pratiquant.

La problématique de la spécialisation trop précoce est évoquée par plusieurs auteurs. Ainsi, selon Namurois (2004), elle minimise les possibilités de reconversion dans un autre sport et bloque l'accès au sport du débutant tardif. De plus, dans ce contexte, si un enfant n'est pas sélectionné dans une structure avant le début de l'adolescence, il ne le sera que très rarement par la suite alors qu'il est peut-être un champion en devenir à qui l'on n'a pas laissé suffisamment de temps pour mûrir aux niveaux physique et psychologique. Pour Porret et Andrieux (2000), la spécialisation précoce a pour principale conséquence d'épuiser rapidement le corps de l'enfant. C'est la raison pour laquelle Carlson (1997) indique qu'une spécialisation trop précoce et qu'un entraînement « professionnel » en tennis ne favorisent pas le développement d'athlètes élités. Enfin, il semble que les compétitions et les sélections trop précoces soient à l'origine de déconvenues diverses. Ainsi, si elles constituent au départ une source certaine de motivation, elles sont à l'origine de déconvenues diverses lorsque les difficultés se font plus présentes.

Malgré tous ces points négatifs, les performances d'aujourd'hui sont telles que, pour arriver à un bon niveau dans la majorité des disciplines sportives, une pratique spécifique précoce s'avère indispensable. Il faut ajouter à cela un environnement favorable et un investissement important tant sur le plan humain que sur le plan financier de la part des sportifs et des structures qui l'entourent (Vandewalle, 1998). Ce qui explique que certains « investissent » tôt dans le suivi de jeunes sportifs afin de pouvoir en tirer des profits divers.

Lorsque la planification sportive d'un processus de formation de jeunes athlètes est évoquée, il est impossible de passer à côté du mécanisme de détection. Selon Bayer (1993), ce mécanisme doit se faire de manière rigoureuse, dès le plus jeune âge, et ce, tout en restant particulièrement prudent. Il considère en outre qu'il est plus important de repérer les qualités des jeunes à travers des tests communs à différentes disciplines. Ensuite, sur base de ces résultats, il est alors possible de les diriger vers des sports qui leur sont appropriés.

Cette démarche de détection-orientation a été mise en œuvre en Communauté française. A travers l'action « Clés pour la forme » organisée en collaboration avec l'UCL et l'ULB, l'ex-Ministre des sports, C. Eerdeken<sup>7</sup>, a créé un outil de pré-orientation sportive composé de tests physiques et physiologiques. Cet outil consiste à guider les jeunes qui ne sont pas encore inscrits dans une fédération ou un club sportif dans leur choix d'une discipline sportive (Heyters & Marique, 2004).

---

<sup>7</sup> De juillet 2004 à juillet 2007.

## **7. Organisation des structures sportives**

70 % des jeunes qui pratiquent un sport le font au sein d'un club (Bodson, 2001). Ces structures ainsi que les fédérations constituent donc des éléments déterminants lors de l'analyse des caractéristiques de la formation.

Cependant, selon Cloes (2002), les fédérations et les clubs éprouvent des difficultés à concilier les valeurs et les objectifs de chacun. Ces structures, basées sur le bénévolat, ne satisfont pas toujours les membres qui se dirigent parfois vers des structures plus professionnelles. Namurois (2004) met en évidence que les clubs vivent plus de la masse que du sport de haut niveau. C'est ainsi que, trop souvent, ils se préoccupent plus des aspects financiers que d'assurer un encadrement de qualité permettant aux jeunes de progresser.

En outre, il y a un manque de coordination général entre les différents acteurs du monde du sport tels que les associations, les écoles ou encore les pouvoirs publics (Cloes, 2002 ; Namurois, 2004). Ce manque de relations engendre une diminution des possibilités financières et humaines. Face à ce constat, s'impose une solution qui paraît être «... *la création de structures multisports au niveau local et d'un organisme gérant le sport de haut niveau, par la formation et la valorisation de cadres professionnels, par la centralisation des compétences en matière de prise de décision et le contrôle systématique de la qualité et de l'efficacité* » (Cloes, 2002, p.6).

## **8. Formation des cadres**

Plusieurs auteurs (Cloes & Theunissen, 2006 ; Crèvecoeur, 2006) s'accordent sur le fait que la formation des entraîneurs de tous niveaux et des responsables sportifs est d'une importance capitale pour le développement du sport belge francophone. Selon le second chantier du sport (Carlier, 2002, p.9), il s'agit même du « *terreau de toute réussite sportive* ».

En Belgique, il existe une multitude de formations permettant de travailler dans le monde sportif. Il y a pas moins de 9 hautes écoles et 3 universités qui délivrent des diplômes en éducation physique dans la partie francophone du pays. Il faut ajouter à cela les formations proposées par l'ADEPS, l'ASIF et le COIB. De son côté, l'URBSFA, via son école fédérale des entraîneurs de football, organise la propre formation des cadres de football. Il en résulte que les entraîneurs des jeunes footballeurs sont de plus en plus souvent formés (Wolter & Helson, 2006).

En Communauté française, ce sont les fédérations qui mettent en place les formations spécifiques à leur discipline. En effet, le décret du 26 avril 1999 stipule que les fédérations et associations sportives « *doivent garantir à leurs membres un encadrement suffisant en nombre et formé conformément aux connaissances et exigences les plus récentes notamment en matière de méthodologie et de pédagogie sportive.* » (Ministère de la Communauté française, 1999). Le Gouvernement, lui, organise des formations particulières telles que celles des dirigeants sportifs, des agents du sport, des gestionnaires d'infrastructures sportives ou encore des fonctionnaires en charge du sport.

Malgré ces structures de formation, la situation est encore loin d'être idéale : « *Actuellement, encore trop souvent dans nos clubs sportifs, des entraîneurs ne possèdent pas de qualifications particulières pour encadrer des sportifs ... Cette situation a un impact sur la qualité de l'encadrement et des apprentissages ...* » (Crèvecoeur 2006, p.99). En effet, selon Cloes et Theunissen (2007), à peine la moitié des fédérations demanderaient une certification

des entraîneurs pour encadrer les pratiquants. Les raisons pouvant expliquer cette situation sont liées aux conséquences de l'obligation de certification :

- Mise sur le côté d'entraîneurs non qualifiés mais de qualité.
- Démotivation des petites structures qui subiraient des contraintes dues à cette certification.
- Mise en difficulté financière des clubs à la suite de l'augmentation des rémunérations d'entraîneurs plus « certifiés ».

En ce qui concerne la qualité de la formation des cadres, plusieurs problèmes sont évoqués auxquels des solutions sont envisagées (Cloes 2006 ; Cloes & Theunissen, 2007) :

- La certification des entraîneurs n'est pas basée sur des compétences mais bien sur des connaissances (solution : plus de mises à l'épreuve sur le terrain).
- Impossibilité pour certains de se libérer pour suivre les formations (solution : création d'une formation Internet sous forme d'e-learning).
- Absence de formations de niveaux 3 et 4 dans certaines fédérations (solution : mise en place d'équipes de formateurs « volants »).
- Manque de concordance entre le contenu des formations et les attentes des entraîneurs (solution : mise en place de modules de formations spécifiques).
- Manque de moyens pour les fédérations (solution : regroupement de plusieurs fédérations de sports similaires pour traiter des problématiques communes).
- Absence de formations accélérées pour les élites.

## **9. Pouvoirs publics**

Les différents niveaux de pouvoirs publics sont compétents en matière de formation sportive, que ce soit en termes de subventionnement, de promotion ou encore d'encadrement (Depré, 2006). En effet, ils peuvent mettre en œuvre les moyens nécessaires pour stimuler, encourager, organiser ou professionnaliser la formation des jeunes sportifs. Cependant, certains responsables du sport francophone jugent que ces niveaux de pouvoirs politiques ne sont pas assez présents. C'est le cas, par exemple, d'Alain Courtois : « *le sport n'est pas assez pris en considération par les pouvoirs publics* » (Lemarque, 2007)<sup>8</sup>.

Parmi les différents niveaux d'influence, « *la politique sportive locale est l'un des maillons essentiels de la formation des jeunes sportifs avant que ceux-ci soient pris en charge par des structures professionnelles mises en place par les fédérations et le Ministère du Sport compétent* » (Laloux, 2006, p.96). Pour mieux comprendre le rôle important joué par les pouvoirs publics locaux, prenons l'exemple de la Ville de Namur. En effet, cette dernière met en place une multitude d'actions de soutien à la formation des jeunes sportifs : « budget sport annuel » considérable, mise à disposition de matériel et d'infrastructures, mise en place d'une structure administrative et technique de perfectionnement en football, subsides aux clubs, aides financières à des sportifs individuels participant à des compétitions d'un niveau international. Malgré cet exemple de commune très active en matière de sport, Namurois (2004) note que, d'une manière générale, les pouvoirs publics communaux ne donnent pas assez de moyens pour aider le sport. Cette constatation indique que toutes les communes ne sont pas égales en matière d'aides à la formation sportive des jeunes.

---

<sup>8</sup> Lemarque (2007). Interview de C. Eerdeken et A. Courtois pour une radio publique belge, le 14 février 2007.

## **D. Une labellisation des clubs sportifs : le système « Dexia Foot Pass »**

Notre étude porte sur la formation des jeunes en sports individuels en Communauté française. Il nous a dès lors semblé important de nous intéresser à un système existant en matière d'évaluation de la qualité du processus de formation des jeunes : le système « Dexia Foot Pass » (Van Hoecke & Schoukens, nd). Ce système concerne les clubs de football professionnels et leur permet d'obtenir un label de qualité en matière de formation comme évoqué par Namurois (2004).

Le projet « Dexia foot pass »<sup>9</sup> est la base du système « Foot pass »<sup>10</sup> qui vise à promouvoir une formation des jeunes de qualité au sein des clubs de football. Ce système d'audit permet d'aider les responsables de clubs à former au mieux leurs jeunes talents et à les guider vers les équipes premières. Il se base sur : «... huit points stratégiques ... pour la formation des jeunes :

1. *Politique et stratégie: mission et vision du club en ce qui concerne la formation des jeunes, planning stratégique et financier;*
2. *Organisation: structure du club et de la formation, ancrage de la formation des jeunes au sein du club et processus de décision formel;*
3. *Formation footballistique: vision de formation footballistique, plan de formation et instruments de travail, organisation d'entraînements et de matchs, l'occasion de s'entraîner et de jouer, composition des noyaux de formation, scouting interne et composition du staff technique;*
4. *Soutien: l'assistance médicale et mentale, l'accompagnement scolaire et social;*
5. *Marketing interne et gestion des ressources humaines: communication interne, entretiens avec les parents et les joueurs, événements du club, descriptions des profils et des fonctions, concertation et formation, évaluation et récompenses;*
6. *Relations externes et recrutement: communication externe, plans de collaboration, activités de recrutement;*
7. *Infrastructures et matériel: gestion générale, terrains de compétition et d'entraînement, commodités et matériel;*
8. *Efficacité: dans cette dernière dimension le résultat de la formation des jeunes, en fonction des objectifs spécifiques du type de formation, est sondé à l'aide de quelques indicateurs de prestation (e.a. le flux de migration, les sélections et les qualifications). »*

Selon Guy Namurois, un tel principe, également présent au sein de la Ligue Francophone Belge de Natation, pourrait être mis en place au sein de la Communauté française pour promouvoir des structures de qualité dans les clubs. Ceci permettrait une avancée importante dans le domaine de la formation des jeunes.

## **E. Synthèse et questions de recherche**

Nous venons de voir que bon nombre de facteurs tendent à influencer la qualité de la formation d'un jeune sportif. A différents niveaux, ces facteurs agissent en effet sur le développement sportif du jeune athlète, conditionnant ainsi son avenir dans une discipline.

---

<sup>9</sup> Consulté le 21 juillet 2007 sur <http://www.dexiafootpass.be/FR/>

<sup>10</sup> Consulté le 21 juillet 2007 sur <http://www.doublepass.com/fr/watfr.html>

En nous centrant, via deux exemples concrets, sur les disciplines sportives individuelles, il nous a paru intéressant de savoir comment les responsables sportifs, aux différents niveaux de structure, perçoivent ces facteurs d'influence.

Dans ce travail, nous allons donc tenter de répondre à plusieurs questions de recherche :

- 1) Quels sont les déterminants principaux et annexes de la qualité d'un processus de formation des jeunes sportifs ?
- 2) Quels sont les rôles de ces différents facteurs ?
- 3) Quelles sont les conditions idéales relatives à ces facteurs ?
- 4) Quelles sont les conditions réelles d'application de ces facteurs sur le terrain ?

Grâce aux réponses à ces questions, il nous sera possible de connaître les difficultés rencontrées par les personnes en charge de la formation. Nous pourrions également déterminer si les structures de formation présentées se rapprochent ou non des conditions jugées idéales par nos sujets.

## Chapitre II – Méthodologie

Dans ce chapitre, nous décrivons la manière par laquelle nous avons abordé notre étude. Nous expliquerons le choix des personnes interrogées, la manière de les sélectionner et leurs caractéristiques. Nous aborderons aussi les modalités de recueil des données ainsi que la procédure que nous avons respectée pour les analyser.

### A. Les sujets

Le thème de notre étude nous imposait de rechercher des sujets ayant des connaissances, un vécu et une expérience dans le domaine de la formation, et ce, afin d'obtenir la vision la plus large possible des structures analysées.

Notre étude porte donc sur trois types de sujets correspondant à trois niveaux d'analyse : des responsables du sport francophone, des responsables de fédérations, des responsables de club.

#### *1. Premier niveau de l'étude : les responsables du sport francophone*

Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés à des responsables du sport francophone (SF). Au nombre de sept, ces personnes ont été choisies car elles possèdent une connaissance relativement importante du sport au niveau francophone et qu'elles n'ont que peu ou pas d'intérêts envers l'une ou l'autre structure sportive (tableau 2.1.).

**Tableau 2.1. : Sujets du premier niveau de l'étude**

N = 7	
▪ SF-1	▪ Un responsable de l'Association Interfédérale du Sport Francophone
▪ SF-2	▪ Un inspecteur « Education physique et Sport » à la Direction générale du sport
▪ SF-3	▪ Un haut responsable au sein du Conseil Supérieur des Sports de la Communauté française
▪ SF-4	▪ Le rédacteur en chef d'un magazine sportif belge connu
▪ SF-5	▪ Un inspecteur « Education physique et Sport » à la Direction générale du sport
▪ SF-6	▪ Un responsable de l'Association Interfédérale du Sport Francophone
▪ SF-7	▪ Un haut responsable du Comité Olympique et Interfédéral Belge

#### *2. Deuxième niveau de l'étude : les responsables des fédérations*

Pour le second niveau de notre étude, nous avons interrogé des responsables appartenant à deux fédérations francophones (FD) de sport individuel et reconnues par la Direction générale du sport. Dans chacune de ces deux fédérations, trois représentants ont été sélectionnés afin de participer à la recherche, ce qui nous donne un total de six sujets pour cette partie (tableau 2.2.). Les deux fédérations ont été sélectionnées sur base des interviews menées préalablement avec les responsables du sport francophone (guide d'interview SF, question 3.1., annexe 2).

**Tableau 2.2. : Sujets du deuxième niveau de l'étude**

<b>N = 6</b>		
Fédération (1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ FD-1.1</li> <li>▪ FD-1.2</li> <li>▪ FD-1.3</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le responsable de la formation des cadres</li> <li>▪ Le directeur technique</li> <li>▪ Le directeur du centre sport-études</li> </ul>
Fédération (2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ FD-2.1</li> <li>▪ FD-2.2</li> <li>▪ FD-2.3</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le directeur technique</li> <li>▪ Le secrétaire général</li> <li>▪ Un responsable de la Commission sportive</li> </ul>

**3. Troisième niveau de l'étude : les responsables des clubs**

Dans un troisième temps, nous avons interrogé des responsables appartenant à deux clubs de chaque fédération analysée (AS). Dans chaque club, deux personnes ont été interviewées portant à huit le nombre de sujets pour ce niveau de l'étude (tableau 2.3.). Le choix de ces clubs s'est basé sur l'avis des responsables des fédérations interrogés (guide d'interview FD et AS, question 3.1., annexe 3).

**Tableau 2.3. : Sujets du troisième niveau de l'étude**

<b>N = 8</b>		
Club (1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ AS-1.1.1</li> <li>▪ AS-1.1.2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le manager général de l'académie du club</li> <li>▪ Un entraîneur du club</li> </ul>
Club (2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ AS-1.2.1</li> <li>▪ AS-1.2.2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le responsable de l'école du club</li> <li>▪ Un entraîneur indépendant à titre complémentaire au sein du club</li> </ul>
Club (3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ AS-2.3.1</li> <li>▪ AS-2.3.2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'entraîneur principal du club</li> <li>▪ Un entraîneur du club</li> </ul>
Club (4)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ AS-2.4.1</li> <li>▪ AS-2.4.2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le président du club, chargé de la formation des jeunes</li> <li>▪ Un entraîneur du club</li> </ul>

**Pour la compréhension du texte, nous insistons sur la nomenclature utilisée. Nous parlerons de « fédération 1 » lorsque nous mettons en évidence l'intervention des sujets FD-1.1, FD-1.2 et FD-1.3. Nous parlerons de « fédération 2 » lorsque nous mettons en évidence l'intervention des sujets FD-2.1, FD-2.2 et FD-2.3.**

De même, nous parlerons de « club 1 » lorsque nous mettrons en évidence l'intervention des sujets AS-1.1.1 et AS-1.1.2, de « club 2 » pour les sujets AS-1.2.1 et AS-1.2.2, de « club 3 » pour les sujets AS-2.3.1 et AS-2.3.2, de « club 4 » pour les sujets AS-2.4.1 et AS-2.4.2.

Lorsque nous parlerons de première ou seconde fédération, il sera question de l'ensemble des sujets faisant partie de cette fédération, comprenant les sujets « FD » et « AS » de cette dernière. Ainsi, les sujets de la première fédération sont ceux de la « fédération 1 », du « club 1 » et du « club 2 ». Les sujets de la deuxième fédération sont les ceux de la « fédération 2 », du « club 3 » et du « club 4 ».

## **B. Le recueil des données**

### *1. Instrument*

Afin de collecter nos données, nous avons utilisé la technique de l'entretien semi-dirigé. Selon le développement des réponses par les sujets, la durée des séances varie de 55 (AS-1.1.1) à 108 minutes (FD-1.3).

Afin de conserver une structure semblable lors de toutes les interviews, nous avons mis au point un guide d'entretien (annexes 2 et 3). Pour ce faire, nous nous sommes basé sur les données de la littérature relatives à notre sujet ainsi que sur l'expérience de personnes de référence dans le domaine de la formation des jeunes qui ont validé le projet que nous avons élaboré.

L'entretien semi-dirigé réalisé comportait trois parties distinctes :

- La première partie a permis de recueillir des informations destinées à présenter brièvement la personne interrogée et à décrire ses caractéristiques afin de justifier son choix parmi les sujets de notre étude.
- La seconde partie avait pour but d'identifier la situation idéale en termes de formation sportive des jeunes. Nous y avons donc recueilli l'opinion des différents intervenants sur ce que caractérise une formation sportive idéale des jeunes mais aussi sur l'état du système sportif francophone actuel. Les thèmes abordés furent :
  - Les infrastructures ;
  - L'école ;
  - Les parents et l'entourage social ;
  - L'organisation des structures sportives (fédérations, clubs) ;
  - La planification de la pratique sportive ;
  - L'encadrement (sportif, médical, psychologique) ;
  - La formation des cadres ;
  - Les pouvoirs publics ;
  - L'implication personnelle du jeune dans sa formation.

De plus, pour chacun de ces thèmes, était demandée une note sur 20 points quant à la situation dans les structures sportives francophones analysées.



- La troisième partie du questionnaire était spécifique aux responsables du premier et du second niveaux. Cette partie permettait de nous orienter vers les structures à analyser dans les autres niveaux de l'étude.

Les entretiens relatifs aux responsables des fédérations et des associations sportives sont spécifiques à notre étude car ils portent directement sur des informations relatives aux disciplines sportives individuelles. Par contre, les interviews opérées auprès des sept responsables du sport francophone ont été réalisées en collaboration avec un autre chercheur. Les données qui en sont issues constituent en effet une base de travail partagée avec une étude portant sur le même thème mais orientée vers les sports collectifs. Notons que les deux chercheurs ont été formés de la même manière à l'outil utilisé lors de la recherche afin de standardiser la collecte des données. Pour ce faire, les chercheurs ont réalisé en commun l'interview du sujet SF-6 sous l'œil avisé d'une personne compétente dans le domaine. A la suite de cette interview pilote, des feedback leur ont été donnés et des exercices ont été effectués.

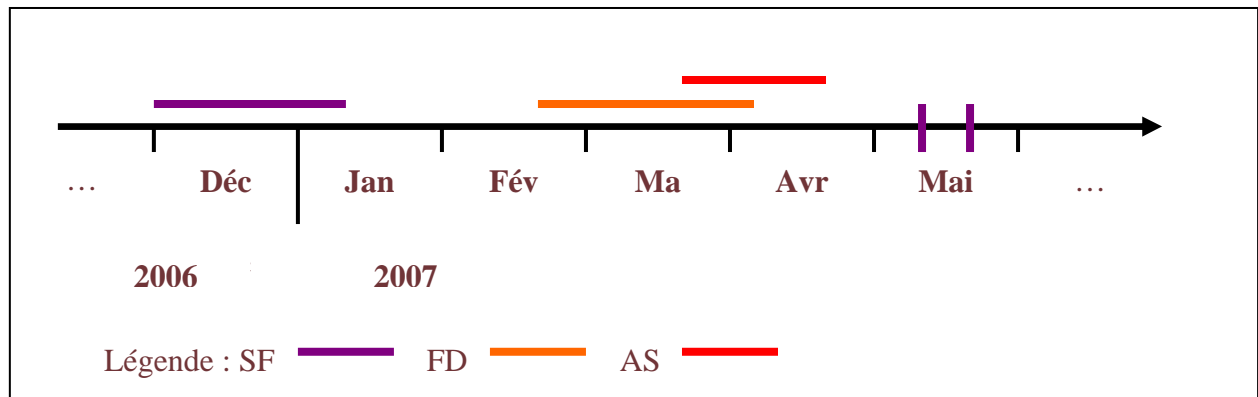
## 2. Chronologie

La collecte des données s'est déroulée du mois de décembre 2006 au mois de mai 2007 (tableau 2.4.). La durée de cette période de collecte s'explique par le fait qu'il ne fut pas toujours évident d'obtenir des rendez-vous dans des délais très courts auprès des responsables de chaque niveau. Ceux-ci ont en effet un emploi du temps chargé qui ne leur permet pas toujours de pouvoir se libérer facilement. En outre, il nous incombait, dans la mesure du possible, de clore les interviews réalisées à un niveau de l'étude avant de passer à celles du niveau suivant. Cette condition ne fut pas toujours remplie. Ainsi, deux personnes faisant partie du premier niveau d'étude ont été interrogées après la programmation des entretiens relatifs aux deuxième et troisième niveaux. C'est le cas de SF-3 dont l'interview n'était pas prévue initialement. Nous avons cependant sollicité cet entretien afin d'augmenter la base de données utiles pour notre analyse. Le sujet SF-1 a lui aussi été interrogé en mai car aucun arrangement horaire n'a pu être trouvé avant cette date.

**Tableau 2.4 : Chronologie des interviews**

1er niveau	Dates	2ème niveau	Dates	3ème niveau	Dates
SF-1	11-mai-07	FD-1.1	23-févr-07	AS-1.1.1	10-avr-07
SF-2	10-janv-07	FD-1.2	22-févr-07	AS-1.1.2	12-avr-07
SF-3	18-mai-07	FD-1.3	14-mars-07	AS-1.2.1	21-mars-07
SF-4	18-déc-06	FD-2.1	2-mars-07	AS-1.2.2	29-mars-07
SF-5	20-déc-06	FD-2.2	21-mars-07	AS-2.3.1	4-avr-07
SF-6	4-déc-06	FD-2.3	4-avr-07	AS-2.3.2	4-avr-07
SF-7	15-déc-06			AS-2.4.1	18-avr-07
				AS-2.4.2	16-avr-07

La figure 2.1 permet de schématiser la collecte des données sur l'année écoulée (tableau 2.1).



**Figure 2.1 : Représentation de la collecte des données**

### C. Traitement des données

Les entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone numérique et retranscrits intégralement par la suite sur un programme de traitement de texte. Toutes les idées perçues firent alors l'objet d'un classement inductif de réponses et d'identification sous forme d'abréviations afin d'obtenir des « codes » (annexe 1). Regroupés sous forme d'idées plus larges, ces « codes » nous permirent d'établir des « métacodes ». Ce sont ces derniers qui constituèrent la base d'analyse des données.

### D. Fidélité

Deux contrôles de la fidélité du système de codes et métacodes que nous avons mis au point ont été effectués en ce qui concerne l'analyse des interviews.

#### 1. Fidélité intra-analyste

Afin de déterminer le degré de fidélité intra-analyste, le même chercheur a codé deux fois, à un intervalle de cinq semaines, les différentes informations provenant de deux interviews semi-dirigées. Le pourcentage d'accords obtenu dépasse le 85% prévus par la littérature (Kirkendall, Gruber, & Johnson, 1987) (tableau 2.5).

**Tableau 2.5 : Fidélité intra-analyste**

Accords	Désaccords	Pourcentage
125	13	90,58%

## ***2. Fidélité inter-analyste***

La détermination du pourcentage de fidélité inter-analyste consiste en une comparaison des analyses des retranscriptions par deux personnes différentes. Le pourcentage d'accords obtenu dépasse les 80% requis (tableau 2.6.)

**Tableau 2.6 : Fidélité inter-analyste**

Accords	Désaccords	Pourcentage
90	12	88,24%

## Chapitre III – Résultats et discussions

---

Ce chapitre présente les éléments mis en évidence par l'analyse du contenu des interviews effectuées auprès de nos 21 sujets. Nous nous intéresserons tout d'abord à la définition ainsi qu'aux finalités d'une formation des jeunes considérée comme efficace par les individus interrogés. Ensuite, nous aborderons les différents paramètres qui, selon nos sujets, sont déterminants dans l'organisation d'une formation sportive des jeunes de qualité. Enfin, nous terminerons cette présentation des résultats par ce que nous avons nommé les « déterminants annexes de qualité » de la formation des jeunes. Il s'agit de facteurs peu ou non cités par nos sujets mais sur lesquels nous avons malgré tout désiré recueillir leur opinion.

Au cours de ce chapitre, l'ensemble des données présentées sera discuté et mis en rapport avec le contenu de la littérature.

**Attention, nous rappelons que pour faciliter la rédaction, nous avons adopté la terminologie suivante :**

Nous parlerons de « **fédération 1** » lorsque nous mettons en évidence l'intervention des sujets du niveau fédéral de la première fédération (FD-1.1, FD-1.2 et FD-1.3). Nous parlerons de « **fédération 2** » lorsque nous mettons en évidence l'intervention des sujets du niveau fédéral de la seconde fédération (FD-2.1, FD-2.2 et FD-2.3).

Lorsque nous parlerons de « **première fédération** » ou « **seconde fédération** », il sera question de l'ensemble des sujets faisant partie de cette fédération, comprenant les sujets « **FD** » et « **AS** » de cette dernière. Ainsi, les sujets de la « **première fédération** » sont ceux de la « **fédération 1** », du « **club 1** » et du « **club 2** ». Les sujets de la « **deuxième fédération** » sont les ceux de la « **fédération 2** », du « **club 3** » et du « **club 4** ».

### A. Formation des jeunes - définition et finalités

Sur base des informations reçues au cours des interviews, nous commencerons par définir la notion de formation sportive des jeunes et en présenterons les différentes finalités telles que présentées par les professionnels interviewés.

#### 1. Définition de la formation des jeunes

Lorsqu'il s'agit de définir la formation sportive des jeunes, nos sujets mettent en évidence deux notions importantes : la formation spécifique et la formation générale.

(1) **La formation spécifique.** Tout comme Bayer (1993), plus de la moitié des sujets (12/21) considère qu'une formation des jeunes consiste d'abord en une formation spécifique à la pratique sportive :

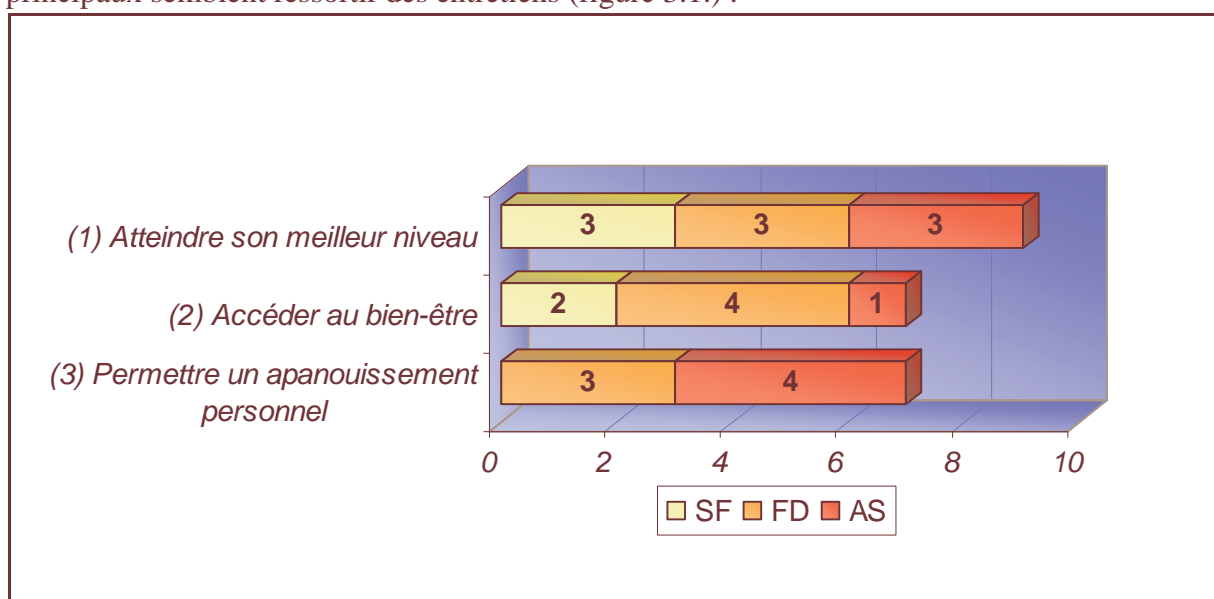
- « *Apprendre les bases de la discipline.* » (SF-6, 74)
- « *... donner aux enfants, le plus de bagage technique.* » (AS-1.2.2, 35)

(2) **L'éducation générale.** Pour la majorité des personnes interrogées (16/21), l'éducation générale fait également partie intégrante de la formation des jeunes. Elles estiment qu'une formation sportive va de pair avec une éducation à la vie (éthique, citoyenneté, responsabilisation) :

- « Former un jeune sportif, c'est d'abord former un homme, une femme, ... qui doit être équilibré. » (SF-7, 66-68) ;
- « Le sport est un moyen d'amener un jeune dans sa vie. » (AS-2.3.2, 43) ;
- « Le sport, c'est l'école de la vie. » (SF-6, 70 & FD-1.3, 54).

## 2. Finalités de la formation des jeunes

Lorsqu'il s'agit d'aborder les finalités de la formation des jeunes, trois éléments principaux semblent ressortir des entretiens (figure 3.1.) :



**Figure 3.1. : Finalités principales de la formation des jeunes mentionnées par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

(1) **Atteindre son meilleur niveau.** Selon nos sujets (9/21), la formation sportive doit permettre à un jeune d'atteindre le meilleur niveau auquel il peut aspirer, et ce, quelles que soient ses qualités de départ : « Arriver le plus loin de ce que l'on peut faire par rapport à des aptitudes. » (FD-1.1, 45). En outre, les personnes interrogées précisent que ce niveau maximum doit être atteint **en fonction des envies du jeune** (5/9). Il n'est donc pas recommandable de le forcer à atteindre un niveau supérieur à celui qu'il désire. Cette conception de la formation sportive est en accord avec celle développée par Bayer (1993, p.59) : « La formation englobe tous les moyens, tous les moments, toutes les possibilités qui permettent aux enfants d'accéder, s'ils le désirent, au plus haut niveau conforme à leurs possibilités ... ».

(2) **Accéder au bien-être.** La deuxième finalité de la formation des jeunes rapportée par les sujets (7/21) est le bien-être. Selon eux, le jeune sportif doit pouvoir trouver, à travers sa pratique, un bien-être général c'est-à-dire physique, mental et social.

- « ... que les enfants prennent du plaisir. » (SF-2, 53) ;
- « Un esprit sain dans un corps sain. » (FD-2.2, 59).

D'après De Bourdeaudhuij et Bouckaert (2000, p.12), « la démonstration du lien entre l'activité physique et la santé n'est plus à faire. De nombreuses études sont là pour nous prouver que l'activité physique pratiquée correctement ne peut être que bénéfique pour la santé et la condition physique ».

(3) **Permettre un épanouissement personnel.** Le troisième élément considéré comme une finalité de la formation des jeunes par les sujets interrogés (7/21) est l'épanouissement du jeune, sa réalisation personnelle : « Elle doit participer à un épanouissement personnel et à un besoin de réalisation personnelle du jeune à partir du sport. » (FD-2.1, 88-89).

Notons que cet élément n'a été repris par aucun des sujets faisant partie du premier niveau d'analyse. Si les responsables du sport francophone n'ont pas mentionné l'épanouissement personnel comme étant important dans la pratique sportive, c'est peut-être parce qu'ils ont moins de relations avec les jeunes sportifs qui font du sport pour le loisir et que leur vision de la formation des jeunes se centre davantage sur le sport de haut niveau. Cependant, cette hypothèse nous semble étonnante dans le sens où la plupart de ces individus ont tous eu une formation en éducation physique.

## B. Formation des jeunes – déterminants principaux de qualité

Lors de nos interviews, nous avons cherché à savoir quels étaient les éléments qui déterminent une formation des jeunes de qualité. La figure 3.2 présente ceux qui nous ont été cités le plus fréquemment par les sujets de l'étude. Nous constatons que l'**encadrement** est l'élément le plus fréquemment mentionné (16/21). Il est suivi par les **parents et l'entourage social** du jeune (12/21). Ensuite, la **motivation et l'implication personnelle** sont relevées par huit de nos sujets. Les **infrastructures** (7/21), **l'école** (7/21) et la **planification de la pratique sportive** (5/21) sont d'autres éléments jugés indispensables à la qualité de la formation des jeunes sportifs.

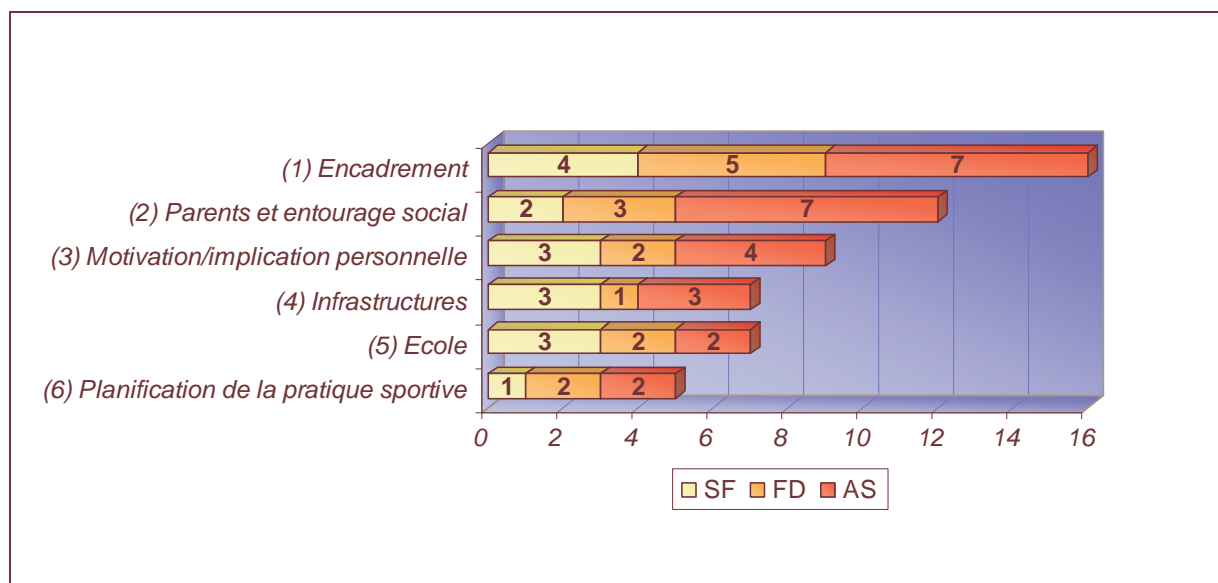


Figure 3.2 : Eléments déterminants de la formation des jeunes mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews

En marge de cette simple énumération de facteurs constituant, pour notre population, un gage de réussite en matière de formation des jeunes, nous nous sommes intéressé de manière plus approfondie à chacun d'eux. Ainsi, la suite de notre développement est consacrée à l'exposé des rôles, conditions idéales, points positifs et points négatifs de chacun de ces paramètres.

## ***1. Encadrement***

L'encadrement sportif rencontré dans les clubs et fédération est selon Cloes (2007), composé du directeur technique, de l'entraîneur et du préparateur physique. Outre l'analyse de l'encadrement proposé dans les structures sportives francophones, nous allons également comparer les idées des sujets pour les trois niveaux d'interviews que nous avons réalisés.

### *1.1 Rôles de l'encadrement*

Deux rôles de l'encadrement des jeunes sportifs ont été mis en évidence à la suite de l'analyse des interviews des différents responsables.

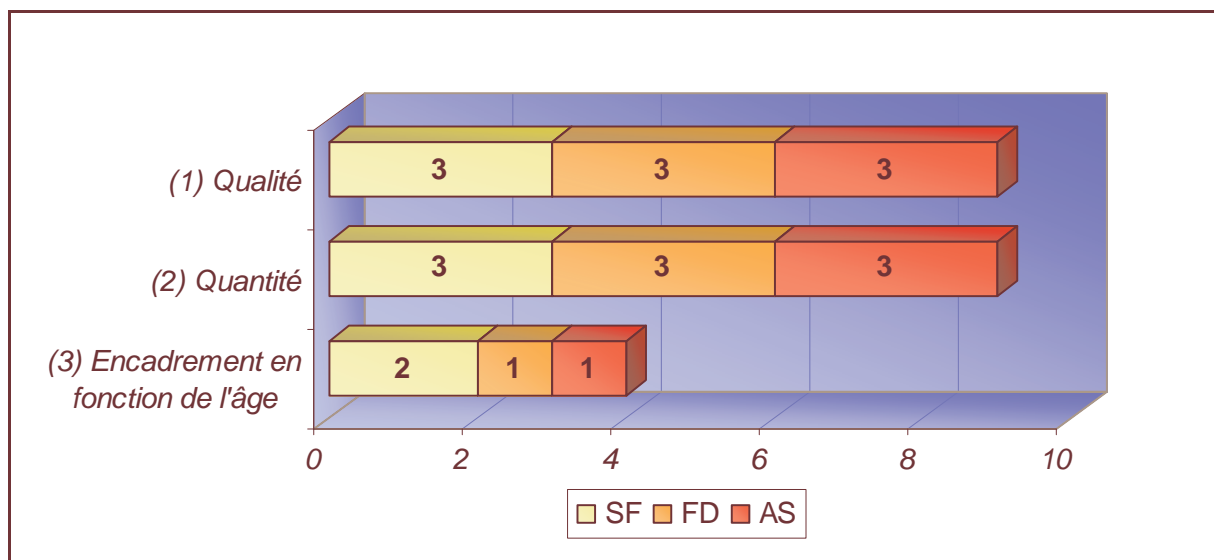
(1) **La formation sportive (4/21)**. Selon les responsables, l'encadrant se doit de conférer aux jeunes une formation sportive de qualité : « *C'est l'éducateur sportif qui a le lien privilégié ou exclusif sur la partie formation sportive.* » (AS-1.1.1, 115).

(2) **Donner l'envie (2/21)**. D'après l'analyse du contenu des interviews, l'encadrement du jeune sportif doit lui donner l'envie de faire du sport : « *Faire en sorte que les gosses aiment pratiquer une activité physique et sportive.* » (SF-2, 113).

Il est plus qu'étonnant de constater que ces deux éléments sont les seuls qui peuvent être mis en évidence, et de plus en nombre très faible, alors que l'encadrement est le thème le plus important qui ait été donné par les sujets interrogés (16 sujets sur 21). Que ce point ressorte en premier lieu provient probablement du fait qu'au moins tous les responsables du deuxième et du troisième niveaux de l'étude font partie de cet encadrement sportif. Cependant, même si c'est leur travail à proprement parler, ils éprouvent des difficultés à définir exactement leur rôle dans une formation des jeunes. Cet élément est donc peut-être quelque chose à développer au niveau du sport francophone en s'assurant que dans la formation des responsables, ceux-ci savent exactement quel est leur rôle.

### *1.2 Conditions idéales de l'encadrement*

Trois éléments principaux peuvent être mis en évidence à partir des réponses formulées par les responsables que nous avons interrogés. Ceux-ci sont repris dans la figure 3.3.



**Figure 3.3 : Conditions idéales de l'encadrement mentionnées par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

(1) **Qualité.** Selon nos sujets (9/21), une formation des jeunes de qualité requiert un personnel d'encadrement qualifié : « *Il faut des personnes qualifiées pour faire découvrir la pratique du sport.* » (FD-2.3, 85-86). Cette qualification a parfois été précisée par ces sujets en faisant référence au bagage technique (2/9) et pédagogique (3/9) de l'encadrement. Selon nos sujets, cette qualité d'encadrement passe aussi par un moniteur spécifique (3/9) à la discipline pratiquée. D'après Crèveœur (2006), la qualification de l'encadrement se base sur les compétences techniques, pédagogiques et didactiques. C'est pourquoi, selon lui, « *l'encadrement des sportifs est un véritable métier* ». On retrouve ici des similitudes entre la théorie et ce que nous avons observé lors de nos analyses.

(2) **Quantité.** La quantité est aussi une variable reprise par les différents responsables (9/21) : « *Il faut un nombre suffisant d'enseignants ...* » (AS-2.4.1, 91). En effet, selon certaines personnes interrogées, même s'ils sont qualifiés, un nombre insuffisant d'encadrants aura une répercussion négative sur la qualité de l'encadrement proposé et, in fine, sur la formation du jeune. Il a été mentionné plusieurs fois (3/9) par les sujets que l'idéal consistait à fixer un certain nombre d'enfants maximum par moniteur. Aussi, il est nécessaire que la structure puisse compter sur une série d'intervenants différents comme, par exemple un médecin, un kiné, un psychologue, etc. : « *Il faut un suivi médical (kinésithérapeute, ostéopathe, ...) et psychologique.* » (FD-1.1, 38-39).

Nous constatons donc qu'il a été uniformément mentionné par les sujets que la quantité était nécessaire. Cela nous montre qu'à tous les niveaux d'étude, les sujets sont conscients de l'importance de cet élément.

(3) **Encadrement en fonction de l'âge.** Notre analyse nous a montré que les sujets (4/21) considèrent que l'encadrement doit être adapté à l'âge des sportifs : « *L'encadrement doit être spécialisé aux différents âges.* » (FD-1.2, 174). En outre, ces quatre dirigeants suggèrent que « *les cadres les plus compétents devraient encadrer les plus jeunes.* » (SF-7, 246).

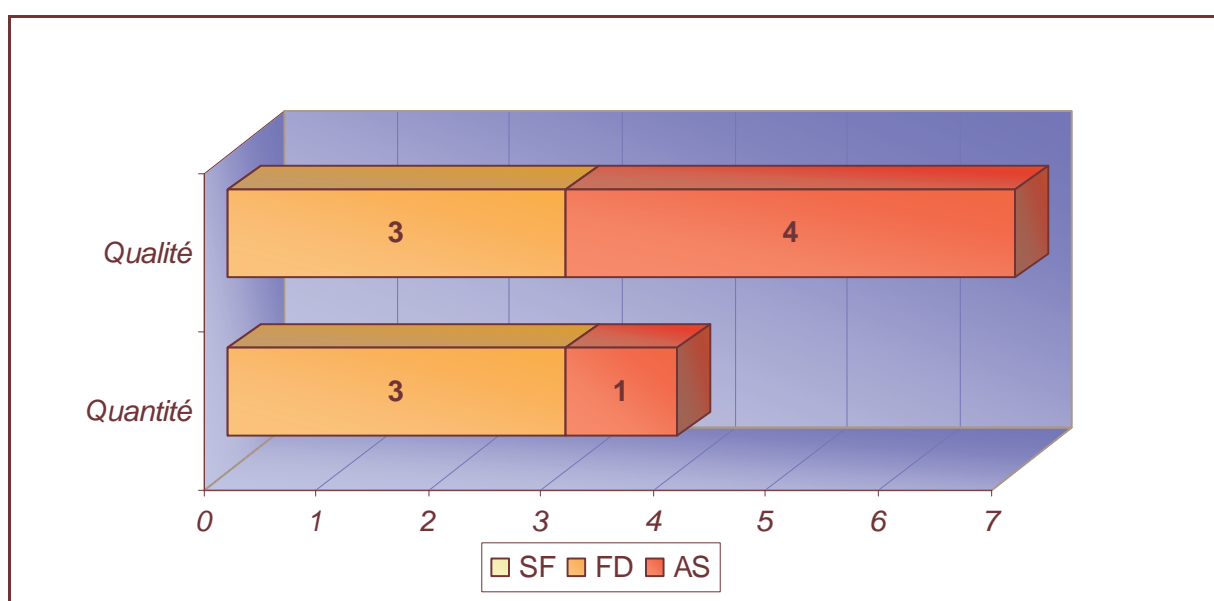


Cette spécificité de l'encadrement en fonction de l'âge apparaît aussi comme une préoccupation importante de l'ex-Ministre des Sports en Communauté française. A ce sujet, il constate les manquements du sport francophone : « *On a un entraîneur qui donne aux pré-minimes puis aux scolaires puis il devient entraîneur de troisième division, ça n'a aucun sens. En France, les entraîneurs sont spécialisés par tranches d'âges. C'est vraiment la solution !* » (Lemarque, 2007).

Il est cependant étonnant de constater que si peu de responsables ont mis cet élément en évidence alors que la problématique est bien connue des plus hauts responsables politiques.

### 1.3 Eléments (+)

Deux éléments peuvent être mis en évidence à partir des analyses concernant les éléments positifs de l'encadrement (figure 3.4).



**Figure 3.4 : Eléments positifs de l'encadrement mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

(1) **Qualité (7/21)**. Le premier point positif qui semble caractériser l'encadrement sportif en Communauté française et plus particulièrement dans les deux fédérations étudiées est sa qualité. En effet, ce facteur a été cité par trois responsables de fédérations (FD) et quatre responsables de clubs (AS) :

- « *L'encadrement à [structure fédérale] est un encadrement professionnel.* » (FD-2.1, 203)
- « *C'est un des meilleurs clubs au niveau de la qualité de l'encadrement.* » (AS-2.4.2, 80)

En ce qui concerne les responsables du sport francophone (SF), aucun n'a cité la qualité de l'encadrement comme étant un point positif du système sportif francophone actuel. Cette constatation nous surprend dans le sens où la qualité de l'encadrement semble être une préoccupation des autorités : « *la Communauté française a exigé que le maximum de subsides*

*alloués aux fédérations se base notamment sur le critère de l'encadrement qui, obligatoirement, doit être qualifié. » (SF-3, 166-168).*

Nous expliquons ce résultat par le fait que les structures analysées ont été choisies car elles étaient des exemples. Ce n'est donc pas représentatif du niveau général, qui lui, a été mentionné par les responsables du premier niveau.

(2) **Quantité.** D'après quatre sujets (4/21), l'encadrement proposé est en quantité suffisante dans la structure où ils se trouvent : « *Il y a un entraîneur pour 6. Il y a un préparateur physique, un kiné, un psychologue.* » (FD-2.1, 152).

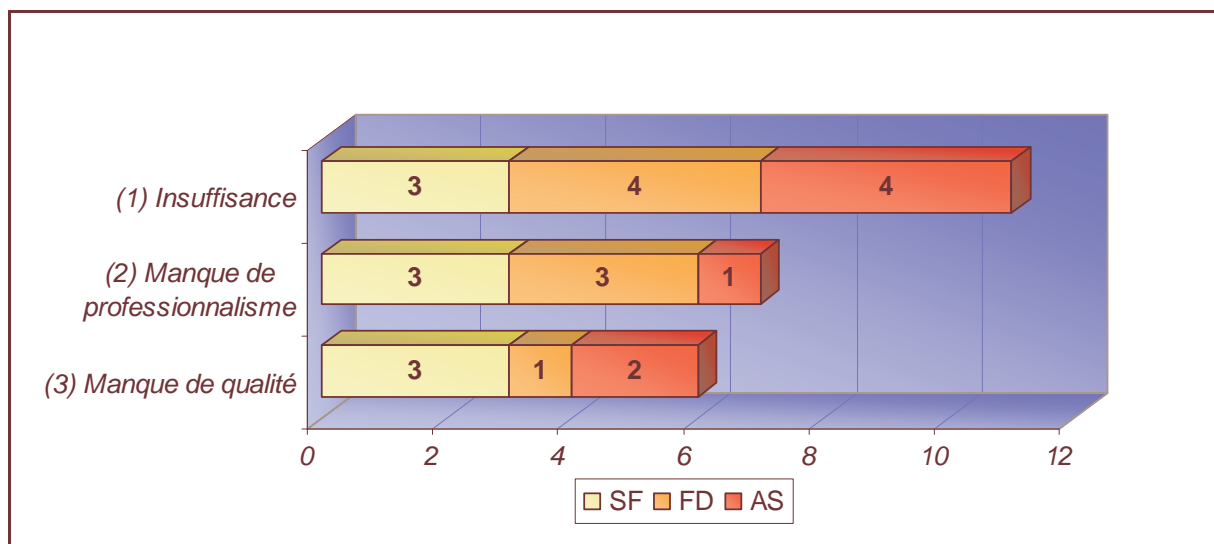
Dans la fédération (1), il existe un suivi diététique, mental, médical, scolaire, technico-tactique et physique : « *Il y a des tests médicaux régulièrement: Cybex, prises de sang, ... C'est un encadrement très lourd. Ce n'est pas le commun des sportifs.* » (FD-1.3, 340-341). Cet encadrement est réalisé pour chaque domaine par des professionnels du secteur. Cette structure est aussi mise en place dans la fédération (2) où l'on propose le même type de services.

Cet élément étant repris assez fréquemment comme étant une condition importante pour obtenir une formation de qualité, il est étonnant de constater que seules quatre personnes l'aient mentionné. Nous imaginons donc que cette quantité est présente dans certaines structures mais n'est pas généralisée à l'ensemble de celles-ci. De plus, ici aussi, aucun responsable du premier niveau de l'étude ne l'a mentionné. Nous imaginons qu'une raison probable de ce manque est la moins grande implication des responsables du sport francophone dans les structures en relation directe avec le terrain.

Notons finalement que, dans les structures analysées, il existe généralement une personne de référence faisant office de « moteur » de l'ensemble de la structure de formation des jeunes. Ceci est particulièrement visible au deuxième niveau d'analyse (FD) où, dans chacune des deux fédérations, il y a un responsable très engagé dans le système de formation (sujet FD-1.2 et sujet FD-2.1). Toutefois, de nombreux autres professionnels gravitent autour de ces personnes dans les structures étudiées, chacun ayant son degré d'importance.

#### *1.4 Eléments (-)*

L'analyse des entretiens réalisés auprès des différents sujets met en évidence, en ce qui concerne l'encadrement, trois éléments négatifs. Ces éléments sont repris dans la figure 3.5.



**Figure 3.5 : Eléments négatifs de l'encadrement mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

(1) **Insuffisance.** Le manque de personnel encadrant est un élément négatif repris par des responsables à chacun des niveaux (11/21). Selon eux, il existe une carence générale de personnel en ce qui concerne l'encadrement :

- « *Il manque de personnes pour encadrer.* » (AS-2.4.1, 94) ;
- « *Au point de vue de la préparation physique, il n'y a pratiquement aucun club où il y a un préparateur physique.* » (FD-2.2, 270-271).

Cet élément a aussi été relevé par Cloes (2002). Selon lui, une majorité de fédérations considère que le nombre d'entraîneurs est insuffisant, particulièrement lorsqu'il s'agit d'entraîneurs de haut niveau.

Pour certains responsables du sport francophone (3/7), cette insuffisance de cadres dans les structures provient d'un manque d'exploitation des ressources que l'on possède en Belgique : « *Il y a un manque de mise en évidence de ce qui se fait de bien ici en Belgique.* » (SF-6, 118-119). Selon eux, il existe un capital humain de qualité qui est négligé. Une piste de solution énoncée par le responsable SF-4 est d'essayer d'intégrer le savoir-faire des licenciés et régents en Education physique qui n'ont pas d'emploi, dans l'organisation du sport belge. Ce constat a aussi été posé dans l'étude de Cloes (2002) où il a en effet été souligné que les diplômés en éducation physique, ainsi que les sportifs d'expérience, étaient peu exploités comme entraîneurs.

Notons aussi que deux responsables ont mentionné l'importance de la reconversion du sportif de haut niveau après sa carrière : « *Il faut pouvoir assurer leur reconversion dans la vie de tous les jours.* » (SF-7, 75). Le projet « Ariane » mis en place par le ministre des sports de la Communauté française vise à sensibiliser les jeunes sportifs à se former tout au long de leur parcours, que ce soit dans le monde de l'entreprise ou dans le monde sportif. L'idée, bien défendue par Zintz (2006), consisterait à intégrer beaucoup plus les anciens sportifs de haut niveau en assurant leur reconversion dans le monde du sport après leur carrière sportive. Selon lui, dès 30 ans, des sportifs sortent de leur carrière sportive et parfois, lors de blessures graves, cela peut arriver encore plus tôt. D'après De Knop, De Bosscher et Leblicq (2004), 70% des fédérations n'investissent pas dans la reconversion de leurs sportifs et 50% ne

gardent plus de contacts avec eux une fois leur carrière terminée. Il serait donc intéressant, afin de les motiver à poursuivre leur parcours professionnel dans le sport, de leur faciliter l'obtention de brevets octroyés par la Communauté française. Ainsi, dans certaines fédérations, des élites bénéficient de parcours « rapides » leur permettant d'obtenir plusieurs niveaux de brevets en un temps limité. Cependant, ces cours accélérés pour les élites sont rarement mis en place (Cloes & Theunissen, 2006).

Un autre problème soulevé par les différents membres des deux fédérations étudiées est la tentation pour les bons entraîneurs fédéraux de retourner dans les clubs : « *Un entraîneur doit donner au minimum 6 à 8 d'heures d'entraînement par semaine, il y a des compétitions tous les week-ends, les voyages sont longs, etc. Combien d'entraîneurs sont prêts à faire ce sacrifice-là pendant plusieurs années pour ce qu'on leur donne.* » (FD-2.1, 193-195). En effet, la demande y est très importante et les conditions de travail y sont moins contraignantes. De plus, nous pensons que le fait de bien gagner sa vie avec le sport de masse, comme c'est le cas dans la première fédération, amène les différents entraîneurs à rester ou à retourner dans les clubs.

En ce qui concerne les clubs, nous avons vu plus haut qu'une seule personne avait mentionné que l'encadrement y était en quantité suffisante. Nous pensons qu'avec des moyens plus faibles que les fédérations, les clubs n'ont pas toujours la possibilité de travailler dans des conditions d'encadrement idéales telles que celles qui ont été décrites auparavant avec un nombre idéal d'élèves par moniteur (en fonction de la discipline), un préparateur physique ou encore un kinésithérapeute. L'insuffisance de cet encadrement provient probablement plus, dans ce cas-ci, d'un manque de moyens que d'un manque de personnes. Aussi, nous pensons qu'une raison que l'on peut évoquer est le caractère individuel de la pratique sportive. Ainsi, dans une équipe collective, il serait plus facile de rentabiliser la prestation d'un kinésithérapeute que pour un sportif individuel.

**(2) Manque de professionnalisme.** Le manque de professionnalisme rencontré dans les structures sportives francophones est un second point négatif mentionné par les personnes interrogées (7/21). Il est remplacé par un bénévolat de masse pas toujours adapté aux structures des clubs et ses fédérations :

- « *Trop de jeunes sportifs sont laissés aux mains de bénévoles de bonne volonté mais incompetents.* » (SF-7, 239).
- « *En Belgique, on confie l'entraînement à celui qui a le temps mais pas toujours les compétences.* » (SF-4, 180).
- « *Il y a beaucoup de bénévolat. En France, on n'imaginerait même pas confier son gosse à un entraîneur qui n'a pas de diplôme.* » (SF-4, 192).

Ce manque de professionnalisme est, selon nos sujets, à l'origine du problème de la qualification des encadrants. Nous avons vu dans la littérature (Vanfraechem-Raway, & Levarlet-Joye, 2000) que le bénévolat était très important pour faire fonctionner les structures associatives mais qu'il avait aussi un impact négatif sur la qualité de l'encadrement (Crèvecoeur, 2006). Si le bénévole est indispensable mais qu'il souffre parfois d'un manque de compétences, une solution proposée serait de permettre aux bénévoles présents dans les structures de se former. Ainsi, il serait peut-être intéressant de mettre en place des systèmes qui permettent aux bénévoles de participer gratuitement à des formations ou d'obtenir des avantages à se former comme, par exemple, la gratuité d'accès aux installations sportives du club.

(3) **Manque de qualité (6/21)**. Selon six de nos sujets, un autre problème relatif à l'encadrement concerne sa qualité qui ne serait pas optimale :

- « *Le niveau de formation des entraîneurs est en général insuffisant pour avoir une formation correcte.* » (FD-2.1, 57-58)
- « *La plupart des cadres en [discipline] n'ont pas une formation de base en éducation physique et n'ont qu'une idée réduite de ce qu'est la formation d'un jeune.* » (FD-2.1, 345-346)
- « *Ces entraîneurs font ce métier par défaut d'autre chose. Et c'est catastrophique car c'est la base qu'on doit travailler avec des gens compétents.* » (AS-1.2.1, 236-238)

Selon les responsables du sport francophone (2/7), le manque de personnes compétentes toucherait principalement la formation des jeunes à un haut niveau :

- « *Il n'y a pas assez de gens compétents pour former des sportifs de haut niveau en Communauté française pour dire qu'il y en a dans toutes les fédérations.* » (SF-7, 214-215) ;
- « *Souvent, [les responsables] doivent faire appel à des entraîneurs de haut niveau ou des directeurs techniques qui ne sont pas issus de la francophonie.* » (SF-3) 184-185).

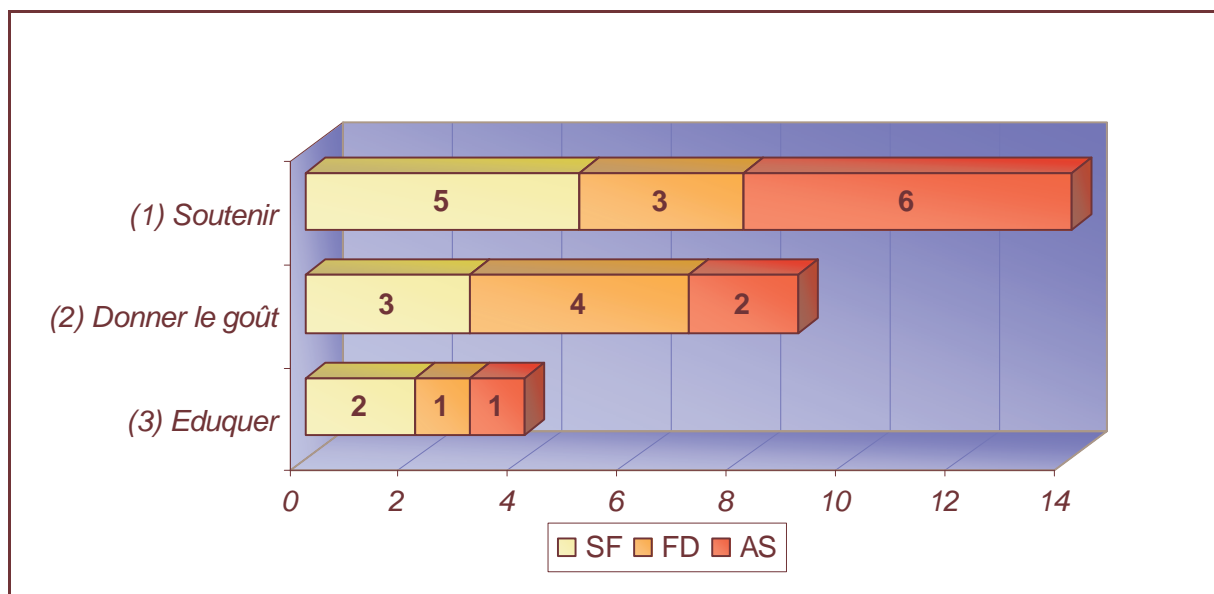
Une des raisons majeures énoncées par les sujets pour expliquer le manque de cadres formés dans les fédérations et les clubs est que cette formation n'est pas mise en évidence : « *Non valorisation de la formation. Le fait que ça ne soit pas obligatoire.* » (SF-6, 115). Cette constatation est également relevée par Cloes et Theunissen (2007) selon qui, en Communauté française, seules sept fédérations sur quatorze obligent une certification des entraîneurs de club. En outre, il n'existe pas d'obligation « légale » de suivre les formations et donc d'être breveté dans la discipline enseignée à l'exception de certaines fédérations qui l'exigent dans leur règlement d'ordre intérieur (Crèvecoeur, 2006). A ce sujet, SF-1 donne en exemple une fédération d'un sport collectif qui inflige des amendes aux clubs qui n'emploient pas de personnes diplômées pour encadrer les cours, ces amendes étant généralement supérieures aux honoraires d'une personne qualifiée. Notons que, dans notre cas, seule la première fédération exige cette certification mais, dans les faits, il apparaît que cela n'est pas toujours respecté : « *... malgré les efforts de la fédération sur la formation des cadres, il y a encore beaucoup de gens qui travaillent sans diplôme.* » (FD-1.2, 123-124).

## **2. Parents et entourage social**

L'entourage social est constitué, selon Bois (2004), par les parents, les amis, l'entraîneur, le staff médical et l'école. Selon les données reprises des interviews des différents responsables, cet encadrement est fondamental. Comment expliquer le fait qu'il y ait des champions chez les frères et sœurs comme par exemple avec les frères Saives, les sœurs Williams, les frères Bryan ou la famille Borlée ? Outre la génétique, il doit certainement y avoir une grande importance des parents et de l'entourage. Nous allons, comme pour le point précédent, décrire le rôle, les conditions idéales mais aussi les éléments positifs et négatifs en ce qui concerne l'entourage du jeune sportif.

### **2.1 Rôle**

Trois rôles principaux peuvent être mis en évidence à partir des différentes interviews menées auprès des responsables interrogés (figure 3.6.).



**Figure 3.6 : Rôles des parents et de l'entourage social mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

(1) **Soutenir (14/21)**. Le rôle premier de l'entourage du jeune sportif cité par les responsables interrogés est sans aucun doute celui de soutien. Bloom (1985) a d'ailleurs mis en évidence que les jeunes talents accordent de l'importance au rôle de soutien des parents. Dans nos résultats, nous pouvons distinguer que ce soutien se fait à différents niveaux :

- Le premier niveau concerne le soutien logistique (9/14). D'après les sujets interrogés, il est de la responsabilité des parents d'apporter un soutien matériel pour encadrer au mieux la pratique sportive de leurs enfants. C'est le cas notamment des transports : « ... les parents jouent un rôle important en ce sens que les parents sont des papas et mamans taxis tant pour les entraînements que pour les compétitions. » (SF-3, 282-284).
- Le second moyen de soutenir l'enfant concerne l'aspect financier (4/14) (« *C'est un soutien financier ...* », AS-2.4.2, 96). Le sport engendre des coûts financiers importants (Namurois, 2004 ; Viseu, 2000). De plus, si le Ministre Eerdekens a mis en place son projet « Chèque Sport », c'est qu'il estime que le sport au sein de structures organisées engendre un certain coût et que tous les enfants ne peuvent pas se permettre de le pratiquer, faute de moyens. Ainsi, Cloes (2005) signale que, outre le transport des enfants, les parents aient aussi comme rôle de subvenir aux besoins financiers de la pratique sportive. En outre, il est également intéressant de scinder ces nécessités financières selon qu'il s'agisse d'un sport individuel ou d'un sport collectif. En effet, chaque sport possède des coûts variables (ex: le budget "tenue" qui augmente en fonction du nombre de joueurs) et des coûts fixes (ex: le budget "location de terrain" qui ne varie pas en fonction du nombre de pratiquants). Pour un jeune sportif en particulier, le choix d'un sport collectif sera généralement financièrement plus accessible qu'un sport individuel et cela parce que le coût de sa tenue sera toujours le même si le nombre de joueurs double mais que le coût de la location du terrain sera partagé entre un plus grand nombre de personnes. Nous pensons que ce rôle de soutien financier a été mis en évidence par les responsables car dans les deux fédérations analysées, la pratique sportive y est individuelle et onéreuse. De plus, et

particulièrement dans la seconde fédération, les coûts variables y sont réputés comme étant relativement élevés : « *Le matériel est aussi très coûteux...* » (FD-2.3, 345).

- Le troisième type de soutien apporté par l'entourage du sportif tel qu'il est préconisé par nos sujets concerne les aspects moraux et psychologiques (6/14). Ils rejoignent en cela l'idée défendue en 2004 par Wylleman et al. Les parents et les amis proches ont donc un rôle de soutien important dans les moments de joie mais aussi dans des moments plus difficiles : « *D'être des bons supporters: encourager, motiver, suivre le projet du gamin. S'il y a un projet du gamin, il faut que les parents supportent ce projet dans tous les sens du terme: encourager, mettre à disposition certains moyens, être disponibles, être là dans les moments difficiles, savoir garder la tête froide quand il y a des succès ou qu'il y a des éléments qui peuvent être porteurs. Un bon supporter, un bon confident. Jouer le rôle de parent. Etre là quand il faut et même quand il ne faut pas et que la relation se fasse la plus intime possible au niveau familial.* » (AS-1.1.1, 89-95).

(2) **Donner le goût (9/21)**. D'après les résultats que nous obtenons, les responsables mettent en évidence que les parents sont souvent des exemples en termes de pratique sportive : « *Si un enfant voit ses parents faire du sport et s'amuser en faisant ce sport, il va avoir envie d'en faire lui-même.* » (SF-4, 125-126). Cette influence a d'ailleurs déjà été mise en évidence par Godin (1998) selon qui les parents orientent l'enfant dans son choix d'un sport et l'incitent ensuite à continuer voire à augmenter sa pratique. Ainsi, 79% des 6-18 ans dont le père pratique un sport en font également (Direction générale du sport, 1997). S'il existe une culture sportive dans la famille, les enfants qui en font partie auront tendance à pratiquer davantage d'activités physiques et sportives (Bodson, 1991 ; Côté 1999). Il apparaît donc que le milieu familial est un facteur très important lorsqu'il est question d'amener le jeune à pratiquer une activité physique et sportive : « *Il faut un environnement sportif afin d'avoir une certaine culture sportive qui amènera le jeune à pratiquer.* » (FD-1.2, 294-295).

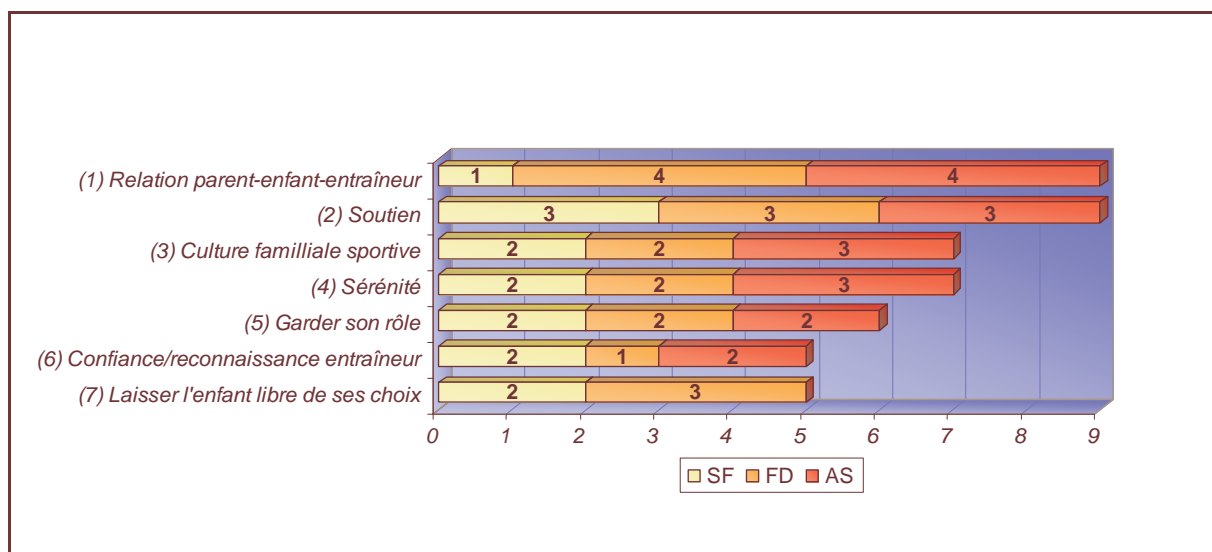
(3) **Eduquer**. Certains de nos sujets (4/21) estiment que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants : « *Ce sont les parents qui éduquent les enfants.* » (FD-1.1, 92).

Ceci nous paraît important à mettre en évidence car la littérature que nous avons développée ne met pas cet élément en avant. Certains sujets interrogés sont donc sensibilisés à ce rôle primordial des parents dont nombre d'éducateurs déplorent l'absence dans la société actuelle.

Enfin, il est étonnant de constater ici que seules deux personnes ont mentionné le rôle de gardes-fous des parents (« *Les parents doivent être ceux qui sont capables de freiner les ardeurs de certains entraîneurs sportifs. Ils doivent voir quand leur enfant est au bout du rouleau et quand l'entraîneur exagère.* », SF-7, 177-178) alors que nous avons vu avec Wylleman et De Knop (1998) que les parents doivent fixer les limites aux entraîneurs et aux enfants et cela dans un but de bien-être de ces derniers. Selon eux, il n'est pas rare de voir un entraîneur un peu excessif sur un terrain et les parents, en allant voir de temps à autre ce qui se passe aux entraînements et en compétitions, doivent vérifier que tout est mis en place pour le bien-être de l'enfant et qu'aucun excès n'est à déplorer. Le parent a le même rôle en ce qui concerne les envies du jeune. Il doit les tempérer et les maîtriser s'il estime que celles-ci sont excessives : « *Le parent doit fixer des limites quant à la manière et l'état d'esprit de l'enfant.* » (AS-1.2.1, 124).

## 2.2 Conditions idéales

D'après les interviews menées auprès des 21 responsables, les conditions idéales en termes d'entourage des jeunes sportifs comportent sept éléments (figure 3.7.).



**Figure 3.7 : Conditions idéales relatives aux parents et à l'entourage social mentionnées par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

(1) **Relation parent-enfant-entraîneur (9/21)**. Confirmant la notion de « triangle sportif » (Hellstedt, 1987 ; Wylleman & De Knop, 1998), nos sujets estiment que l'existence de bonnes relations entre l'entraîneur, le sportif et ses parents est indispensable à une formation sportive de qualité : « *Il doit y avoir une complicité enfant - parent - entraîneur et une symbiose avec un bon équilibre pour arriver à un épanouissement de l'enfant ...* » (FD-1.3, 207-209).

(2) **Soutien**. Selon les responsables (9/21), le soutien parental figure parmi les rôles mais aussi parmi les conditions idéales à une formation des jeunes de qualité. Ainsi, comme nous l'avons vu précédemment, les parents se doivent de soutenir leur enfant tant aux plans financier, moral et logistique. Nous pensons que c'est d'ailleurs grâce au soutien de tous les instants de son papa, lorsqu'elle était une enfant, qu'une athlète comme Justine Henin est parvenue à un tel niveau à l'heure actuelle.

D'après plusieurs sujets (4/21), les parents devraient également aller voir ce qui se passe dans les salles pour avoir une idée de ce que fait leur enfant. Cela leur semble important, surtout qu'il existe des parents qui ont eux-mêmes des compétences sportives (professeur de sport, médecin, kinésithérapeute, entraîneur, ...) et qui pourraient se rendre compte des problèmes qui surviennent ou qui pourraient survenir chez l'enfant ou l'entraîneur.

(3) **Culture familiale sportive (7/21)**. Pour un tiers des sujets interrogés, la culture familiale entourant le jeune est un facteur d'influence importante dans la pratique sportive du jeune : « *Il faut que ça soit un entourage dans lequel le sport est une valeur reconnue comme positive.* » (FD-2.1, 210). Nous rejoignons donc ici ce qui a été mentionné par Bodson (1991) et Côté (1999) et que nous avons relevé plus haut dans les rôles des parents et de l'entourage social (« Donner le goût »).



(4) **Sérénité (7/21)**. Un tiers des responsables interviewés jugent qu'il est important pour les parents de faire attention à ne pas se réaliser à travers leurs enfants et de relativiser lorsque l'enfant manifeste des qualités pour la pratique sportive :

- « *Les parents ne doivent pas monter la tête aux enfants.* » (FD-2.3, 62)
- « *Ne pas projeter ce qu'on n'a pas pu faire soi-même et donc s'interdire des attentes démesurées.* » (SF-7, 191-192)

Pour Godin (1998), il est évident que l'environnement dans lequel l'enfant évolue peut influencer cette sérénité. Ainsi, dans la première de nos deux fédérations, le sport pratiqué permet, pour certains, de gagner beaucoup d'argent. Ce facteur, combiné à la recherche de notoriété, très bien véhiculé par les médias dans la première fédération, peut rapidement faire perdre pieds aux jeunes mais aussi et surtout à leurs parents. Nous n'observons cependant pas ce point exclusivement dans la première fédération.

Nous pensons que le fait d'avoir analysé des structures dont le sport est un sport individuel peut amener plus facilement un parent ou un enfant à être mis en évidence par la notoriété et les médias. Ainsi, lorsqu'un enfant gagne en sport individuel, il est le seul à recevoir les félicitations de son entourage social et sportif. La prestation aussi bonne soit-elle est davantage noyée dans un ensemble en sport collectif qu'en sport individuel.

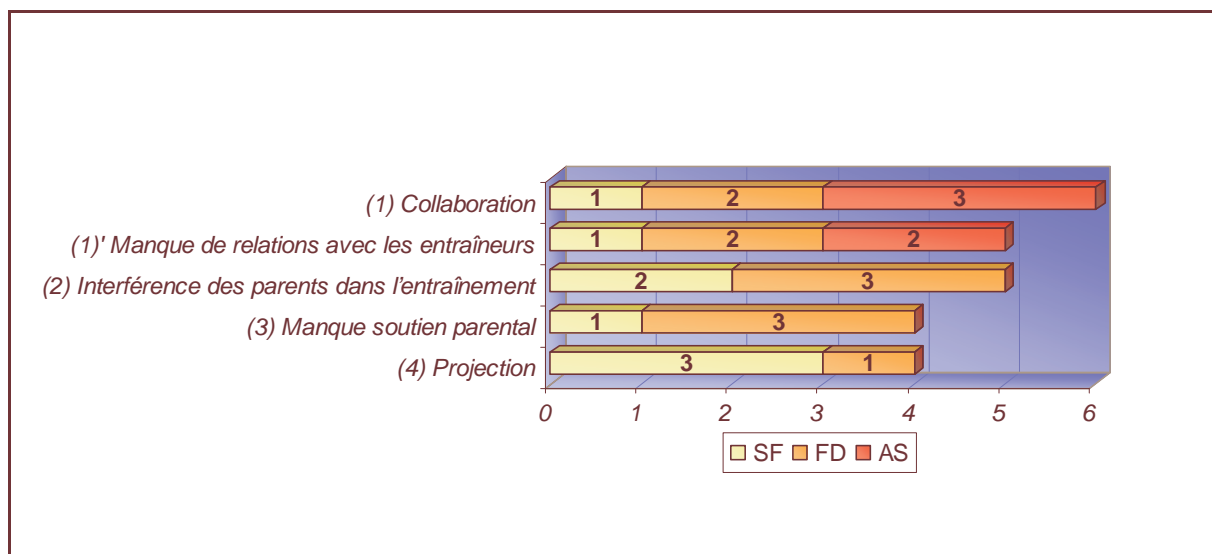
(5) **Garder son rôle (6/21)**. Six sujets pensent également que les parents doivent éviter à tout prix de prendre la place de l'entraîneur : « *Il faut que les parents gardent bien leur rôle de parents et ne prennent pas la place de l'éducateur et vice et versa.* » (AS-1.1.1, 95)

Nous avons mentionné plus haut que nos sujets estimaient que les parents avaient un rôle à jouer dans la vérification du déroulement des entraînements. Cependant, tout comme Wylleman et De Knop (1998) le signalent, il est important que les parents ne dépassent pas ce rôle en prenant celui de l'entraîneur.

(6) **Confiance/reconnaissance de l'entraîneur (5/21)**. Si les parents ne doivent pas s'immiscer dans le rôle de l'entraîneur, il est important pour cinq de nos sujets, qu'ils puissent également lui faire confiance et reconnaître son travail : « *Il faut qu'il y ait une confiance vis-à-vis du formateur.* » (SF-1, 49).

(7) **Laisser l'enfant libre de ses choix (5/21)**. Nos sujets émettent l'avis que le premier acteur de la formation doit sans aucun doute être le jeune. Selon eux, c'est à lui de décider, en concertation avec les parents et l'entraîneur, des orientations sportives qu'il veut prendre : « *Les parents doivent aller dans le sens du souhait de l'enfant (pratique intensive ou pratique loisir). Il ne faut pas le pousser ni le freiner.* » (FD-1.1, 100-101).

## 2.3 Eléments (+) et (-)



**Figure 3.7 : Eléments positifs et négatifs relatifs aux parents et à l'entourage social, mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

Lors de nos interviews, la majorité des personnes interrogées a eu du mal à émettre un avis sur les éléments positifs et négatifs concernant les parents au sein de leur structure. En effet, selon eux, il est difficile de se forger un avis général sur l'ensemble des parents et de l'entourage social car chaque cas est différent : « *La fédération ne peut pas maîtriser cet élément* » (FD-1.3, 214). Les éléments négatifs ou positifs repris ici sont plutôt des cas particuliers déjà rencontrés ou des risques qui sont énoncés par les responsables et non pas des généralités que l'on pourrait appliquer à toutes les personnes de cette catégorie. En raison de ces difficultés rencontrées par nos sujets, nous avons regroupé les points positifs et négatifs.

Cependant, le premier point que nous avons pu mettre en évidence est un élément de réponse qui concerne plus précisément la manière avec laquelle sont abordées les relations avec les parents.

(1) **Collaboration (6/21)**. Plusieurs responsables ont mentionné le fait que, d'une manière générale, les parents collaboraient avec les entraîneurs et le staff d'encadrement : « *Il y en a qui collaborent vraiment en allant dans le sens de l'entraîneur.* » (FD-1.1, 109). Il est réjouissant de retrouver une telle observation dans les caractéristiques positives de l'entourage des jeunes sportifs dans notre région. En effet, nous avons vu plus haut qu'une relation de qualité entre les parents, l'entraîneur, et le jeune constituait l'une des conditions idéales de l'entourage du sportif.

Pour la moitié de ces sujets, cette collaboration se fait grâce à des discussions qui sont établies entre l'entraîneur et les parents : « *Il y a des discussions avec les parents. Les entraîneurs prennent le temps pour, afin de garder le contact avec eux ...* » (AS-2.4.2, 107-108).

Cependant, cet élément est aussi repris comme négatif par les sujets. Pour cinq d'entre eux (5/21), il existe justement un **manque de collaboration avec les parents (1)'** « *Au centre à [Ville], les relations avec la famille sont presque inexistantes ...* » (FD-2.1, 230). D'après

les analyses, les raisons de ce manque sont diverses : manque de temps, désintérêt, structure internat, etc.

Il est étonnant de remarquer que cet élément est aussi repris comme étant un point négatif car nous avons vu dans la littérature (Hellstedt, 1987 ; Wylleman & De Knop, 1998) que cette relation était très importante. Aussi selon les conditions idéales relevées plus haut, neuf sujets ont mentionné l'importance de cette relation.

Cette nette différence entre les diverses citations des responsables de tous les niveaux de l'étude nous conforte dans l'idée qu'il n'est pas possible de faire généraliser l'attitude des parents et que tous les cas sont différents.

**(2) Interférence des parents dans l'entraînement (5/21).** D'après cinq sujets, « *il y a des parents qui ne peuvent pas s'empêcher de jouer le rôle d'entraîneur ou de coach au lieu du rôle de parents.* » (FD-1.1, 108-109).

Nous avons vu qu'idéalement, plusieurs sujets (6/21) mentionnent le fait que le parent doit garder son rôle. Il existe donc une différence entre ce que les responsables jugent comme important et ce qui se passe parfois sur le terrain. Notons aussi que cet élément, lorsqu'il est mentionné par les responsables, n'est bien sûr pas caractéristique de l'ensemble des parents au sein de la structure et qu'il est souvent cité comme étant un risque à éviter.

**(3) Manque de soutien parental (4/21).** Quatre sujets mentionnent le manque de soutien parental :

- « *Il y a des parents qui n'aiment pas le sport et qui ne poussent pas leur enfant à la pratique sportive.* » (SF-2, 303-304) ;
- « *Des tas de parents déposent leur enfant devant la salle et viennent le rechercher une fois l'entraînement terminé ; ils ne savent pas ce qui s'est passé dans la salle.* » (SF-2, 314-316).

Nous avons décrit plus haut dans les rôles et les conditions idéales correspondant à cet élément, qu'il était important que les parents soutiennent leurs enfants. La raison citée est principalement le manque de temps (2/4). Une seule personne (FD-2.1, 232) a mentionné le soutien parental comme élément positif au sein de sa structure. Trois des quatre sujets l'ayant mentionné comme élément négatif appartiennent au deuxième niveau de l'étude. Nous pouvons donc penser que le manque de soutien est dû aux manques de relations entre les parents et le jeune car celui-ci est dans une structure en internat. Notons aussi qu'ici aussi ce manque n'est pas généralisé à l'ensemble des parents de la structure.

**(4) Projection (4/21).** Quatre sujets mentionnent le risque d'avoir des parents qui se projettent à travers leur enfant : « *Les parents qui ont la "championnite". Les parents qui vivent à travers l'enfant.* » (SF-4, 135-136).

Hellstedt (1987) a décrit trois modèles de parents. Le troisième modèle correspond à des parents qui souvent, veulent réussir la carrière sportive qu'ils n'ont jamais eu l'occasion de faire. Ce point a plusieurs fois été souligné comme étant un élément auquel il fallait être attentif, tant pour l'encadrement que pour le parent lui-même. Ici aussi, les quatre dirigeants mentionnent cet élément comme étant un risque et non pas un fait applicable à l'ensemble des personnes concernées.

Nous constatons finalement, vu le faible taux de réponses, que les dirigeants interrogés ne se sont pas attardés sur la problématique dans leurs réponses. La première idée serait de penser qu'ils n'ont pas compris les questions posées. Nous pensons cependant que ce manque provient plus de la difficulté qu'ils ont rencontrée à émettre un avis général sur la situation.

Aussi, nous constatons que les éléments repris dans les conditions idéales sont aussi mentionnés dans les éléments négatifs. Cela provient probablement du manque de contrôle des dirigeants sur les parents cité ouvertement par trois responsables et dont nous avons déjà parlé plus haut : « *L'entourage (famille), c'est un champ d'intervention qui est moins sous contrôle.* » (FD-2.1, 98) et aussi du fait que les éléments négatifs ont été repris pour la plupart comme étant des risques.

### 3. Implication personnelle du jeune dans sa formation

Il ressort de notre étude que l'implication personnelle du jeune dans son activité sportive jouerait un rôle important dans la qualité de sa formation sportive. C'est ce que nous présentons ci-dessous.

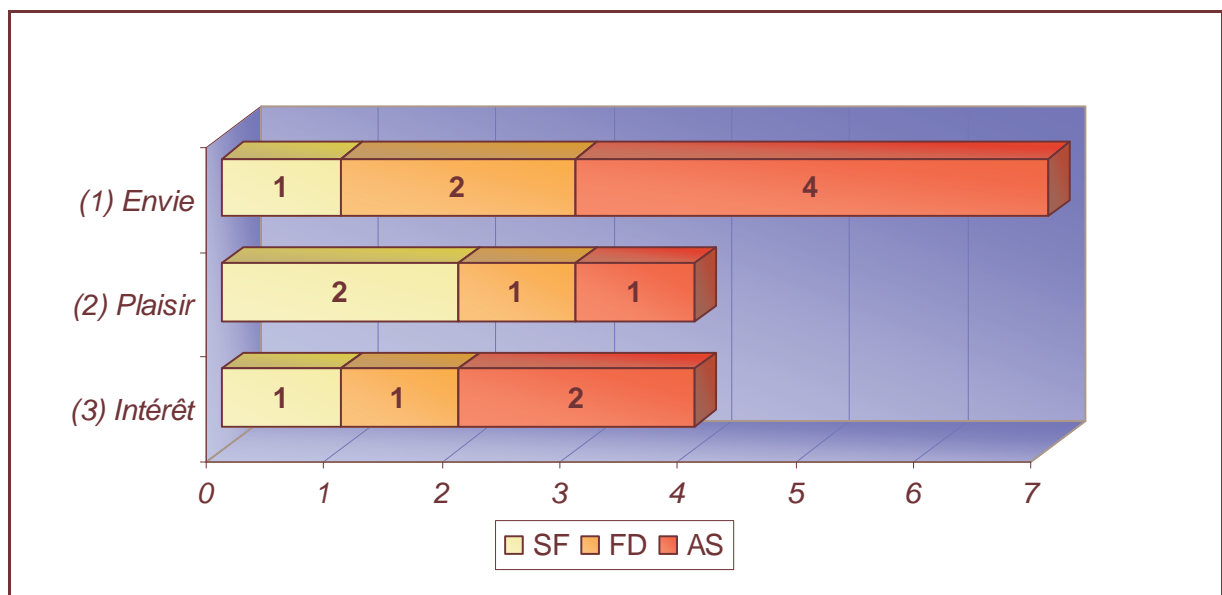
#### 3.1 Rôles

Le rôle de l'implication personnelle du jeune le plus fréquemment cité par nos sujets concerne la **progression (6/21)**. Six sujets ont considéré que ce paramètre permettait au jeune sportif de progresser. C'est donc, selon eux, un élément capital de réussite.

- « *C'est le moteur principal de sa formation et de sa progression.* » (AS-2.4.2, 122)
- « *Si on n'est pas impliqué dans sa formation, on ne la réussira pas.* » (SF-7, 313)

#### 3.2 Conditions idéales

Pour qu'un jeune s'implique dans sa pratique sportive, les responsables ont mentionné principalement trois conditions considérées comme idéales (figure 3.8) :



**Figure 3.8 : Conditions idéales relatives à l'implication du jeune dans sa formation, mentionnées par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews.**

(1) Il faut que le jeune ait **envie (7/21)** : « *Il doit toujours avoir envie de jouer (d'aimer jouer) et d'apprendre.* » (FD-1.3, 482).

(2) Il faut que le jeune prenne du **plaisir (4/21)** : « *Il faut qu'il prenne du plaisir à la tâche de l'entraînement.* » (FD-1.3, 483).

(3) Il faut que le jeune ait de l'**intérêt (4/21)** : « *Il faut que le jeune ait de l'intérêt à vouloir progresser.* » (AS-2.3.2, 277).

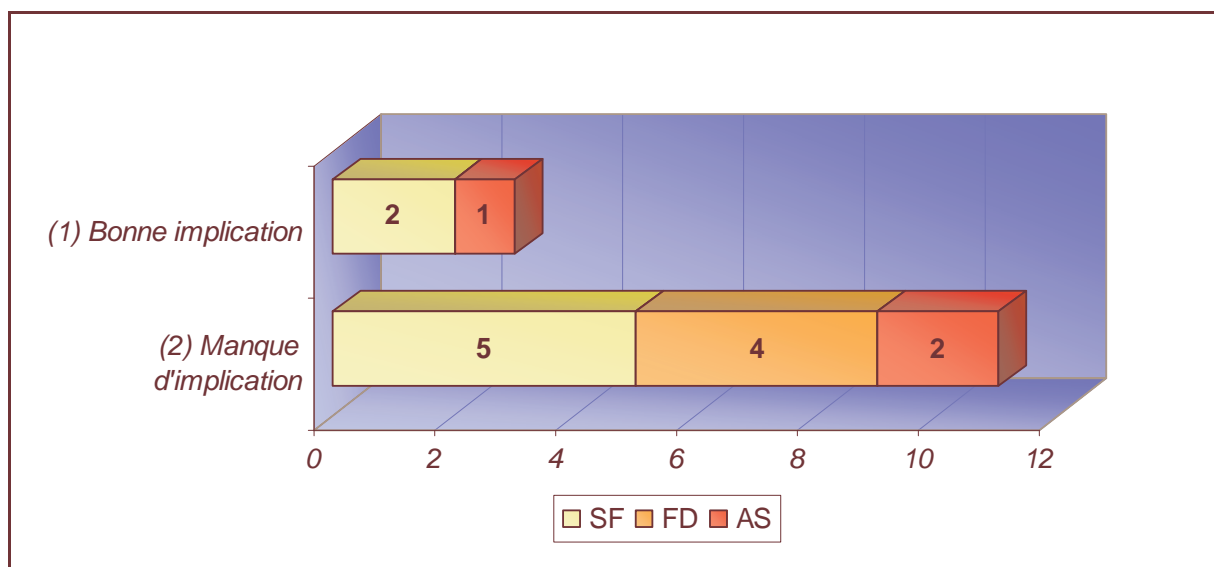
Il est donc primordial que l'encadrement sportif ou familial suscite ces trois éléments auprès du jeune et cela, tout au long de sa formation sportive.

Par rapport à cette implication apparemment nécessaire du jeune dans sa formation sportive, il nous semble intéressant de mentionner une idée qui nous a été soumise par FD-1.1. Selon ce dernier, l'idéal serait de pouvoir faire une partie de la sélection parmi des jeunes de quartiers défavorisés. En leur donnant une chance, il y aurait peut-être plus de jeunes de caractère qui auraient une réelle envie et un réel intérêt d'atteindre un bon niveau, et cela, afin de pouvoir se sortir du chaos qui règne parfois dans leur environnement.

### 3.3 Eléments (+) et (-)

A nouveau, les personnes interrogées ont éprouvé des difficultés à donner des éléments de réponse concernant ce sujet. Selon elle, il est en effet difficile d'émettre un avis général sur l'implication personnelle des jeunes dans une structure. Tous les jeunes sont différents et chaque modèle d'implication l'est tout autant. Nous n'avons donc obtenu qu'un nombre moyen de réponses pour ce thème.

Cependant, deux éléments ont attiré notre attention lors de l'analyse des points positifs et négatifs concernant l'implication personnelle du jeune dans sa formation (figure 3.9).



**Figure 3.9 : Eléments positifs et négatifs relatifs à l'implication du jeune dans sa formation mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

(1) **Bonne implication.** Sur 21 personnes interrogées, trois ont mis en évidence la bonne implication des jeunes dans leur formation : « *Ceux qui sont là et qui ont l'objectif de parvenir à aller sur la voie du sport de compétition, ils sont assez déterminés.* » (AS-1.1.2, 103).

Nous pensons qu'une raison pouvant expliquer ce manque apparent tient au fait que les responsables ont peut-être élargi leurs réponses à l'ensemble des jeunes sportifs en Communauté française et non pas aux enfants de leur propre structure. Nous pensons qu'il y a donc eu ici un manque de compréhension de la question. De plus, comme nous l'avons signalé plus haut, ici aussi, une difficulté de généraliser des réponses à l'ensemble des sportifs présents dans leurs structures est probablement à l'origine de ce constat.

Enfin, le fait que seuls trois sujets considèrent que l'implication des jeunes est bonne s'explique peut-être aussi par le fait que l'implication est aussi dans les points négatifs. En effet, la moitié des sujets (11/21) a mentionné le **manque d'implication** du jeune dans sa formation : « *Le jeune a beaucoup moins tendance, à l'exception de l'un ou l'autre, à s'impliquer dans sa formation.* » (FD-2.2, 356-357).

Diverses raisons justifiant ce manque d'implication ont été formulées par nos sujets.

- Manque de motivation (4/11) : « *Il manque un peu de jeunes qui ont une mentalité de joueur ou de sportif de haut niveau.* » (FD-1.1, 327) ;
- Le jeune est satisfait trop tôt de ce qu'il fait (2/11) : « *On cocoone les gens et on amène les jeunes à être trop vite satisfaits d'eux-mêmes.* » (SF-7, 370) ;
- Une autre raison évoquée par FD-1.2. est qu'« *en Belgique, les métiers du sport ne sont pas assez développés et ne sont pas assez mis en évidence et en valeur. Si c'était le cas, les jeunes joueurs n'hésiteraient pas à se lancer dans une carrière sportive de haut niveau car il y aurait une possibilité de retomber sur ses pattes si on ne réussit pas.* » (FD-1.2, 70-73) ;
- Encore une autre raison formulée est de dire que « *pour réussir dans le sport, il faut prendre des risques. Malheureusement, en Belgique, il n'y a pas beaucoup de gens qui aiment prendre des risques. On est presque certain d'avoir une réussite sociale et le fait de se lancer dans le sport de haut niveau amène un risque d'échec car c'est très aléatoire et il y a les blessures etc. ...* » (FD-1.2, 249-256) ;
- Ensuite, deux sujets de la première fédération estiment que les meilleurs sont ceux qui ont eu le plus de cours. On retrouve donc au top des jeunes qui ne sont pas arrivés avec une motivation exceptionnelle mais bien des jeunes qui sont arrivés là parce qu'on les y a un peu forcés : « *Il y a beaucoup de jeunes qui, quand on les voit sur un terrain de [sport], on se demande ce qu'ils font là. Et on se demande comment ils sont arrivés à jouer à un tel niveau alors que quand on les voit jouer, on n'a pas l'impression qu'ils prennent du plaisir et qu'ils ont envie de jouer et de gagner.* » (AS-1.2.2, 276-279) ;
- Aussi, le sujet FD-1.2 (ligne 406) dit qu'il n'existe peut-être pas assez de rivalité entre les différents joueurs afin de susciter chez eux une motivation et une implication plus grandes ;
- Enfin, le sujet SF-2 (ligne 259) attribue le manque de motivation de certains jeunes à la diversité des intérêts autres que le sport.

Afin d'améliorer cette implication du jeune dans sa formation, le club (1) propose un système qui permet aux jeunes d'obtenir des tarifs préférentiels pour la location des terrains ou pour les entraînements. Ces avantages sont octroyés à ceux qui participent activement à la

vie du club et qui s'impliquent dans leur formation sportive. Dans ce même club, chaque mois est élu « le sportif du mois ». Cette action vise à mettre à l'honneur les jeunes du club qui, par leur attitude sur le terrain ou en dehors, montrent une certaine envie et un intérêt particulier à leur formation. De telles actions ou des actions similaires, si elles étaient menées dans chacune des structures francophones, permettraient peut-être de susciter une envie plus importante du jeune. Malheureusement, nous n'avons pas retrouvé cet élément de réponses dans toutes nos interviews. Il est donc étonnant de constater que neufs sujets ont mentionné l'implication comme étant un élément important dans une formation idéale alors que seul le club (1) met en place des actions pour que le jeune puisse s'impliquer dans sa formation.

Nous pouvons alors imaginer deux hypothèses à ce manque d'actions en faveur de l'implication de jeunes :

La première pourrait être un manque de moyens et un manque de temps des dirigeants.

La seconde et la plus probable serait de dire que les dirigeants jugent qu'ils n'ont pas un rôle à jouer dans ce domaine et que seuls les jeunes ont une influence sur cette motivation. Ceci nous amènerait à penser que ce sont justement ces responsables qui manquent d'implication dans la formation de leurs jeunes.

#### 4. Infrastructures

Comme nous l'avons vu lors du premier chapitre de ce travail les infrastructures sportives jouent un rôle important dans la formation des jeunes car elles sont les lieux principaux de pratique de ces derniers (Vanden Eynde, 2006). Un tiers des responsables a estimé que c'était un élément déterminant dans une formation de qualité.

##### 4.1 Rôles

D'après les interviews réalisées auprès des responsables interrogés, trois rôles principaux ont pu être mis en évidence (figure 3.10.).

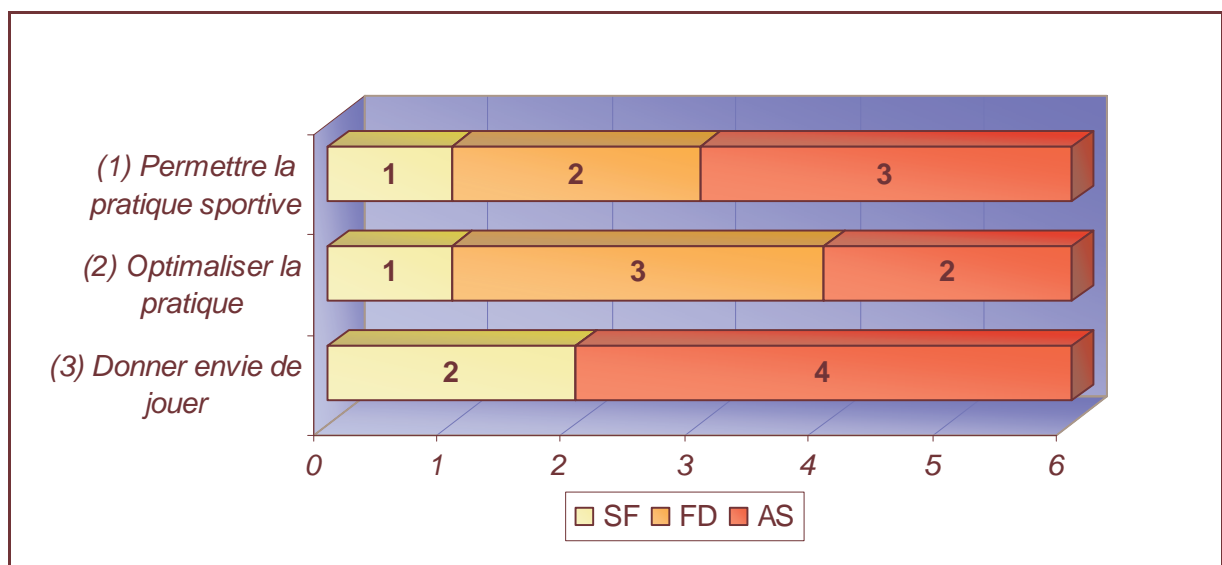


Figure 3.10 : Rôles des infrastructures mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews

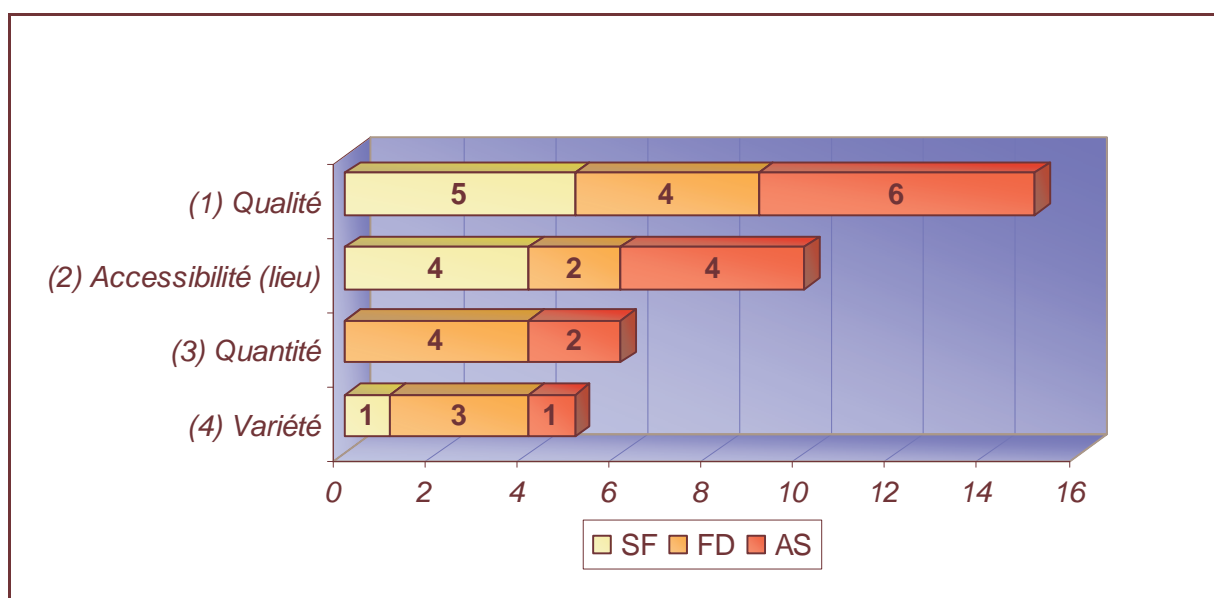
(1) **Permettre la pratique sportive (6/21)**. Six sujets décrivent qu'un des rôles des infrastructures est de permettre la pratique sportive : « *C'est l'atelier d'un bon forgeron ou, le bureau d'une bonne secrétaire ou, le garage d'un bon garagiste, réparateur de voitures.* » (AS-1.1.1, 149-150). Comme le décrit Bodson (1991), il est en effet évident que si l'infrastructure n'est pas présente, le jeune ne sera pas encouragé à pratiquer.

(2) **Optimaliser la pratique (6/21)**. Six sujets mettent en évidence que les infrastructures permettent d'optimiser la pratique en temps (« *Si les infrastructures sont non-permanentes, c'est une énorme perte de temps d'entraînement.* », AS-2.3.1, 52-53), en qualité (« *C'est très important pour faire un travail de bonne qualité.* », FD-2.1, 110) et en volume (« *Donner la possibilité de donner du volume aux jeunes dans les clubs.* », FD-1.2, 214).

(3) **Donner envie de jouer (6/21)**. Six responsables mentionnent le fait que les infrastructures donnent l'envie de pratiquer l'activité physique choisie : « *Donner le goût à venir faire du sport.* » (SF-6, 125).

#### 4.2 Conditions idéales

Sur la figure 3.11., quatre éléments semblent caractériser les conditions idéales en termes d'infrastructures.



**Figure 3.11 : Conditions idéales des infrastructures mentionnées par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

(1) **Qualité (15/21)**. D'après quinze responsables interrogés, il est important que le jeune qui pratique une activité sportive le fasse dans une structure de qualité : « *L'idéal serait de jouer dans des infrastructures de bonne qualité où il fait bon vivre, où le matériel est de qualité, où la température est bonne, où les douches vont bien et où l'hygiène est présente au lieu d'arriver dans une salle sans eau et où il fait froid.* » (SF-2, 328-331).

(2) **Accessibilité (lieu) (10/21)**. Dix personnes interrogées estiment que le fait d'avoir des infrastructures d'entraînement proches permet de diminuer les temps de trajet et donc les



perdes de temps : « *Qu'il n'y ait pas trop de temps contraint pour les trajets. Il y a donc une notion de proximité.* » (AS-1.1.2, 144-145). Pour certains même, la proximité des infrastructures va influencer le niveau de pratique futur du jeune joueur : « *La localisation de la personne va avoir une influence sur son niveau futur.* » (FD-1.3, 125).

Comme nous l'avons vu dans la littérature (Cloes, 2005), cette notion d'accessibilité de l'infrastructure sportive a déjà nourri bon nombre de réflexions. Ainsi, Namurois (2004) et Vanderberg-Lobet (2006) trouvent qu'il est intéressant de rassembler les meilleurs athlètes et les meilleurs entraîneurs dans des centres adaptés à leur pratique sportive, du type INSEP en France. Vandenberg-Lobet (2006) ajoute à cela qu'il serait aussi intéressant de regrouper les disciplines proches afin de concentrer les moyens disponibles. Favorables à ces idées, certains de ces sujets (3/10) trouvent qu'une infrastructure de ce type devrait se trouver au centre de la partie francophone du pays, afin de diminuer les temps de trajet de chacun : « *Il faudrait un centre ligue à Namur qui serait exclusif [sport] avec toutes les structures que cela comporte (encadrement et infrastructures).* » (AS-1.2.1, 277). Dans la réalité des faits, il semble que le Ministre des sports actuel ne suive pas ce raisonnement puisqu'il prône plutôt la mise en place de deux centres de sport de haut niveau situés respectivement à Mons et à Liège.

(3) **Quantité (6/21)**. Six sujets jugent qu'il est important de disposer d'une quantité suffisante d'infrastructures afin de former au mieux les jeunes. L'élément le plus souvent cité (3/6) est le besoin d'avoir une salle de musculation au sein des infrastructures : « *Il faudrait une piste d'athlétisme, une salle de musculation, etc.* » (AS-2.3.1, 56). Tout comme Bodson (1991) l'a décrit, cette quantité est nécessaire afin d'éviter un manque qui serait perçu comme un obstacle à la pratique.

(4) **Variété (5/21)**. Ce quatrième facteur complète ces conditions idéales et est cité par cinq responsables. Cependant, il s'avère particulièrement spécifique à la première fédération. En effet, sur les quatre sujets de la première fédération qui ont cité cet élément, tous les sujets de la fédération (1) l'ont mentionné. Selon eux, idéalement, il serait intéressant pour la formation des jeunes, d'avoir une certaine variété de surfaces dans les infrastructures : « *Il pourrait y avoir plus de terrains et des surfaces différentes.* » (FD-1.1, 130). Cet élément est caractéristique du sport pratiqué dans cette fédération et, en dehors de membres de la première fédération, seule une personne du premier niveau d'analyse (SF) a aussi mentionné cet élément comme étant important.

En outre, pour certains sujets (3/21), dans certains sports, il est important que les salles soient **disponibles** toute l'année afin de pouvoir jouer à l'intérieur pendant l'hiver. Aussi, selon eux, il faut que les horaires soient aménagés pour les jeunes loisirs et les jeunes de haut niveau. Il faut idéalement que ces deux approches différentes de la formation ne soient pas un problème l'une pour l'autre. Enfin, il est important d'avoir des infrastructures propres à la structure afin de pouvoir bénéficier pleinement de celle-ci et d'éviter un manque de disponibilité horaire de cette salle : « *Une salle privée avec moins de contraintes horaires.* » (AS-2.4.2, 60).

Nous nous étonnons de voir que seuls trois sujets ont mis cet élément en évidence alors que dans la littérature, De Knop (2005) ainsi que Namurois (2004) le mentionnent comme étant un élément important.

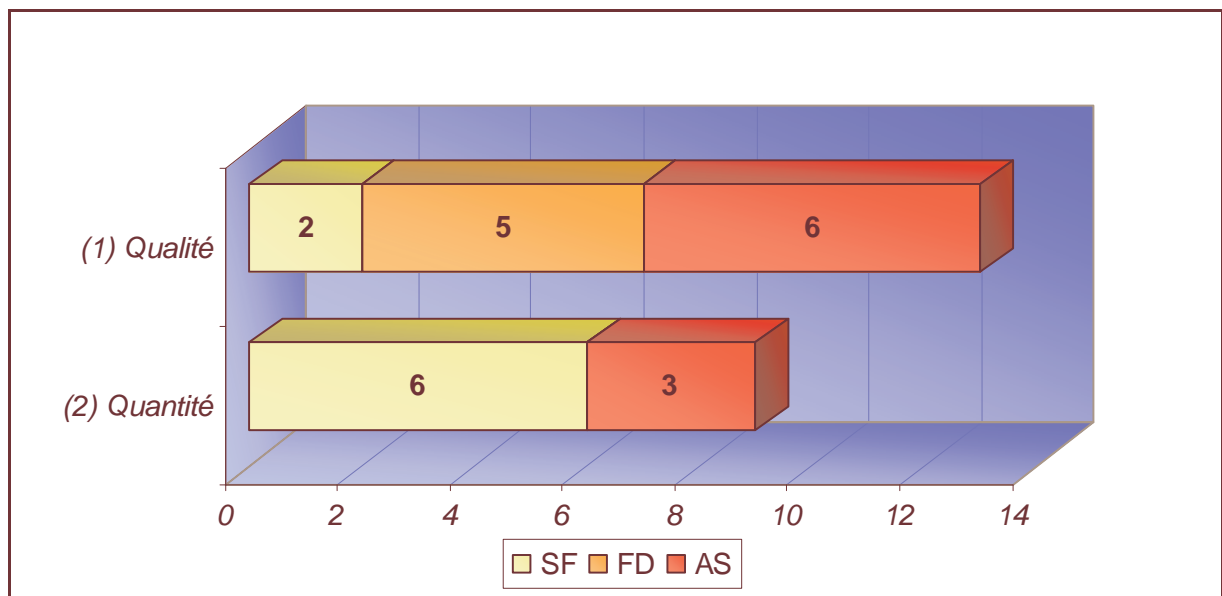
Enfin, seuls trois sujets (3/21), dont deux provenant de la fédération (1) et un du premier niveau, estiment qu'un **moindre coût de location des infrastructures** serait

bénéfique à la formation des jeunes : « *Accessibilité maximale pour une facturation minimale.* » (SF-2, 268).

Il est étonnant ici aussi de voir que seules trois personnes mettent en avant cette condition idéale alors que nous avons vu plus haut que le coût financier de la pratique en sport individuel était important et particulièrement dans les deux disciplines pratiquées.

#### 4.3 Eléments (+)

Deux éléments peuvent être mis en évidence concernant les éléments positifs des infrastructures. Ces éléments sont détaillés sur la figure 3.12.



**Figure 3.12 : Eléments positifs des infrastructures mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

(1) **Qualité (13/21)**. Treize sujets ont mentionné que les infrastructures au sein de leur structure étaient de bonne qualité. Nous observons que cette qualité est présente pour les trois niveaux d'analyse.

- « *Les infrastructures sont remarquables en Belgique.* » (SF-4, 75) ;
- « *Les infrastructures développées en partenariat avec l'ADEPS à [ville] sont optimales.* » (FD-2.1, 128-129) ;
- « *Nous avons un cadre de travail exceptionnel.* » (AS-1.1.1, 153).

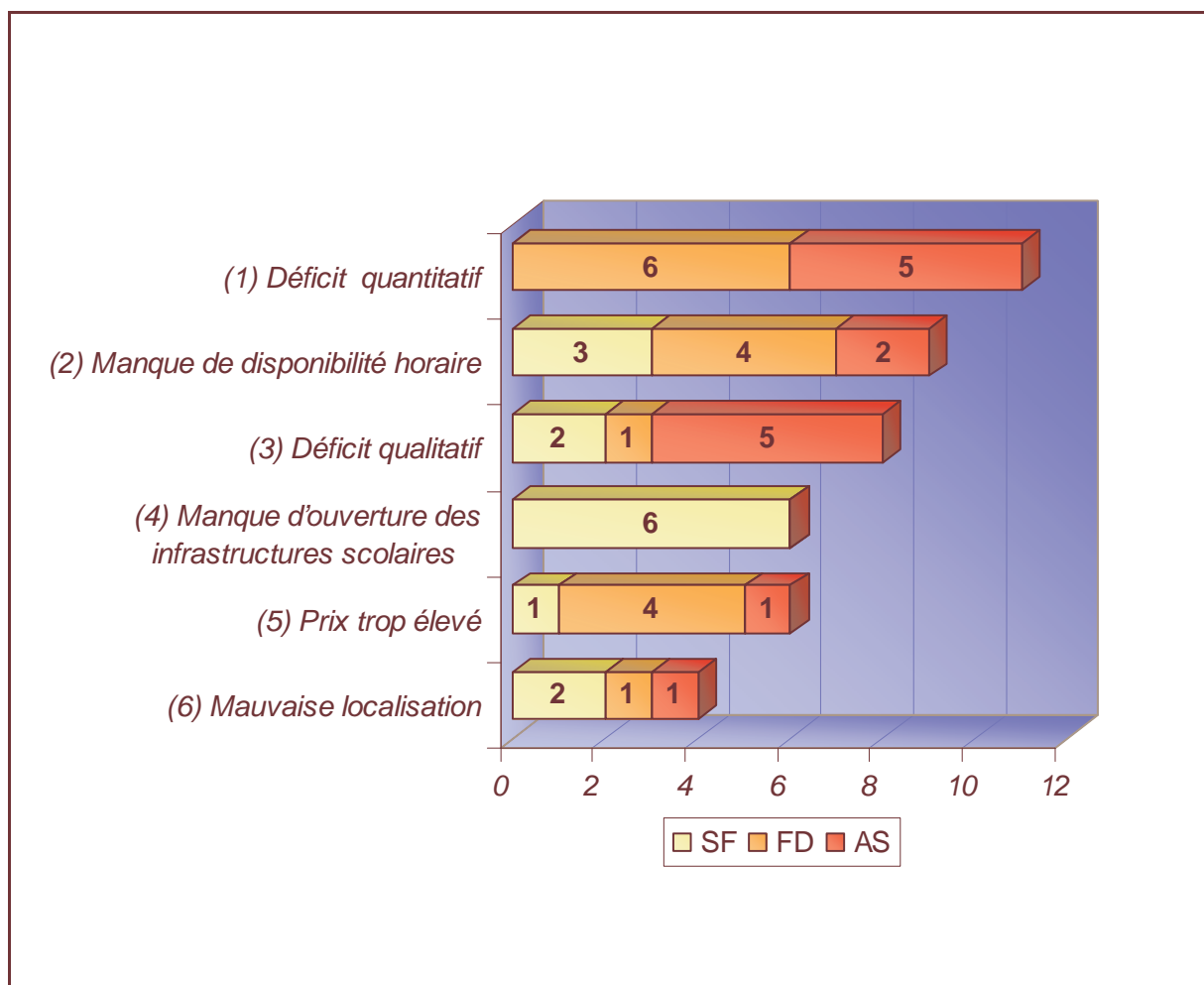
Vu le nombre important des sujets qui ont mis en évidence cet élément, nous pouvons penser que les infrastructures mises à disposition des structures analysées sont de qualité. Cependant, ce nombre important de citations, est en opposition avec ce que la littérature mentionne (Namurois, 2004). Selon nous, une raison probable expliquant ce résultat serait que, devant citer des structures où la formation des jeunes est réputée pour sa qualité (question 3.2 de notre guide d'interview, annexes 2 et 3), nous avons été dirigés vers des structures avec une certaine qualité des infrastructures. En effet, nous pensons que les infrastructures, étant visibles extérieurement, sont les éléments les plus représentatifs d'une structure pour une personne non impliquée dans celle-ci. Plusieurs responsables (9/13) se seraient alors basés principalement sur cet élément pour nous donner la raison d'un choix.

(2) **Quantité (9/21)**. Neuf personnes ont mis en évidence que les infrastructures étaient présentes en suffisance au sein de leur structure : « *On a beaucoup d'installations sportives en Communauté française, tant au niveau des villes et communes qu'au niveau de l'enseignement.* » (SF-1, 110-111). Dans ces neuf personnes, nous observons que seuls des sujets faisant partie du premier niveau (SF, 6/7) et du troisième niveau (AS, 3/8) ont émis cet avis. Aucun des six responsables de fédération n'a mentionné cette quantité comme étant un élément positif.

Nous pensons que les résultats relevés ici mettent en lumière un manque évident d'infrastructures dans les structures appartenant au deuxième niveau. Nous discuterons de ces résultats après avoir analysé les éléments négatifs repris par les responsables.

#### 4.4 Eléments (-)

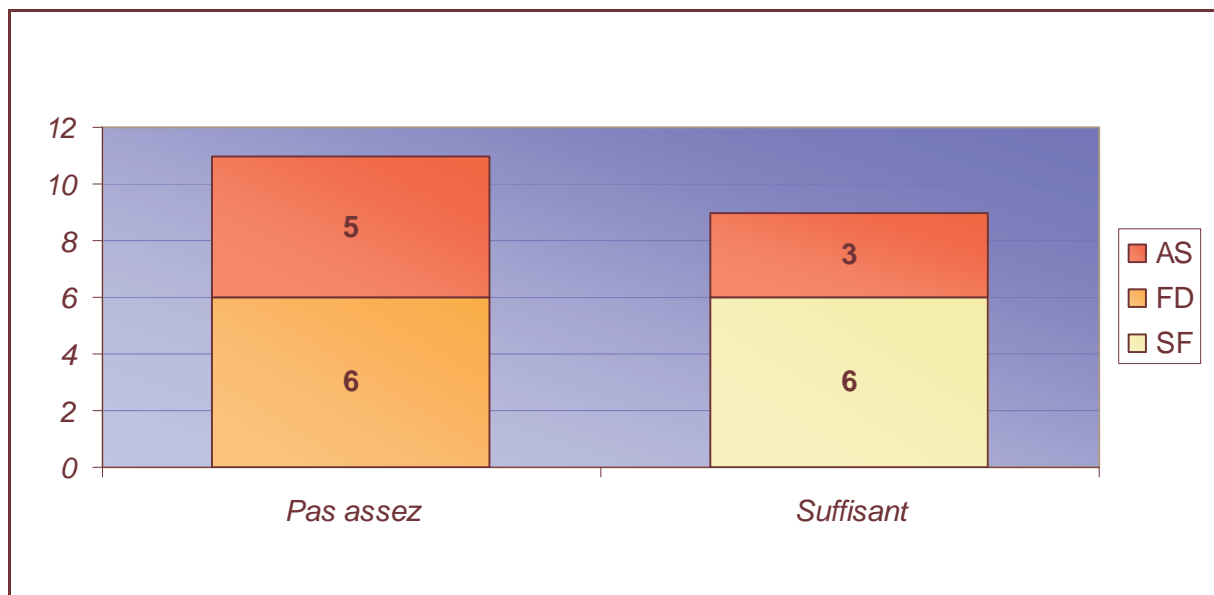
Six éléments peuvent être mis en évidence d'après les résultats d'analyse que nous avons obtenus lors de nos diverses interviews. Ceux-ci sont repris dans la figure 3.13 ci-dessous et détaillés par la suite.



**Figure 3.13 : Eléments négatifs relatifs à l'infrastructure et mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

(1) **Déficit quantitatif (11/21)**. Onze sujets ont déploré le manque d'infrastructures disponibles : « *Il manque cruellement d'infrastructures et surtout des infrastructures couvertes.* » (FD-1.2, 132). La moitié ces personnes est constituée des responsables du deuxième niveau de l'étude et l'autre moitié du troisième niveau. Nous constatons qu'aucun responsable du sport francophone n'a estimé qu'il manque d'infrastructures au sein de la Communauté française.

Ainsi, la quantité d'infrastructures est considérée, selon les sujets, comme un point positif ou négatif. La figure 3.14 nous présente cette répartition des réponses selon le niveau de l'étude.



**Figure 3.14 : Répartition des réponses des sujets en ce qui concerne la quantité des infrastructures. Nombre de sujets ayant mentionné cet élément comme positif ou négatif dans les interviews**

A travers cette figure 3.14., nous pouvons mettre en évidence qu'il existe une nette différence entre les avis des responsables du sport francophone et ceux des responsables des fédérations. Six responsables du sport francophone sur les sept que compte ce niveau d'étude ont mentionné que les infrastructures sont en quantité suffisante en Communauté française tandis que les six responsables du deuxième niveau de notre étude ont mentionné qu'il y avait un manque d'infrastructures au sein de leurs structures.

Les problèmes rencontrés sont différents selon la fédération analysée. Ainsi, dans l'ensemble de la fédération (1), c'est le manque d'infrastructures couvertes qui est mis en évidence par les responsables (3/3) : « *Manque d'infrastructures couvertes.* » (FD-1.1, 134). Dans la fédération (2), d'après les dirigeants (2/3), il manque une salle: « *il faudrait certainement une deuxième salle.* » (FD-2.2, 130). En ce qui concerne les clubs, les manquements signalés sont divers.

Cette différence a peut-être comme origine le niveau d'exigence du sport de haut niveau rencontré dans les structures du second niveau de notre étude. Dans les fédérations (1) et (2), nous avons rencontré des personnes qui s'occupaient principalement du centre de formation des jeunes sportifs de haut niveau. Leur vision de la formation des jeunes est plus

orientée vers l'élite en comparaison avec un club où le sport de masse a aussi sa place. Le sport de haut niveau exige énormément de temps de pratique et donc d'infrastructures. Il faut en général, en plus d'un terrain, une salle de mise en condition physique, des aménagements extérieurs pour la préparation physique, ou encore des salles de cours, des salles de kinésithérapie, etc. Selon les sujets de notre étude, les fédérations ne possèdent pas toutes ces infrastructures, il y a toujours moyen de faire mieux, d'avoir plus. C'est la raison la plus probable pour laquelle les responsables du second niveau ont émis cet avis négatif.

Les responsables du premier niveau de notre étude n'ont pas mentionné le fait qu'il manquait d'infrastructures au sein des structures francophones. Il est étonnant de remarquer cet élément et nous pouvons peut-être imaginer que ces responsables du sport francophone ne sont pas conscients des difficultés rencontrées par les responsables des autres niveaux en ce qui concerne ce point.

Une autre idée serait de penser que ces responsables du premier niveau de notre étude ont pris en compte toutes les structures existant en Communauté française et cela y compris les infrastructures scolaires, privées, etc. afin d'avancer cette suffisance en termes de quantité.

Au vu de ces résultats, une idée que l'on pourrait avancer serait peut-être de permettre d'ouvrir les infrastructures scolaires pour les clubs et fédérations, et cela en dehors des heures de cours.

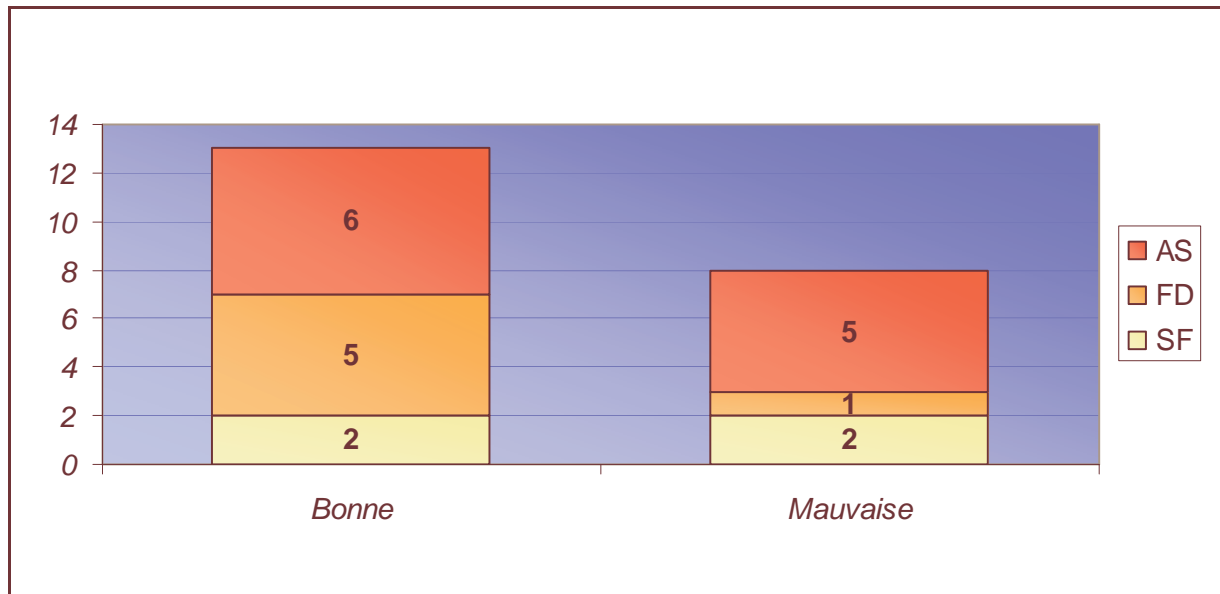
**(2) Manque de disponibilité horaire (9/21).** Pour neuf responsables interrogés, il existe des problèmes au niveau de la disponibilité horaire des infrastructures : « *Il y a un manque d'accès en volume.* » (FD-1.2, 230).

D'après cinq responsables, ce manque de disponibilité est préjudiciable surtout pour le sport de haut niveau. En effet, selon eux, la pratique à un haut niveau nécessite un volume de pratique important nécessitant une infrastructure disponible à tout moment. Cependant, il n'est pas toujours facile de disposer de ces infrastructures avec cette disponibilité, et ce, pour différentes raisons :

La première est que les responsables de clubs doivent permettre aux orientations « haut niveau » et « loisir » de cohabiter (« *Il y a des personnes qui viennent s'entraîner pour le loisir et pour le haut niveau.* », FD-2.3, 278-279). En effet, dans des clubs privés comme ceux que nous avons analysés dans la première fédération, le gérant doit rentabiliser au maximum ses terrains. De plus, selon Namurois (2004), « *les clubs, il faut le reconnaître, vivent davantage de la masse que des champions* ». Il est donc parfois difficile pour le haut niveau de se créer sa place et d'obtenir le nombre d'heures indispensable : « *Il y a un manque de disponibilités pour l'élite.* » (FD-1.1, 134). C'est pour cette raison que, dans la première fédération, les responsables de clubs (2/4) nous disent être parfois obligés de favoriser le sport de masse (qui permet de faire pratiquer plus de participants pour une heure de location) et non plus le sport d'élite, l'élite demandant un taux d'occupation des infrastructures que les clubs ne savent pas toujours lui offrir.

La seconde raison est que deux clubs sur les quatre analysés doivent louer une salle à défaut d'en posséder une. Ils doivent alors côtoyer différents clubs qui partagent la location de cette infrastructure et n'ont dès lors pas tout le loisir de profiter entièrement de celle-ci en volume horaire, contraint finalement de se contenter seulement d'une partie.

(3) **Déficit qualitatif (8/21)**. Si 13 sujets sur 21 estimaient plus haut que la qualité était un point positif caractérisant les infrastructures en Communauté française, huit sujets interrogés estiment que cette qualité pose problème. La figure 3.15 nous présente la répartition des réponses selon le niveau d'activité de nos sujets.



**Figure 3.15. : Répartition des réponses des sujets en ce qui concerne la qualité des infrastructures. Nombre de sujets ayant mentionné cet élément comme positif ou négatif dans les interviews**

Il est important de souligner que tous les sujets n'ont pas émis un avis sur la qualité des infrastructures et que cinq dirigeants se sont prononcés avec les deux avis.

L'élément principal que nous pouvons sortir de ce tableau est que dans le deuxième niveau d'étude, sur les six responsables, cinq ont mentionné que les infrastructures disponibles étaient de qualité (« *Au niveau de la salle ici, ça se rapproche de la situation idéale.* » FD-2.3, 285) et qu'un seul, faisant partie de ces cinq, a mentionné qu'il y avait un manque de qualité.

Nous pouvons penser que dans les fédérations, les infrastructures sont jugées de bonne qualité et que dans les clubs, l'avis est mitigé. Ayant pu nous rendre compte sur place de la qualité des infrastructures disponibles, ces résultats ne font qu'appuyer notre avis personnel sur la situation que nous avons observée directement dans les deux fédérations concernées par notre étude.

Il est aussi intéressant de constater que cette différence d'avis entre les responsables sur la qualité est fonction du sport pratiqué dans le club. En effet, parmi les cinq responsables de clubs qui estiment qu'il y a un manque de qualité au sein de leurs infrastructures, quatre font partie des clubs de la deuxième fédération. C'est donc tous les responsables de clubs de cette seconde fédération et un seul de la première qui ont mis en évidence ce manque de qualité. Une raison évoquée par trois des sujets est le manque d'infrastructures permanentes au sein des clubs faisant partie de cette discipline sportive : « *C'est donc capital d'avoir une salle permanente et ce n'est pas le cas dans beaucoup de clubs.* » (AS-2.3.1, 53-54)

(4) **Manque d'ouverture des infrastructures scolaires (6/21).** Six responsables du sport francophone sur les sept que compte le premier niveau de l'étude jugent que le manque d'ouverture des infrastructures scolaires est un élément négatif dans le système actuel. Selon eux, il serait intéressant d'ouvrir ces dernières afin d'augmenter la quantité d'infrastructures disponibles pour les clubs et les communes : « *Syndrome du concierge.* » (SF-5, 135). Nous avons déjà mis en évidence cet élément plus haut lorsque nous avons parlé du manque d'infrastructures.

Ce manque d'ouverture des infrastructures scolaires est aussi un problème connu des politiques car ils proposent « *l'ouverture des infrastructures sportives des établissements scolaires en dehors des heures d'école* » (Gouvernement de la Communauté française, 2004).

Mettons aussi en avant l'intervention de l'ex-Ministre Eerdekens qui rappelle à nouveau l'importance de mieux utiliser les infrastructures actuelles. « .... *Imaginer que chaque école va avoir son complexe sportif, c'est de la folie ! Il sera utilisé à 10% de sa capacité. Il faut mutualiser les infrastructures. Et qui peut le mieux mutualiser ? Les communes ! Pourquoi diable les communes n'arriveraient-elles pas, au travers des centres sportifs locaux intégrés, à faire en sorte que toutes les infrastructures qu'elles soient privées ou publiques, puissent être à tout moment disponibles pour l'ensemble du monde du sport.* » (Lemarque, 2007).

Il est intéressant de chercher à savoir pourquoi des structures comme les clubs d'une commune, qui seraient probablement les plus grands bénéficiaires de cette politique d'ouverture des infrastructures sportives scolaires, ne mentionnent pas cet élément. En effet, les discussions diverses que nous avons eues avec leurs responsables nous ont amenés à penser que cette ouverture vers les écoles serait un élément bénéfique pour la pratique sportive mais aussi et surtout pour la formation sportive du jeune. L'ouverture des infrastructures scolaires permettrait de résoudre bon nombre de problèmes (quantité, qualité, disponibilité et prix).

Nous pensons que les sports pratiqués dans les deux fédérations, nécessitant des structures spécifiques à leur pratique sportive et ne se trouvant qu'à de rares occasions au sein des écoles, ne seraient finalement que peu avantagés à se voir ouvrir les infrastructures scolaires. Le manque d'ouverture des infrastructures scolaires n'a donc pas été mentionné par ces dirigeants.

Une raison à ce manque d'ouverture réside dans le fait que certains directeurs d'école sont peut-être réticents à ouvrir leurs infrastructures aux clubs dont ils ne connaissent pas toujours les responsables. C'est pourquoi il serait utile de favoriser des rencontres entre ces différents acteurs du monde scolaire et sportif afin qu'ils mettent en place un système permettant à chacun d'en tirer des bénéfices.

(5) **Prix trop élevé (6/21).** Comme nous l'avons vu dans les conditions idéales, il est intéressant pour la formation des jeunes que la pratique sportive soit accessible sur le plan financier. Or, six sujets nous disent rencontrer ce problème de prix que ce soit au niveau de la location des infrastructures ou encore de l'achat du matériel permettant cette pratique : « *La partie financière est un frein à l'évolution des joueurs.* » (FD-1.1, 120).

Nous avons montré plus haut que la pratique de sports individuels, et principalement la pratique des disciplines dont il est question ici, est relativement onéreuse. Face à cette

problématique du coût de la pratique, notons que certaines structures mettent en place des systèmes, plus ou moins importants, afin de diminuer ce coût. C'est ainsi que, par exemple, dans le premier club, il existe un système qui permet au jeune de payer à un moindre coût ses locations de terrain ou ses entraînements lorsqu'il s'implique activement dans la vie de son club. En ce qui concerne le matériel, dans le troisième club, il est mis gratuitement à disposition des nouveaux inscrits pendant un an.

Il est donc intéressant que les responsables soient sensibilisés à ce problème et qu'ils puissent mettre en place des systèmes permettant de pallier cette difficulté rencontrée par les jeunes.

(6) **Mauvaise localisation (4/21)**. Quatre personnes estiment que la localisation des infrastructures de clubs et de fédérations n'est pas idéale (« *Le choix de [ville], ce n'est pas très central.* », AS-1.2.2, 131), alors que nous avons vu plus haut que cet élément était considéré par les responsables comme capital.

Les responsables relèvent cependant cet élément principalement en parlant des structures sport-études. En effet, dans celles-ci, il existe aussi parfois des entraînements qui sont mis en place pour les jeunes de bon niveau des différentes provinces. Si cette structure n'est pas centrale, cela amène une perte de temps considérable pour le jeune dans des trajets en voiture ou autre. Comme nous l'avons décrit plus haut, une structure centralisée par rapport aux pratiquants permettrait de diminuer ce temps inutilisable. Il en va de même pour un club qui se trouverait à plusieurs kilomètres de la ville et qui imposerait aussi au jeune de longs déplacements. Cependant, nous n'avons pas reçu de remarques concernant la mauvaise localisation d'une structure club.

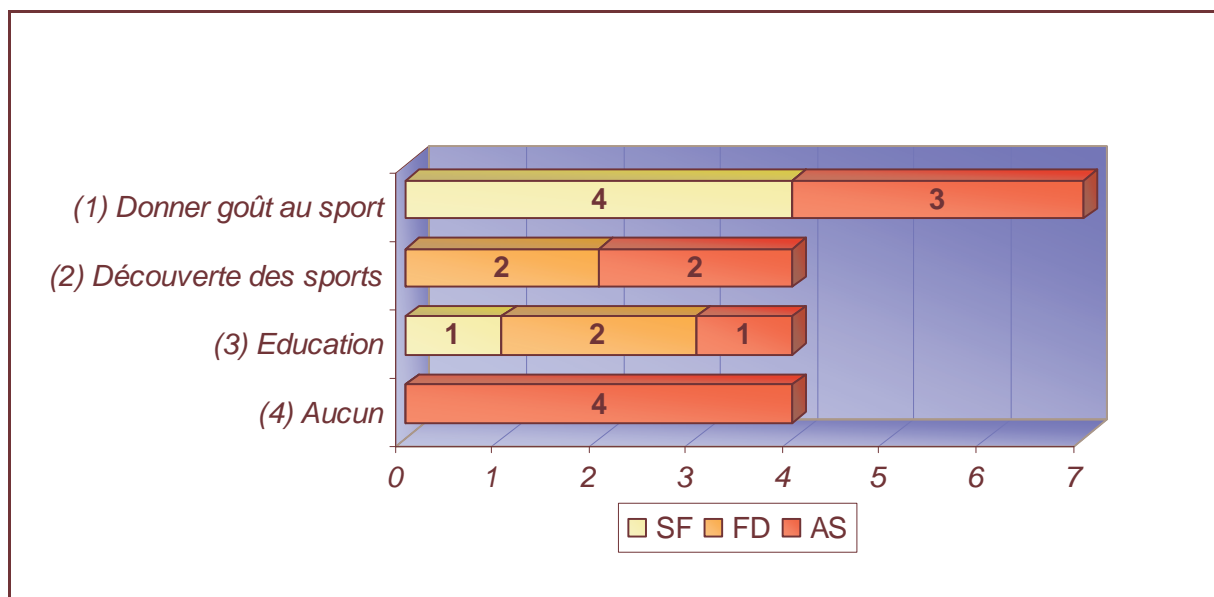
## **5. Ecole**

Le thème de l'école a été cité par sept sujets comme étant un élément déterminant de la formation des jeunes. Nous allons voir que cet élément, dans le système francophone, suscite bien des questions.

### **5.1 Rôles**

En ce qui concerne les rôles mis en évidence par les dirigeants interviewés, nous avons pu faire émerger quatre éléments principaux. Ceux-ci sont repris sur la figure 3.16.





**Figure 3.16 : Rôles de l'école mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

(1) **Donner goût au sport (7/21)**. Sept sujets mettent en évidence qu'un des rôles de l'école est de donner le goût au sport : « *Le professeur d'Education physique doit pouvoir donner le goût de l'exercice physique et du sport aux élèves.* » (SF-6, 165-166).

Selon Moulin (2000), l'école joue un rôle dans l'initiation à la pratique sportive. Ainsi, pour lui, l'école est un facteur qui amène le jeune à commencer la pratique sportive.

Pour Vandenberg-Lobet (2006), le cours d'éducation physique permet à tous les élèves du primaire et du secondaire de pratiquer au moins deux fois cinquante minutes d'activité physique par semaine. Tous les enfants qui ont une scolarité normale font donc ce passage obligé par le sport durant leur enfance et leur adolescence. En tant que lieu de pratique pour tous les jeunes, l'école, avec le professeur d'éducation physique, constitue donc un point crucial dans la pratique de chacun car c'est elle qui va donner l'envie à certains de pratiquer une activité physique et sportive.

Nous constatons que les responsables du second niveau n'ont pas mis cet élément en évidence. Le faible nombre de citations ne nous permet cependant pas d'émettre une hypothèse particulière pour justifier cette constatation.

(2) **Découverte des sports (4/21)**. La découverte des sports semble faire également partie des rôles de l'école. C'est en tout cas ce que pensent quatre sujets de la seconde fédération. Selon eux, « *les profs de gym ont une importance très grande parce qu'ils doivent faire découvrir un ou plusieurs sports à leurs élèves.* » (FD-2.3, 226-227).

Une raison probable à cette mise en évidence exprimée par des dirigeants de la deuxième fédération est que le sport qui y est pratiqué est très peu médiatisé en Belgique. L'école pourrait alors être pour eux un moyen de faire découvrir leur activité. En opposition, on retrouve la première fédération où le sport y est très médiatisé et où on n'a pas nécessairement besoin de l'école pour amener les jeunes dans ses structures.

(3) **Education (4/21)**. D'après quatre sujets, l'école reste avant tout un lieu de formation générale d'un être humain. L'école, à travers le cours d'éducation physique et les autres cours, doit pouvoir faire passer des valeurs nécessaires dans la vie de tous les jours :

- « *L'école doit transmettre un savoir, un savoir-faire et un savoir-être, un savoir vivre.* » (SF-6, 168-169) ;
- « *L'école est chargée de l'éducation après les parents.* » (FD-2.2, 144).

(4) **Aucun (4/21)**. Quatre sujets responsables de clubs ont répondu que l'école n'avait pas de rôle, ou très peu, dans la formation sportive du jeune.

- « *L'école n'a pas de rôle et ne doit pas en avoir.* » (AS-1.1.2, 169) ;
- « *L'école n'a pas vraiment de rôle à jouer dans la formation des jeunes.* » (AS-2.4.2, 145-146).

Cet élément est particulièrement préoccupant et relativement intéressant à souligner car nous constatons que cette réponse a été émise seulement par des responsables de clubs, et cela dans les quatre clubs analysés. Pourtant, ce sont ces responsables qui devraient être le plus en relation avec les écoles car ce sont eux qui en sont le plus proches.

Une hypothèse permettant d'expliquer ce résultat serait de penser que les responsables de clubs n'ont pas de relations avec les structures scolaires et que ce manque constituerait un élément négatif du système.

Les points (1) et (3) sont en accord avec les notions de la littérature que nous avons vues dans le premier chapitre de ce travail et dans lequel nous avons vu que Vandenberg-Lobet (2006) décrivait le sport comme faisant partie de la formation des jeunes écoliers et étudiants en favorisant une meilleure santé, plus de sécurité, l'expression et la culture motrice et sportive. Selon elle, il est un moyen de développer les qualités humaines telles que l'esprit d'entraide, la collaboration et le fair-play.

Les différents points que nous venons d'évoquer sont à mettre en relation avec les projets du gouvernement en ce qui concerne le soutien du sport à l'école (Gouvernement de la Communauté Française, 2004). En effet, celui-ci veut mettre en place « *une commission composée de représentants du monde sportif et éducatif ayant pour but de réfléchir aux modalités visant à :*

- *favoriser la connaissance d'un maximum de sports à un maximum d'enfants ;*
- *orienter les enfants vers certaines disciplines sportives en fonction de leurs aptitudes physiques et leur faire connaître les clubs locaux susceptibles de les accueillir ;*
- *développer la condition physique des enfants, thème central devant mobiliser nos énergies ;*
- *renforcer les partenariats entre les clubs sportifs, les écoles, les fédérations sportives et les centres sportifs locaux.*

*Elle pourra proposer, sur une base volontaire, des expériences pilotes en la matière. Par ailleurs, elle entamera une réflexion sur l'opportunité d'aménager les rythmes scolaires en vue d'organiser dans les écoles primaires un tiers-temps pédagogique dans le cadre duquel des activités sportives sont organisées dans les écoles en début d'après-midi.*

*Enfin, en collaboration avec l'Association Francophone du Sport Scolaire et les fédérations sportives, les compétitions sportives interscolaires seront relancées. »*

De ce qui précède, il ressort que l'école devrait jouer un rôle au niveau de la santé des jeunes. Cependant, cet élément n'a été cité que par très peu de sujets (2/21) dans notre étude : « *Développer la condition physique.* » (AS-2.4.1, 205). Nous pouvons penser que le manque d'heures d'éducation physique au sein des écoles est à l'origine du faible taux de citation de

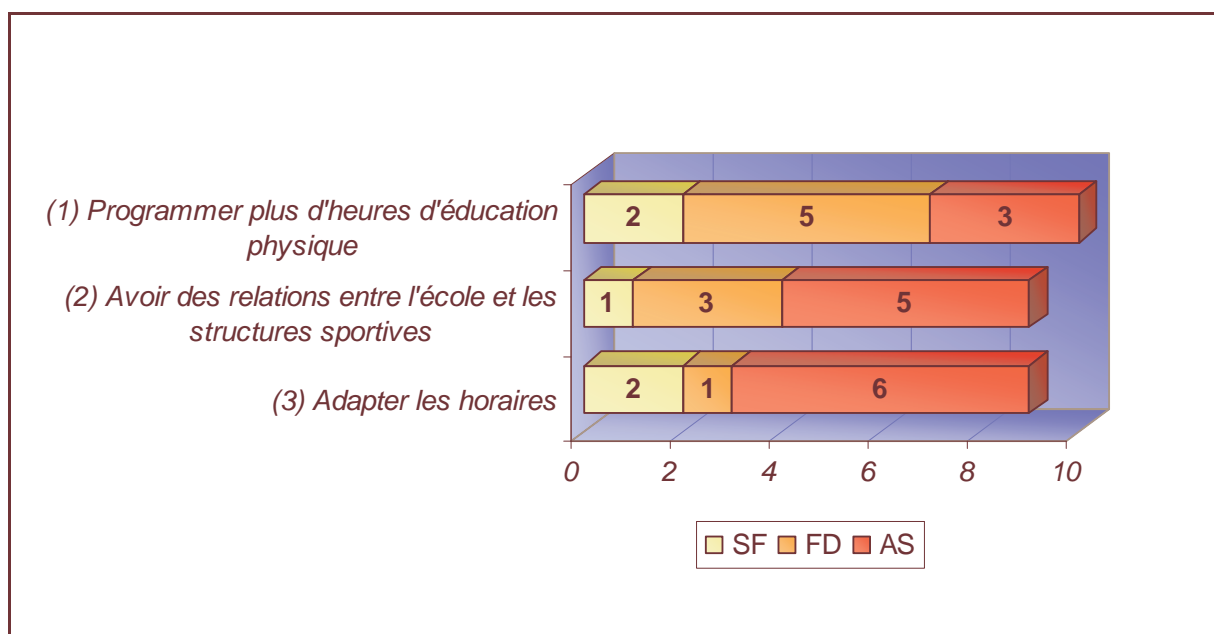
cet élément : « *Ce n'est pas avec deux fois 50 minutes qu'on arrive à faire quelque chose.* » (AS-2.4.1, 249).

Aussi, l'accord du Gouvernement de la Communauté française que nous venons de citer met en évidence le rôle de l'école dans l'orientation vers les clubs sportifs. Ceci est contradictoire avec nos données dans lesquelles nous retrouvons seulement deux sujets qui estiment qu'un des rôles de l'école est d'orienter le jeune vers le club : « *Les éléments les plus doués doivent être orientés vers les clubs.* » (SF-3, 64). De plus, le sujet SF-5 n'est pas d'accord avec cette vision des choses qui selon lui, est dépassée : « *Je remets en cause le rôle du prof d'éducation physique qui permet d'amener les jeunes dans les clubs. Pour moi, cette vision des choses est dépassée.* » (SF-5, 105-106). Le fait que cette personne travaille au plus haut niveau de l'Administration des Sports a alors de quoi surprendre. Enfin, rappelons que seuls 3,5% des jeunes de 6 à 18 ans avouent que c'est l'environnement scolaire qui les a amenés à faire régulièrement du sport, notamment en club. (Direction générale du sport, 1997).

Il existe donc une différence entre ce que les pouvoirs politiques veulent mettre en place et ce que les responsables pensent. Les responsables interrogés semblent mettre en évidence que l'école ne joue pas de rôle dans la formation sportive du jeune ni dans l'accompagnement vers le club alors que le gouvernement pense qu'il appartient bien au professeur d'éducation physique de diriger ces jeunes vers le club.

## 5.2. Conditions idéales

D'après les résultats de nos analyses, nous pouvons mettre en évidence trois éléments jugés par les responsables comme faisant partie des conditions idéales en ce qui concerne l'école. Ces éléments sont mentionnés sur la figure 3.17.



**Figure 3.17 : Conditions idéales relatives à l'école mentionnées par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

**(1) Programmer plus d'heures d'éducation physique (10/21).** Pour presque la moitié des sujets interrogés, il existe un manque d'heures d'éducation physique à l'école : « *Il faudrait plus de cours d'éducation physique dans les écoles.* » (FD-2.2, 55-56).

Pour plus de cinq sujets (5/21), la condition idéale serait d'avoir un mi-temps pédagogique. Ceci consiste à terminer les cours traditionnels en début d'après-midi et à consacrer le reste du temps à des activités sportives ou autres : « *Il faudrait que les écoles consacrent une heure par jour d'éducation physique ou avoir des systèmes mi-temps / mi-temps, c'est-à-dire avoir cours le matin et avoir l'après-midi consacrée au sport ou à d'autres activités.* » (SF-1, 125-127). Cette idée est reprise du système américain ou encore du système allemand ou sud-africain qui proposent tous cette formule<sup>11</sup>. Ce système est aussi appliqué dans le Canton de Vaud comme nous l'avons vu dans l'étude de Hug (2003).

Les responsables politiques se sont accordés sur le fait qu'il était important de réfléchir à cette solution. En parlant d'une commission qu'ils veulent créer, les politiques citent dans l'accord mentionné plus haut : « *Elle entamera une réflexion sur l'opportunité d'aménager les rythmes scolaires en vue d'organiser dans les écoles primaires un tiers-temps pédagogique dans le cadre duquel des activités sportives sont organisées dans les écoles en début d'après-midi.* » (Gouvernement de la Communauté française, 2004, p.23)

**(2) Avoir des relations entre l'école et les structures sportives.** Près de la moitié des sujets (9/21) ont estimé qu'il serait intéressant, dans des conditions idéales, de favoriser des relations entre la structure fédérale ou la structure du club et les écoles à proximité : « *Il faudrait une relation entre l'école et le club.* » (AS-2.4.2, 159).

Ceci confirme l'hypothèse que nous avons formulée plus haut lorsque nous avons mis en évidence que les responsables de clubs n'avaient pas de relations avec les structures scolaires et que ce manque constituerait un élément négatif du système.

Ici aussi, le gouvernement est conscient du problème et dans l'accord que nous avons déjà cité plus haut, ils disent aussi que « *le Gouvernement apportera les aménagements nécessaires aux cours d'éducation physique dispensés dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire en poursuivant l'objectif de promouvoir les collaborations entre le milieu scolaire et le milieu sportif et de stimuler l'esprit sportif au sein de l'école.* » (Gouvernement de la Communauté française, 2004, p.67). Ils émettent aussi l'idée qu'il est nécessaire de « *renforcer les partenariats entre les clubs sportifs, les écoles, les fédérations sportives et les centres sportifs locaux.* »

Il est cependant étonnant de constater que sur les neuf sujets qui estiment qu'il est nécessaire de développer des relations entre les écoles et les structures, on retrouve les quatre personnes qui ont émis l'idée que l'école n'avait pas de rôle à jouer dans la formation des jeunes. De plus, ces quatre dirigeants, appartenant aux quatre clubs analysés, mettent en évidence qu'il manque de relations entre leur structure et l'école : « *Il n'y a pas de relation avec l'école.* » (AS-2.4.2, 163). Nous pouvons donc penser qu'il existe un manque de relations entre les structures associatives et les écoles.

---

<sup>11</sup> Vu le 03 août 2007 sur [http://www.piefrance.com/314/articles/29\\_autre\\_ecole\\_ALL.html](http://www.piefrance.com/314/articles/29_autre_ecole_ALL.html)

(3) **Adapter les horaires (9/21)**. Pour neuf sujets, une adaptation des horaires scolaires aux horaires d'entraînement serait bénéfique pour la formation des élites : « *Il faudrait adapter les horaires de scolarité aux entraînements et pas l'inverse.* » (SF-7, 81).

Les deux tiers de ces personnes sont des responsables de clubs. Nous pouvons imaginer que ce problème est donc plus souvent rencontré dans ces structures et que c'est en premier lieu à ce niveau qu'il faut trouver des solutions.

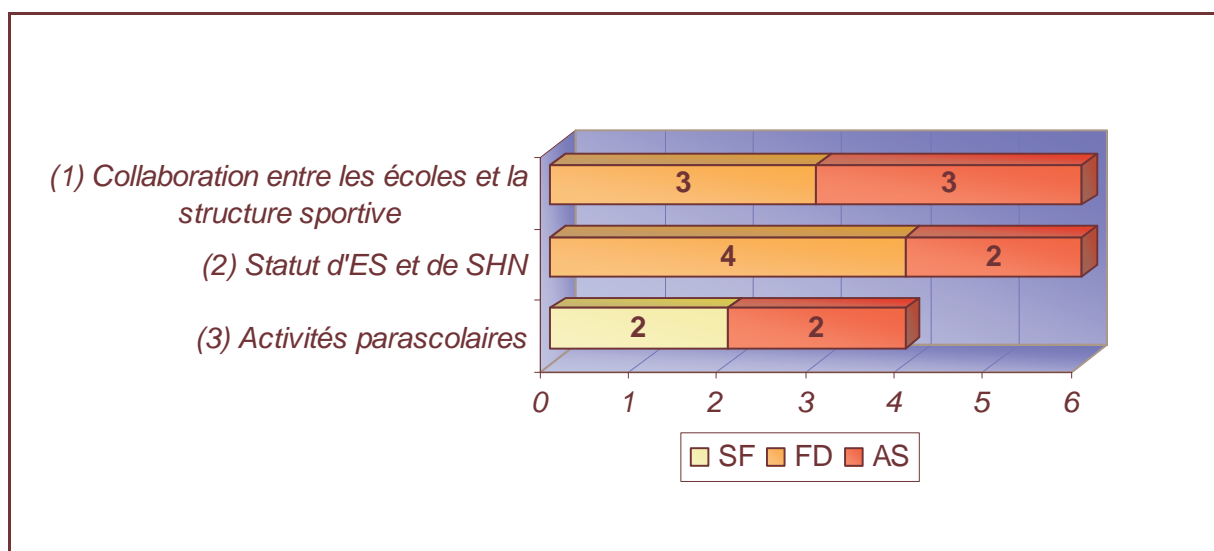
On constate donc dans les faits que l'école ne propose pas d'adaptations horaires pour les sportifs dans les centres de formations organisés par les fédérations et les clubs. Les seules structures qui permettent d'adapter les horaires sont celles proposées par le système scolaire et que l'on appelle sport-études. Cependant, comme Cloes et al. (2002) l'ont mentionné, ces structures sont peu utilisées car elles ne répondent pas aux attentes.

En se mettant du côté des dirigeants d'écoles, il est peut-être parfois difficile d'aménager des horaires pour des sportifs, surtout si le sport pratiqué est un sport individuel et qu'une seule personne de la classe est mise en cause.

Notons aussi que cinq responsables ont mentionné aussi bien le point (2) que le point (3) dans leurs réponses. Nous pouvons imaginer que ces deux éléments sont en relation l'un avec l'autre et que développer une collaboration entre les écoles et les structures passe principalement par une adaptation des horaires scolaires à la pratique sportive.

### 5.3 Eléments (+)

Trois thèmes relatifs aux éléments positifs du système scolaire ont pu être retirés des interviews. Ceux-ci sont présentés sur la figure 3.18.



**Figure 3.18 : Eléments positifs relatifs à l'école et mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

(1) **Collaboration entre les écoles et la structure sportive (6/21)**. Pour six personnes faisant partie de trois structures différentes, une collaboration avec l'école a été signalée. Dans la fédération (1), cette collaboration est jugée excellente et indispensable au bon fonctionnement

du centre de formation des élites. Les trois sujets de cette structure l'ont d'ailleurs mentionné : « *Heureusement, à [ville], il y a une collaboration avec un athénée.* » (FD-1.1, 149).

Notons que dans les trois cas, cette collaboration se fait sous forme d'arrangements au niveau des horaires comme nous venons de l'évoquer, les écoles facilitant les horaires de certaines élites sportives.

**(2) Statut d'« Espoir Sportif » et de « Sportif de Haut Niveau » (6/21).** Six sujets dont cinq faisant partie de la première fédération ont signalé que les statuts octroyés par le ministre étaient des éléments positifs : « *Les sportifs de haut niveau peuvent demander un statut d'Espoir Sportif.* » (FD-1.2, 260).

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, le système sportif francophone permet aux jeunes de haut niveau d'obtenir un statut « d'espoir sportif » ou de « sportif de haut niveau » et cela, selon certains critères (Vandenberg-Lobet, 2006). En effet, les jeunes qui sont reconnus comme tels bénéficient d'avantages par rapport aux autres élèves. Cet élément a été relevé comme positif car il permet de résoudre certains problèmes rencontrés par les jeunes athlètes comme, par exemple, le fait d'être absent pour participer à des compétitions. Nous observons que cet élément est majoritairement cité par des dirigeants de la première fédération et cela dans les trois structures de celle-ci. Nous pensons que cette différence observée entre les fédérations se justifie par le fait qu'il existe peut-être un plus grand nombre d'athlètes qui bénéficient de ce statut au sein de cette discipline.

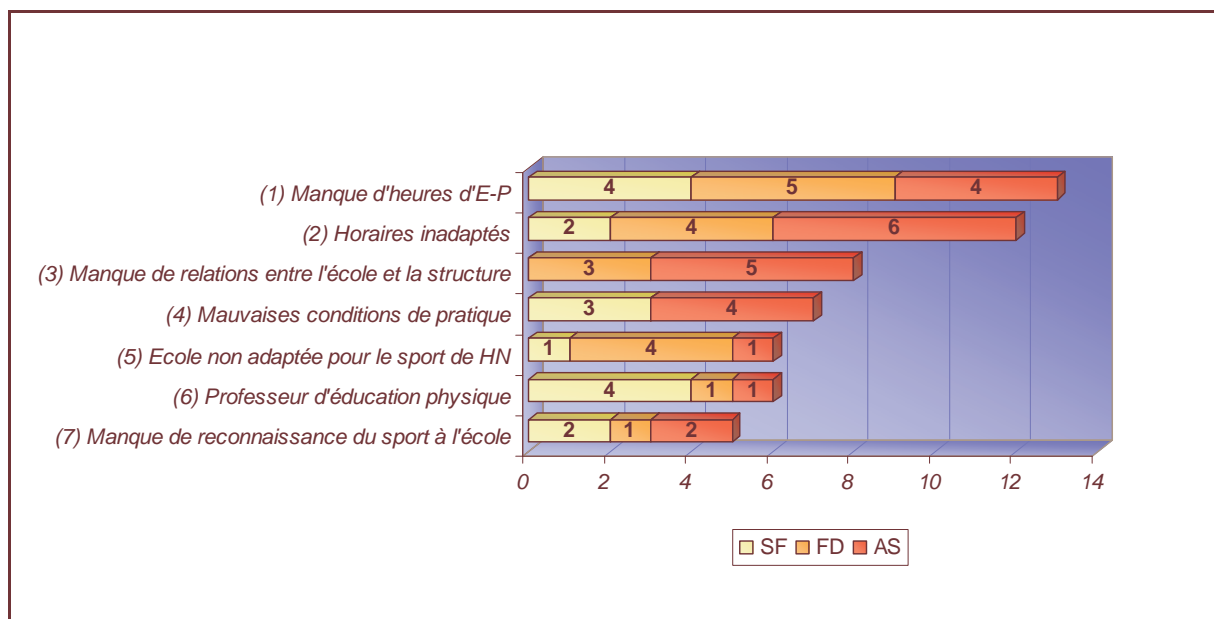
Remarquons cependant que trois personnes ont critiqué cet élément, non pas en raison du fait que ce statut existe mais bien du fait qu'il ne soit pas suffisant : « *Ce statut leur permet d'obtenir 30 demi-jours de congés supplémentaires pour des absences pour de la compétition et de la formation. En sachant qu'il y a une vingtaine de semaines de compétitions, ce n'est donc pas suffisant.* » (FD-1.2, 261-263). Même si nous avons trouvé opportun de le mentionner, nous ne pouvons cependant pas considérer que cela soit représentatif de notre population.

**(3) Activités parascolaires (4/21).** Quatre sujets ont mentionné les activités parascolaires comme élément positif du système actuel. Un responsable du sport francophone (SF-2) considère même cet élément comme indispensable : « *Normalement, les clubs et fédérations devraient aller voir les gosses qui pratiquent le sport dans le cadre parascolaire ... il y a peut-être de nouveaux jeunes talents à aller recruter.* » (SF-2, 409-413).

Notons cependant que, même si elles sont en développement (« *Il y a un développement des compétitions sportives scolaires.* », SF-3, 205), ces activités parascolaires ne constituent pas la source de pratique sportive la plus importante du système et qu'elles ne sont encore que très peu prisées par les élèves et les professeurs (« *... c'est un développement timide ...* », SF-3, 207).

#### 5.4 Eléments (-)

Ce thème a suscité bien des discussions lors de nos divers entretiens avec les responsables. Ainsi, huit éléments ont pu être mis en évidence pour cette partie. Ceux-ci sont repris sur la figure 3.19.



**Figure 3.19 : Eléments négatifs relatifs à l'école et mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

(1) **Manque d'heures d'éducation physique (13/21)**. Comme nous l'avons développé plus haut, d'après les sujets de notre étude, le nombre d'heures consacrées au sport à l'école s'avère insuffisant. En effet, plus de la moitié des sujets ont cité cet élément comme étant une lacune du système scolaire actuel : « *Il y a une véritable carence de sport à l'école.* » (SF-4, 71).

Après avoir constaté le degré important de sédentarité des jeunes lors de l'étude « Le baromètre de la condition physique » réalisée en 1994 et 2004, le ministre Eerdekens s'est penché sur la problématique concernant le nombre d'heures d'éducation physique à l'école. Il a ainsi commandité une étude portant sur les bénéfices du doublement du nombre d'heures d'éducation physique dans l'enseignement primaire (Heyters. & Marique, 2004)<sup>12</sup>. Même si cette recherche est toujours en phase d'analyse, les résultats sur la condition physique des élèves semblent être déjà encourageants :

- « *Ce que je peux vous dire, après un an d'expérience, c'est que les gosses qui ont 4 heures d'éducation physique, ils adorent leur école, ils sont plus disciplinés, ils sont plus disposés à l'apprentissage des savoirs de base, c'est le premier constat du Professeur Cloes de l'ULg. (...) Si ça ne tenait qu'à moi, il y aurait 4h ou 6 h d'éducation physique dans les écoles. C'est essentiel. (...) Deux heures d'Education physique qui sont séparées, c'est un non-sens.* » (Lemarque, 2007) ;
- « *On est en train d'analyser la condition physique des jeunes, leur attention lors des études, la capacité de concentration, etc. Et on arrive déjà maintenant, alors qu'il n'y a qu'un an qu'on est dans l'expérience, à constater certains éléments positifs. Les enfants qui ont plus d'éducation physique sont des enfants qui sont plus à mêmes d'être attentifs au cours.* » (SF-3, 211).

(2) **Horaires inadaptés (12/21)**. Egalement citée par les sujets dans les conditions idéales énoncées plus haut, l'adaptation des horaires scolaires aux plages d'entraînements ferait également défaut. En effet, les responsables mettent en évidence, dans le système actuel, le

<sup>12</sup> Vu le 15 août 2007 sur <http://www.mangerbouger.be/Projet-Eerdekens-Arena-de>.

manque d'aides scolaires pour les sportifs en ce qui concerne la planification horaire de leurs entraînements : « *Dans les sport-études, on met les entraînements dans les trous laissés libres par l'école.* » (SF-7, 82). Seuls quelques aménagements sont possibles afin de permettre à certains jeunes sportifs de pouvoir bénéficier de plages horaires pour pratiquer leur sport pendant la journée. Ces aménagements se font en collaboration avec l'école, en fonction du bon vouloir du directeur. C'est ce qui se passe dans la fédération (1) dans laquelle il existe, comme nous l'avons mentionné plus haut, des relations excellentes entre son centre de formation et l'école dans laquelle sont inscrits les jeunes sportifs impliqués. Ces relations permettent chaque année d'adapter les horaires à la pratique sportive des jeunes.

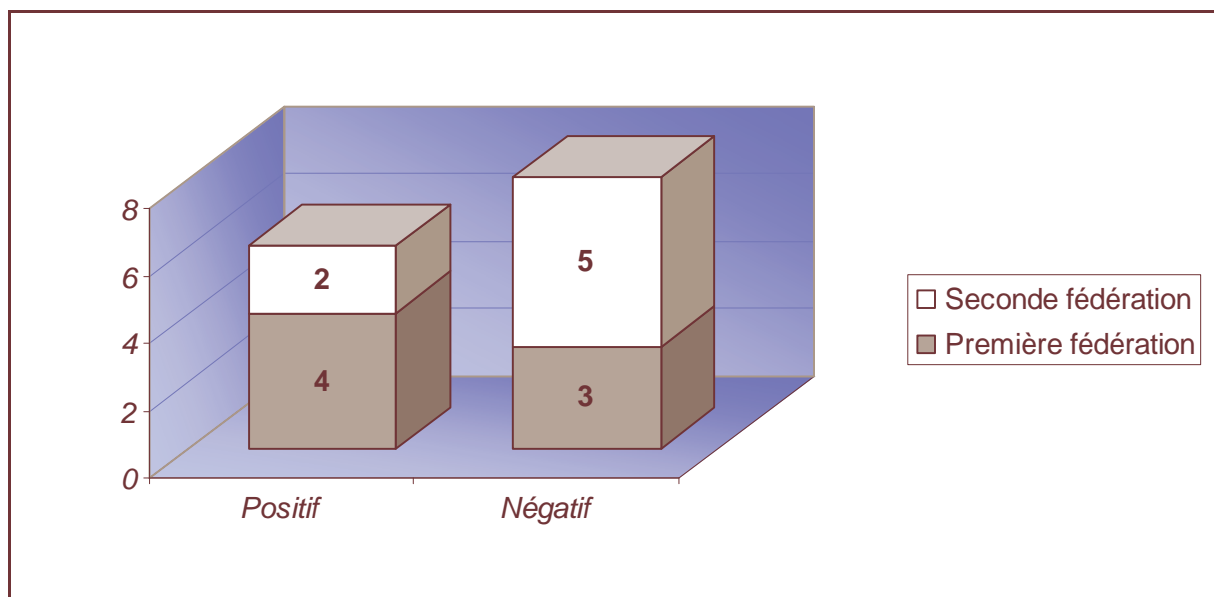
Il est cependant difficile de pouvoir instaurer ce type d'adaptation dans les clubs. C'est en tout cas ce que pensent 75% des personnes qui ont donné cet élément. Cependant, dans le premier club, cette collaboration avec les écoles risque d'être similaire à ce que nous avons observé dans la fédération (1). En effet, selon les déclarations du sujet AS-1.1.1, plusieurs écoles sont intéressées par le projet qui est mis en place afin d'être le futur établissement dans lequel les jeunes élites poursuivent leurs études. Pour ces écoles, pouvoir accueillir des jeunes provenant de ce club formateur est une publicité non négligeable. Il est donc intéressant de constater que ce club envisage sérieusement de collaborer avec le milieu scolaire et cela alors que la structure n'est pas encore entièrement mise en place. C'est donc, pour eux, un élément capital dans la formation de leurs futurs athlètes.

Nous pensons aussi que les horaires inadaptés découlent principalement d'un manque de collaboration entre les structures et les écoles, élément que nous retrouvons aussi dans les réponses des responsables et qui est développé ci-après.

**(3) Manque de relations entre les écoles et la structure sportive (8/21).** Huit sujets estiment qu'il existe un manque de relations entre leur structure et l'école : « *Il n'y a pas de relations entre le club et l'école.* » (AS-2.3.2, 96). Ces personnes font partie du deuxième et du troisième niveaux de l'étude et sont donc les plus susceptibles d'entrer en relation directe avec les écoles. Il est donc logique d'obtenir cette disparité dans les réponses.

En ce qui concerne les relations entre les structures sportives et les écoles, il est intéressant de noter que l'opinion varie d'une fédération à l'autre. Ainsi, la figure 3.20 montre qu'une majeure partie des responsables émet un avis positif sur cette relation école-structure font partie de la première fédération et qu'une majeure partie de ceux qui émettent un avis négatif sur ces relations font partie de la seconde fédération. Nous pensons que cette différence tient au fait que le sport pratiqué dans la première fédération est peut-être plus médiatisé que celui pratiqué dans la seconde mais aussi qu'il existe peut-être plus de sportifs de haut niveau dans les structures de la première fédération. Les responsables des écoles sont peut-être alors plus réceptifs lorsqu'on leur propose de collaborer avec des élites sportives reconnues.





**Figure 3.20. : Répartition des réponses des sujets des deux fédérations impliquées dans l'étude en ce qui concerne les relations entre les structures sportives et les écoles. Nombre de sujets ayant mentionné cet élément comme positif ou négatif dans les interviews**

Le fait que les responsables du sport francophone n'aient pas mentionné cet élément comme étant un point positif ou négatif et qu'un seul l'ait mentionné comme condition idéale est probablement dû au fait qu'ils sont peut-être moins présents sur le terrain. Il serait cependant utile qu'ils prennent conscience de cet élément car ils peuvent probablement jouer un rôle important en facilitant ces relations.

(4) **Mauvaises conditions de pratique (7/21).** Pour sept sujets, les conditions de pratique sont mauvaises. La majorité de ces sujets (6/7) estiment que les écoles ne disposent pas toujours des infrastructures et du matériel adapté en suffisance par manque de moyens financiers : « *Les infrastructures scolaires manquent de moyens pour se procurer tout le matériel nécessaire.* » (SF-2, 146-147).

Le sujet AS-2.3.1 ajoute à cela le problème du nombre d'élève par classe, qui, selon lui, est un frein à un encadrement et à une formation de qualité.

(5) **L'école n'est pas adaptée pour le sport de haut niveau.** D'après les responsables de la première fédération (6/21), le système scolaire belge actuel n'est pas adapté à la pratique du sport de haut niveau en Belgique : « *Le système scolaire en Belgique n'est pas du tout adapté au sport de Haut Niveau.* » (FD-1.1, 148-149). En effet, selon quatre responsables de fédérations, le fait de devoir appartenir à un système scolaire traditionnel ne permet pas ou peu d'évoluer à un niveau mondial car le volume de pratique est largement inférieur à celui de certains pays étrangers. Il faut donc ici remettre en cause les systèmes scolaires des athlètes engagés dans des sport-études. Il serait alors intéressant, ici aussi, de mettre en évidence les systèmes américain, allemand, sud-africain et suisse cités plus haut.

Nous pensons aussi que cet élément de réponse est à mettre en parallèle avec les horaires scolaires inadaptés que nous avons mentionnés précédemment.

Pour deux responsables du sport francophone, il est difficile de pouvoir changer notre système : « *Le problème est qu'il est très difficile de changer les mentalités à cause de l'inertie du système.* » (SF-4, 100-101).

(6) **Professeur d'éducation physique.** Certains de nos sujets (6/21), mettent en évidence le professeur d'éducation physique comme étant un élément négatif relatif à l'école :

- « *Et on rencontre très souvent dans son parcours scolaire des "prof de gym" qui donnent un ballon type Monsieur Mégot.* » (FD-2.3, 221) ;
- « *Les professeurs d'éducation physique ne sont pas toujours conscients du rôle important qu'ils jouent.* » (SF-3, 198-199).

En tant que futur professeur d'éducation physique, cette constatation nous perturbe fortement dans ce sens où nous estimons que le professeur d'éducation physique a un rôle important à jouer. Ces constatations se basent certainement sur une vision restreinte de la profession. Nous pensons aussi que ce résultat est lié au point suivant et qui concerne le manque de reconnaissance du sport à l'école.

(7) **Manque de reconnaissance du sport à l'école (5/21).** D'après les interviews des responsables, les parents, les professeurs et les directeurs d'école ne voient pas toujours l'utilité des cours d'éducation physique dans le système scolaire : « *Le sport y est réduit à une peau de chagrin et y est peu reconnu et valorisé.* » (FD-1.3, 134).

Notons finalement les trois points repris dans les conditions idéales de ce thème sont aussi les trois thèmes principalement mentionnées dans les éléments négatifs du système scolaire. Au vue de cette remarque, nous pouvons dire qu'aucune condition idéale n'est remplie puisqu'on les retrouve dans les points négatifs. Nous pensons que pouvoir changer le système qui est mis en place est très difficile.

## **6. Planification de la pratique sportive**

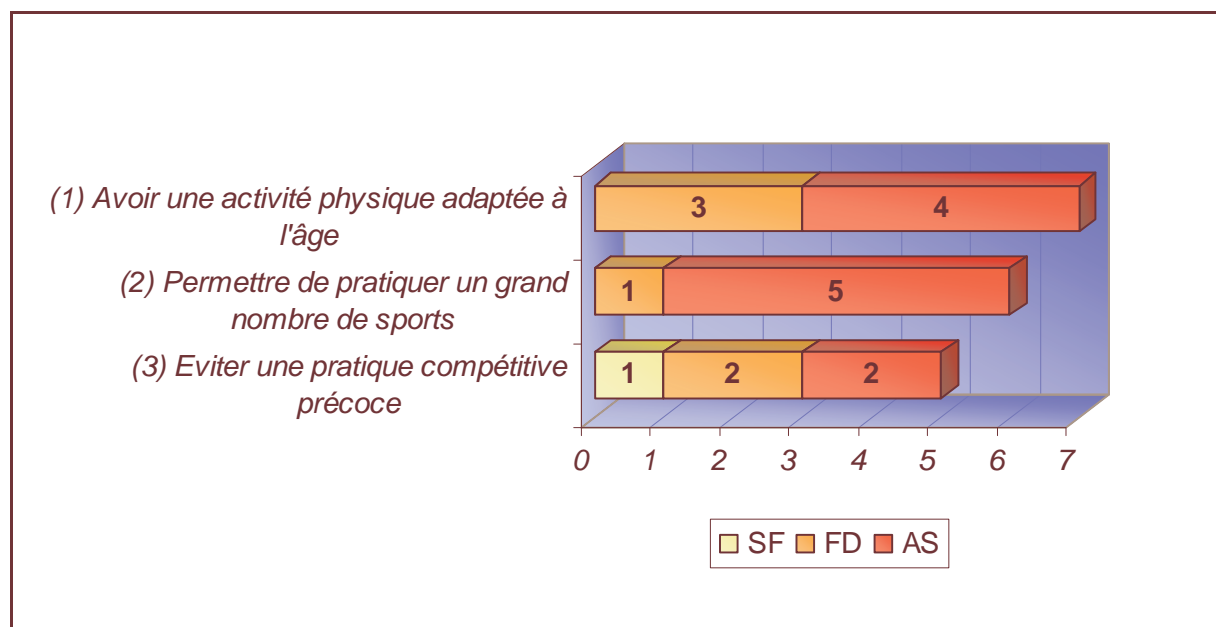
Nous avons vu dans la littérature (Charles & al., nd) qu'il est important que le jeune progresse dans sa formation en respectant toutes les étapes de progression que son corps lui impose. Selon Crielaard (2005), un entraînement trop poussé au plus jeune âge pourrait avoir des conséquences néfastes sur la santé du jeune sportif.

### **6.1 Rôle**

Un seul rôle concernant la planification de la pratique sportive a pu être mis en évidence lorsque nous avons recueilli les avis des responsables interviewés. Selon certains sujets (3/21), la planification de la pratique sportive a pour but de **respecter l'évolution biologique du jeune** : « *Rôle essentiel de façon à respecter l'évolution biologique du jeune athlète.* » (SF-7, 232). Cependant, ce seul rôle n'a été cité que très peu de fois alors que la littérature (Crielaard, 2005 ; Charles & al.) le mentionne comme étant un point important à respecter. Nous pensons que la question qui a été posée concernant les rôles de la planification de la pratique sportive, n'a pas toujours été bien comprise par les dirigeants interrogés. C'est une raison possible justifiant que nous n'obtenions qu'un faible taux de réponses.

## 6.2 Conditions idéales

Les différentes interviews menées auprès des responsables nous ont permis de mettre en évidence trois caractéristiques principales jugées par ces derniers comme étant des conditions idéales dans la planification de la pratique sportive. Celles-ci sont mentionnées sur la figure 3.21.



**Figure 3.21 : Conditions idéales de la planification de la pratique sportive, mentionnées par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

(1) **Avoir une activité physique adaptée à l'âge (7/21)**. Cette notion a été abordée par sept sujets différents lors de nos interviews : « *Il faut le faire progresser en tenant compte des capacités à chaque âge.* » (FD-1.2, 99).

Selon Charles et al. (nd), au Canada, le développement de l'enfant se fait selon un modèle bien précis que l'on appelle « Développement à Long Terme de l'Athlète ». Celui-ci tient compte du développement morphologique du jeune ainsi que du niveau d'entraînement plutôt que de l'âge chronologique de l'enfant. Cependant, une seule personne a précisé cette condition : « *Il faut tenir compte de l'âge morphologique et psychologique des individus.* » (AS-1.1.2, 127).

D'après certains de ces responsables (4/7), pour adapter la pratique sportive, il est important de prêter attention aux exercices et à la charge de travail demandée au jeune (« *Je ne suis pas pour un gros volume d'heures étant tout petit ni pour un grand nombre de tournois.* », AS-1.2.1, 265-266) mais aussi au matériel qui est utilisé : (« *Si on fait jouer un enfant de 6 ans avec [du matériel inadapté] on va avoir des défauts. Il est important de respecter le matériel ....* », AS-1.2.2, 221-222).

(2) **Permettre de pratiquer un grand nombre de sports (6/21)**. Six sujets, dont quatre proviennent de la deuxième fédération, ont ainsi insisté sur le fait qu'il serait plus qu'intéressant d'offrir à l'enfant la possibilité de pouvoir pratiquer une multitude de sports différents durant son jeune âge : « *Il faut laisser la possibilité au jeune de découvrir plusieurs sports.* » (FD-2.3, 329). Nous avons vu avec Porret et Andrieux (2000) qu'une spécialisation

précoce épuisait l'enfant. A l'inverse, d'après ces auteurs, une diversité sportive à un jeune âge permettrait d'acquérir de multiples habiletés motrices.

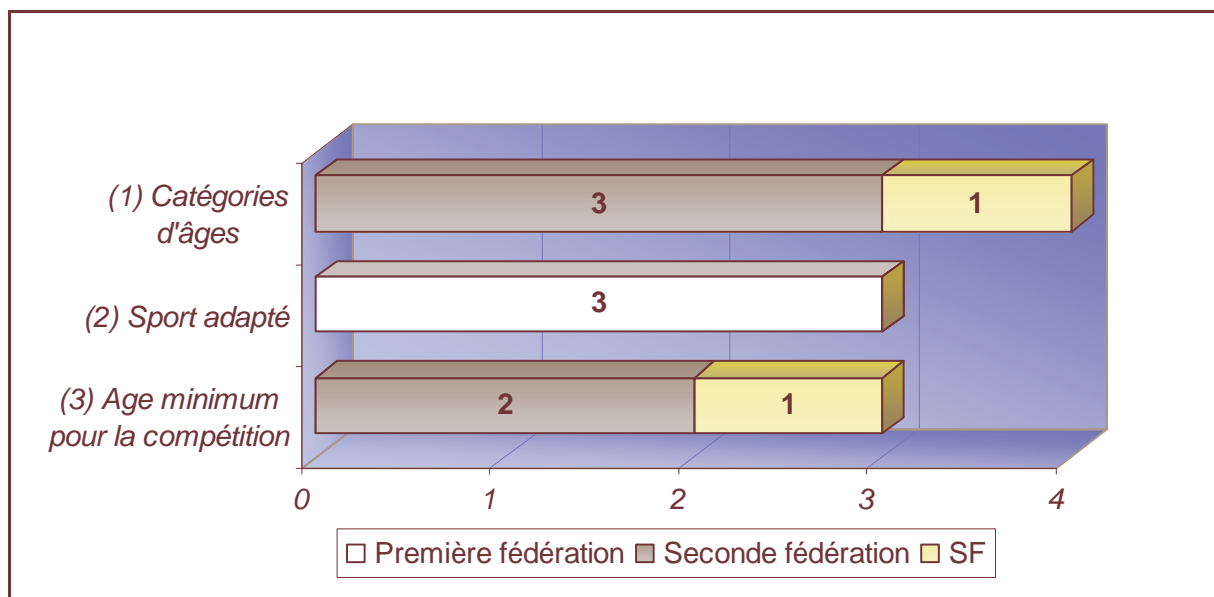
La raison probable de cette différence observée entre les deux fédérations provient probablement de la nécessité d'avoir une spécialisation précoce dans la première fédération (« *On est pratiquement obligé de commencer de plus en plus tôt à cause de cette professionnalisation.* », FD-1.3, 81) tandis que dans la seconde fédération, cette spécialisation précoce n'a pas d'intérêt (*En [sport de la seconde fédération], contrairement au [sport de la première fédération], on devient champion du monde qu'entre 26 à 30 ans, à l'exception de certaines personnes.* », FD-2.2, 233-234).

**(3) Eviter une pratique compétitive précoce (5/21).** Cinq sujets ont mis en évidence que, dans une formation et dans des conditions de planification idéales, il était important de ne pas avoir une pratique compétitive trop précoce : « *Pour la protection des jeunes on demande qu'ils n'entrent pas dans la compétition intensive trop tôt.* » (SF-3, 371-372).

Dans les faits, le sujet AS-1.1.1 mentionne que ce n'est pas réellement ce qui se passe : « *Il ne faut pas s'attacher trop vite aux résultats. Et ça, malgré tout, quoi qu'on en dise ou quoi qu'on en pense, ils ne sont pas assez vigilants par rapport à cela au niveau de la fédération.* » (AS-1.1.1, 286-287). Une raison possible est évoquée par Crèveœur (2006, p.97) : « *Aujourd'hui, les sportifs, ou leurs parents, sont devenus très exigeants et s'attendent à un certain niveau de prestation. Ils sont très attentifs aux résultats (progrès, victoires, ...) de leur progéniture.* ». Outre cette précocité de la compétition, son manque d'adaptation à l'âge des enfants est également mis en évidence : « *Dans les clubs, on fait de la pratique de compétition en recopiant le modèle de compétition des adultes.* » (FD-2.1, 342). Notons que cet élément va à l'encontre de la première condition idéale relevée sous ce thème.

### 6.3 Eléments (+)

D'après les interviews réalisées, trois éléments positifs relatifs à la planification de la pratique sportive dans les structures ont été répertoriés (figure 3.22.). Nous présentons ces résultats malgré le faible taux de réponses attribué à chaque thème car nous remarquons que chaque cas est spécifique à une fédération ou l'autre. Cependant, les résultats n'étant pas significatifs, nous les mettons en évidence à titre de remarques.



**Figure 3.22 : Eléments positifs relatifs à la planification de la pratique sportive et mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l’item dans les interviews**

(1) **Catégories d’âge (4/21)**. Dans les deux fédérations que nous avons analysées, nous avons constaté qu’il existe un système de catégories d’âge permettant aux enfants de pratiquer leur discipline avec des partenaires de leur âge. Cependant, seuls les trois responsables de la fédération (2) et un responsable du premier niveau l’ont mentionné : « *Les catégories d’âge en [sport] sont très bien faites.* » (AS-2.3.2, 178).

Nous pouvons imaginer que ce système n’est pas encore idéal. Selon Crèvecoeur (2006), malgré l’existence de catégories, les entraîneurs sont souvent confrontés au manque d’homogénéité qui existe au sein des groupes d’âge dont ils s’occupent car les enfants ont des aptitudes techniques, des personnalités ou encore des niveaux de maturité différents. Il serait alors une nouvelle fois intéressant de mettre en avant un système basé sur l’âge morphologique des enfants comme celui proposé au Canada (Charles & al., nd).

(2) **Sport adapté (3/21)**. Trois sujets de la première fédération ont mentionné que le sport pratiqué était adapté pour les plus petits au niveau des infrastructures mais aussi du matériel utilisé : « *Nous sommes en train de développer tout ce qui est [sport adapté (infrastructures)] avec [matériel adapté].* » (AS-1.2.2, 226).

Cette caractéristique du sport pratiqué dans la première fédération nous fait croire que c’est un élément important dans la formation d’un jeune car elle tient compte de la morphologie des plus petits.

(3) **Age minimum pour la compétition (3/21)**. Dans la seconde fédération, un important élément qui a été relevé est que les enfants sont obligés d’obtenir un brevet pour entrer en compétition : « *Pour entrer en compétition, ils doivent avoir le brevet de premier degré (demandé par la ligue).* » (AS-2.3.1, 237-238).

Ceci est probablement bénéfique pour la formation du jeune car si l’on considère qu’il faut être prêt physiquement et mentalement pour faire de la compétition, ce brevet peut

constituer une sorte de garde-fou pour les entraîneurs ou les parents aux ambitions démesurées.

Enfin, mettons aussi en évidence l'exemple du deuxième club analysé qui propose un encadrement spécifique à chaque tranche d'âge : « *Pour chaque tranche d'âge, il faut des enseignants spécialisés ... Nous avons des professeurs spécialisés dans les tranches d'âges.* » (AS-1.2.2, 234-236).

#### 6.4 Eléments (-)

Dans ces éléments manquants, mis à part un point, nous n'avons pas pu mettre en évidence de caractéristiques particulières communes à toutes les structures interviewées. Cependant, certains éléments individuels ont été cités et nous tenterons de les développer.

Pour cinq sujets interrogés dont trois font partie de la fédération (1) et un seul de la fédération (2), il existe une spécialisation trop précoce de la pratique : « *On est pratiquement obligé de commencer de plus en plus tôt à cause de cette professionnalisation.* » (FD-1.3, 81-82). Cette tendance à la professionnalisation de plus en plus précoce est également mise en évidence dans le travail de Zintz (2006).

Les choses sont relativement différentes dans la seconde fédération. Comme nous l'avons déjà souligné, le sport pratiqué dans cette dernière permet aux différents sportifs de haut niveau d'atteindre le top mondial à un âge bien plus avancé (FD-2.2, 233-234). La sélection et la spécialisation ne doivent donc pas se faire aussi tôt que dans l'autre discipline.

Cette spécialisation trop précoce (« *On entre dans des aspects spécifiques trop ciblés beaucoup trop tôt.* » FD-2.1, 343) amène des problèmes. Ceux-ci ont été mentionnés par certains responsables :

- Les jeunes étant amenés à la pratique spécifique de plus en plus tôt, il devient difficile pour une fédération d'opérer une sélection : « *Le fait d'avoir des sélections très jeune fait que forcément on sélectionne mais qu'on ne fait pas vraiment de la détection. Et donc, on écarte très vite des jeunes qui pourraient arriver sur le tard* » (AS-1.1.1, 289-291). Il est en effet difficile de connaître, chez un enfant de 6 ans, les paramètres qui peuvent augurer des bons résultats dans le futur. Un système de sélection précoce donne donc probablement lieu à des erreurs.
- Un responsable de la fédération (2) ainsi qu'un responsable du sport francophone mentionnent le fait que les jeunes ont des lacunes en ce qui concerne les habiletés motrices de bases :
  - « *Il faut faire de la psychomotricité car quand ils arrivent dans les clubs, les jeunes n'ont rien.* » (FD-2.1, 50).
  - « *La plupart des jeunes ne savent plus courir, ne savent plus changer d'appui, etc.* » (SF-1, 179).

Selon Poret et Andrieux (2000), une spécialisation précoce entraîne un déficit des acquis psychomoteurs. Aussi, il est évident que si la sélection des jeunes se fait très tôt, ceux-ci n'ont pas encore développé toutes les habiletés de bases d'un enfant plus âgé. Enfin, ceci pourrait s'expliquer aussi selon nous par le fait que les jeunes ont un mode de vie actuel qui n'inclut pas les activités physiques extérieures spontanées.

Malgré ces apparents points négatifs concernant une spécialisation précoce, la diversité sportive à un jeune âge, considérée condition idéale dans la planification de la pratique sportive, entraîne des difficultés pour certains clubs : « *Nous ne les poussons pas à faire un autre sport car nous risquerions de les faire partir dans un autre sport.* » (AS-2.4.2, 213).

Au regard des conditions idéales que nous avons relevées plus haut et des éléments négatifs repris ici, nous constatons que les responsables sont dans certains cas contraints à passer à côté d'éléments importants dans la planification de la pratique d'un jeune.

### C. Formation des jeunes – déterminants annexes de qualité

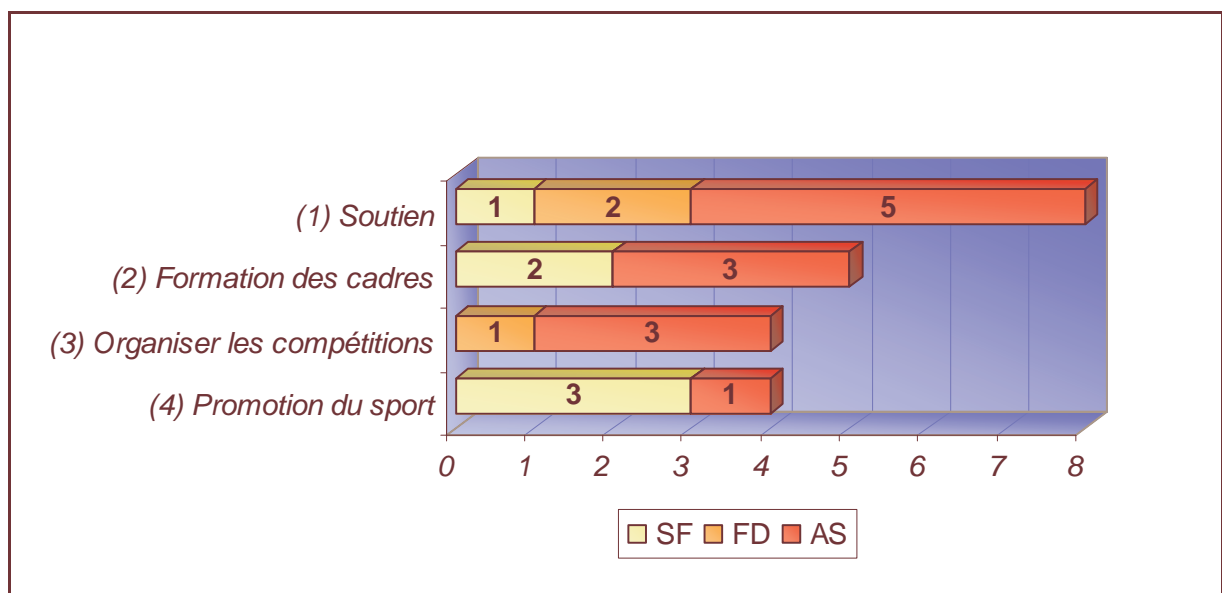
Les déterminants de qualité développés ci-dessous sont considérés comme annexes dans le sens où ils n'ont été cités que peu fréquemment par nos sujets dans leurs réponses la question 2.3. (annexes 2 et 3). En raison de l'importance qui leur est attribuée dans la littérature, nous les avons malgré tout abordés dans les entretiens afin de connaître l'opinion de nos sujets quant à leur participation à une formation des jeunes de qualité.

#### 1. Organisation des structures sportives.

Nous allons évoquer ici le système sportif francophone actuel et son action dans la formation des jeunes.

##### 1.1 Rôles

Les rôles de la structure générale du sport en Communauté française dans la formation des jeunes sont très diversifiés. La figure 3.23 reprend les principaux rôles cités par les responsables.



**Figure 3.23 : Rôles de l'organisation des structures sportives mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviewees.**

(1) **Soutien (8/21)**. D'après huit sujets, l'organisation sportive telle qu'elle existe à l'heure actuelle en Communauté française apporte un soutien aux différents niveaux de structures qui la composent. Le premier type de soutien est financier. En effet, la Communauté française octroie des subsides aux fédérations qui les redistribuent ensuite en partie vers les clubs : « *La fédération a un rôle important à jouer parce que ce sont eux qui reçoivent les subsides en direct de la part de l'Etat et donc qui les redistribuent.* » (AS-1.1.1, 217-218).

Les fédérations apportent également un soutien aux clubs en matière de sélection et d'encadrement des jeunes de bon niveau : « *Le rôle de la fédération est de sélectionner et d'entraîner et non de former.* » (AS-1.1.1, 260). C'est un moteur important qui confirme certains points de vue précédents.

Si les fédérations ont un rôle important en termes de soutien des clubs, elles ne doivent pas s'occuper de tout. Le club doit aussi prendre sa part de responsabilité dans la formation des jeunes : « *Il ne faut pas mettre tout sur les épaules de la fédération. La fédération est un relais qui organise.* » (FD-2.3, 344-345). Il semble donc que la fédération et le club doivent trouver un juste milieu dans le travail que chacun doit faire en ce qui concerne la formation, la sélection et l'encadrement des jeunes.

Enfin, il fait également partie des prérogatives des fédérations de soutenir les clubs via la transmission d'informations actualisées en termes de législation sur le dopage, d'arbitrage ou autres (FD-2.2 et AS-2.4.1).

(2) **Formation des cadres (5/21)**. Cinq responsables mettent en évidence que la fédération a un rôle à jouer dans la formation des cadres : « *Rôle pédagogique et de formation avec la formation des cadres.* » (AS-2.4.3, 255).

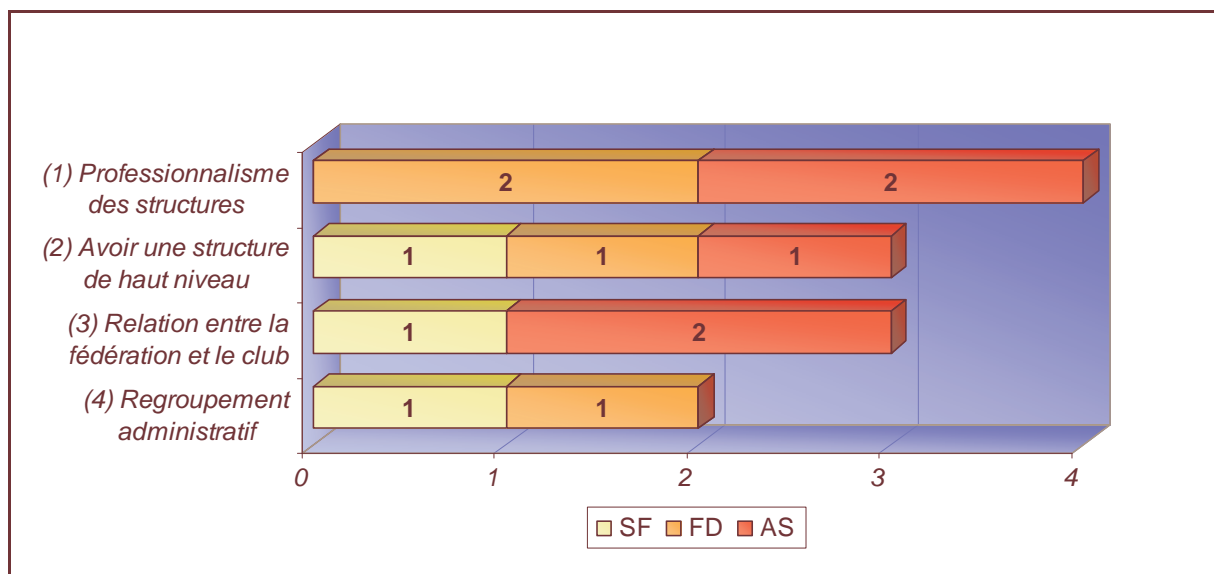
(3) **Organiser les compétitions (4/21)**. Pour quatre responsables, il est important que les différentes structures mettent en place des compétitions : « *La [fédération] est très importante en ce qui concerne l'organisation des compétitions.* » (AS-2.3.1, 186).

(4) **Promotion du sport (4/21)**. Pour divers sujets, il est important que les clubs et les fédérations s'unissent dans la promotion du sport en général et de leur discipline en particulier : « *Rôle publicitaire: faire connaître le [sport].* » (AS-2.4.4, 256).

## 1.2 Conditions idéales

Quatre éléments considérés comme idéaux ont pu être mis en évidence à la suite de l'analyse des interviews. Ces éléments sont repris sur la figure 3.23. Nous constatons d'emblée que les résultats obtenus sont peu mentionnés.





**Figure 3.23 : Conditions idéales de l'organisation des structures sportives mentionnées par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

(1) **Professionnalisation des structures (4/21)**. Même si le bénévolat est indispensable au fonctionnement des clubs et des fédérations, selon certains de nos sujets, il semble important que ces structures tendent à se professionnaliser : « Une gestion, au niveau de la fédération et du comité d'administration, qui doit être plus professionnelle, avec des gens plus professionnels. » (FD-1.1, 215-216).

C'est la raison pour laquelle, certains responsables mettent en évidence l'intérêt de pouvoir recruter des anciens sportifs de haut niveau dans les différentes structures : « Il faudrait que ça soit géré par des sportifs et des gens d'expérience (anciens champions) comme c'est fait en France où c'est géré par des anciens champions. » (FD-1.1, 212-214).

De la même manière, selon le responsable SF-7, il est important que les sportifs de haut niveau pensent, dès leur plus jeune âge, à leur reconversion : « Les sportifs de haut niveau doivent être capables de se reconvertir après la carrière sportive. » (SF-7, 69-70). Nous pensons qu'il serait dès lors utile que les différentes structures mettent en place un système qui permettrait aux athlètes de haut niveau de se reconvertir dans le domaine du sport. Ainsi, l'implication directe d'anciens athlètes dans les structures sportives permettrait à ces dernières de bénéficier de leur expérience.

Cette manière de procéder est appliquée de la meilleure manière que ce soit dans le premier club concerné par notre étude. Celui-ci bénéficie en effet de l'appui d'une sportive de haut niveau qui, pensant à sa reconversion post carrière y a mis en place une structure de formation de haut niveau dans laquelle elle travaillera probablement une fois sa carrière sportive terminée.

(2) **Structure de formation de Haut Niveau (3/21)**. Pour plusieurs responsables, il serait intéressant de créer un centre de haut niveau similaire à l'INSEP français : « Il faudrait un centre ligue à Namur qui serait exclusif [sport] avec toutes les structures que cela comporte (encadrement et infra). » (AS-1.2.1, 227-228).

(3) **Relations entre la fédération et le club (3/21)**. D'après trois sujets, il doit exister, dans une organisation idéale, des relations étroites entre les différentes structures : « *Il est évident qu'à partir du moment où il y a une coordination bien saine entre les clubs avec une fédération carrefour de coordination, c'est vraiment idéal.* » (SF-3, 315-316).

Selon le sujet AS-1.1.1, afin d'améliorer le processus de formation des jeunes, les fédérations devraient aider particulièrement les clubs qui ont une réelle politique de formation sportive : « *Il faudrait une collaboration de la fédération avec les clubs formateurs et les clubs qui font des détectations et du repérage.* » (AS-1.1.1, 297). « *Les fédérations devraient être plus attentives à la redistribution et à l'aide des clubs qui ont vraiment des politiques de formation sportive.* » (AS-1.1.1, 227-228). En effet, selon lui, certains clubs s'affichent ouvertement comme faisant de la formation et non de l'animation. Il serait alors intéressant de valoriser ces clubs tout comme la Communauté française valorise les fédérations qui adoptent cette politique. Ainsi, les clubs devraient pouvoir remettre à la fédération et à la Communauté française un cahier des charges dans lequel ils spécifieraient les infrastructures à disposition, les moyens financiers, le niveau de compétence des formateurs, le projet sportif du club, etc. Le COIB pourrait cautionner ce projet et l'ensemble de ces pouvoirs décisionnels octroierait des subsides pour ces clubs formateurs. Ce type de projet a été mis en place pour le football en Région bruxelloise (De Waele & Husting, 2006). De 2006 à 2009, un budget annuel spécifique de 350.000 euros est octroyé aux clubs amateurs de cette région. Pour obtenir ces subsides, ces clubs doivent déposer un projet axé sur le matériel, l'infrastructure ou l'encadrement de la formation de leurs jeunes.

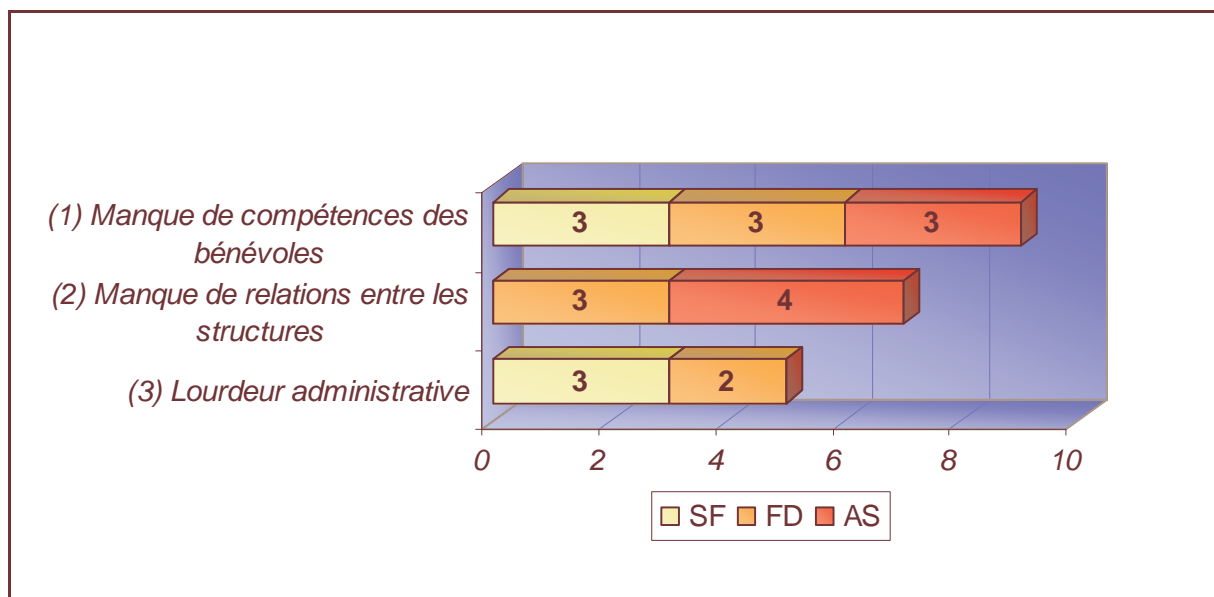
D'autres idées qui pourraient amener une meilleure organisation au sein des structures ont aussi été proposées par les responsables du sport francophone, des fédérations et des clubs :

- « *Il faudrait imposer aux grands clubs de mettre un pourcentage de leur budget dans une caisse pour le redistribuer pour la formation des jeunes.* » (SF-1, 161-162) ;
- « *Il faudrait voir l'efficacité des fédérations en fonction du nombre d'affiliés.* » (SF-4,143).

(4) **Regroupement administratifs des structures (2/21)**. Idéalement, deux responsables estiment qu'il serait utile de rassembler les structures administratives afin d'en minimiser les coûts : « *Il faudrait un système qui regroupe les administrations.* » (SF-4, 146). Ce serait, par exemple, le cas de deux clubs faisant partie d'un même village. Il serait alors créé une structure multisports comme décrite par Cloes (2002) dans notre littérature.

### 1.3 Eléments (+) et (-)

Alors qu'aucun point positif n'est ressorti clairement de nos interviews, nous avons pu mettre en évidence trois éléments négatifs principaux (figure 3.24.)



**Figure 3.24 : Éléments négatifs relatifs à l'organisation des structures sportives, mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

(1) **Manque de compétences des bénévoles (9/21)**. Comme nous l'avons vu dans la partie réservée à l'encadrement, les responsables du sport francophone (3/7), des fédérations (3/6) et des clubs (3/8) se plaignent du manque de compétence des bénévoles dans les structures : « *On se base beaucoup sur des bénévoles et c'est un peu fragile.* » (SF-3, 319).

Selon Cloes (2002), il est important pour toutes les structures de garder des bénévoles car sans eux, la formation des jeunes dans les clubs serait parfois inexistante. Cependant, afin de garantir une certaine qualité, nous pensons qu'une solution serait d'inciter les bénévoles à se former. Ainsi, il serait par exemple intéressant d'offrir la gratuité des formations nécessaires aux bénévoles pour qu'ils puissent remplir leur fonction de la meilleure façon qui soit, et cela en échange de services rendus.

Un responsables du premier niveau, lui, souligne le problème du bénévolat mais en exprimant que c'est le manque de bénévoles qui est une source de problèmes (« *Le problème du bénévolat est un problème important, il y en a de moins en moins.* », SF-1, 174) et non le manque de compétences de ces bénévoles.

(2) **Manque de relations entre les structures (7/21)**. Un tiers des responsables, appartenant au second et au troisième niveaux, ont affirmé qu'il manquait de relations entre le club et leur fédération :

- « *Il n'y a que très peu de choses qui viennent de la ligue vers le club.* » (AS-2.3.2, 135) ;
- « *La ligue ne se rend pas trop compte des problèmes qu'un jeune club a pour mettre en place la structure.* » (AS-2.4.1, 272) ;
- « *L'esprit de clocher. On voit son propre club mais on ne l'intègre pas dans la structure ou une fédération.* » (FD-1.1, 195).

Nous remarquons que ce manque est mis en évidence dans les deux sens, c'est-à-dire de la fédération vers le club et du club vers la fédération. De même, un manque de relations entre les différentes structures d'un même niveau est aussi signalé par le sujet FD-1.1.

Nous remarquons que cet élément est majoritairement souligné au sein de la structure de la seconde fédération (cinq citations dans la seconde fédération pour deux citations dans la première). Lors de nos visites auprès des responsables de celle-ci, nous avons aussi constaté qu'il existait un écart très important entre la fédération et ses clubs membres. Peu de relations sont mises en place entre ces structures, chacun vivant de son côté sans se soucier de ce que son voisin fait : « *Il y a un fossé énorme entre la fédération et les clubs.* » (AS-2.4.2, 180).

Dans cette optique, il serait intéressant aussi d'organiser des supervisions et des visites des responsables de fédérations dans les clubs. Ainsi, un responsable pourrait être en charge de se rendre dans les clubs pour y vérifier que le travail qui y est mené est de qualité mais aussi afin d'y proposer des solutions aux problèmes rencontrés.

(3) **Lourdeur administrative (5/21)**. Cinq responsables faisant partie des deux premiers niveaux de l'étude ont souligné que le système administratif était très lourd et prenait beaucoup trop de temps :

- « *On demande énormément de secrétariat au niveau des fédérations.* » (SF-6, 212) ;
- « *Lourdeur administrative: plan programme.* » (SF-3, 360).

Remarquons cependant que cet élément a bien été compris par les politiques. L'ex-ministre, C. Eerdeken, en est conscient et, en 2005, lors d'un colloque portant sur le management des fédérations sportives, il citait la lourdeur administrative comme étant un point faible des plans-programmes et mentionnait sa volonté d'alléger le travail des fédérations en modernisant le décret (Eerdeken, 2005).

Deux autres éléments, exclusivement cités par des responsables de la première fédération, ont aussi pu être mis en évidence lors de notre analyse :

Le premier concerne le manque d'orientation « compétition » dans les clubs (3/21) : « *Dans les clubs, il y a trop de loisir et pas assez de compétition.* » (FD-1.2, 329). Comme nous l'avons déjà dit, le sport qui est pratiqué dans la première fédération permet de gagner de l'argent avec le loisir mais pas autant avec le haut niveau. Ceci est aussi confirmé pour l'ensemble des sports par Namurois (2004) qui cite : « *Les clubs, il faut le reconnaître, vivent davantage de la masse que des champions* ». Pour beaucoup de clubs, il est alors tentant de faire exclusivement du sport de masse sans se pencher sur la problématique du sport d'élite. Si nous estimons qu'il est intéressant d'avoir du loisir et d'amener un grand nombre de jeunes à pratiquer, nous pensons qu'il doit aussi y avoir une place pour le haut niveau et que les deux directions devraient pouvoir cohabiter.

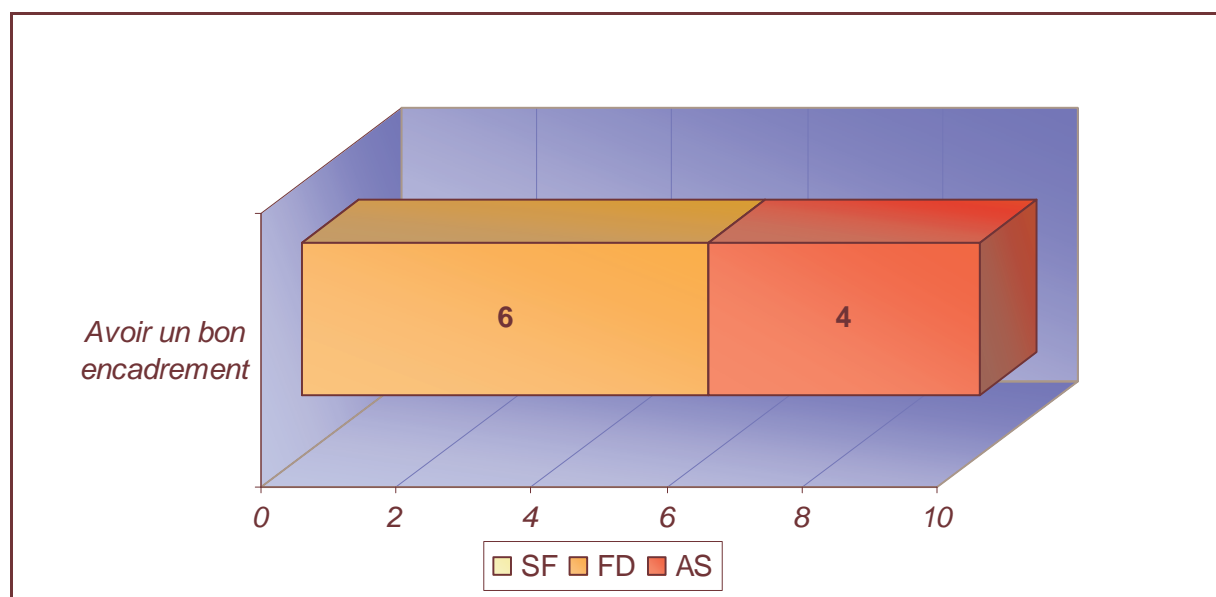
Le second élément soulevé, propre au système d'organisation en différentes régions de la première fédération, est cité par trois responsables (3/21) : « *Il n'y a aucune harmonisation entre les régions au niveau des règlements sportifs, au niveau du mode de sélection, en matière d'encadrement, etc.* » (AS-1.1.1, 274-275). Ces régions ont un but premier de proximité (AS-1.1.1). C'est tout à fait honorable mais ce système a aussi des inconvénients qui ont été soulignés par certains responsables de cette fédération et des clubs qui en font partie. Ainsi, selon ces responsables, il existe des différences nettes entre les régions et elles nuisent à l'uniformisation du système de compétition, de recrutement des jeunes ou encore d'entraînement des élites.

## 2. Formation des cadres

Cloes et Theunissen (2006) ont développé de manière très précise le thème de la formation des cadres dans leur étude portant sur la formation des entraîneurs sportifs en communauté française. Nous veillerons sous ce thème à mettre en évidence les points relevés dans notre analyse et à les mettre en relation avec cette recherche.

### 2.1 Rôle

Un seul rôle a été mis en évidence en ce qui concerne la formation des cadres. Celui-ci est repris sur la figure 3.25.



**Figure 3.25 : Rôles de la formation des cadres, mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l’item dans les interviews**

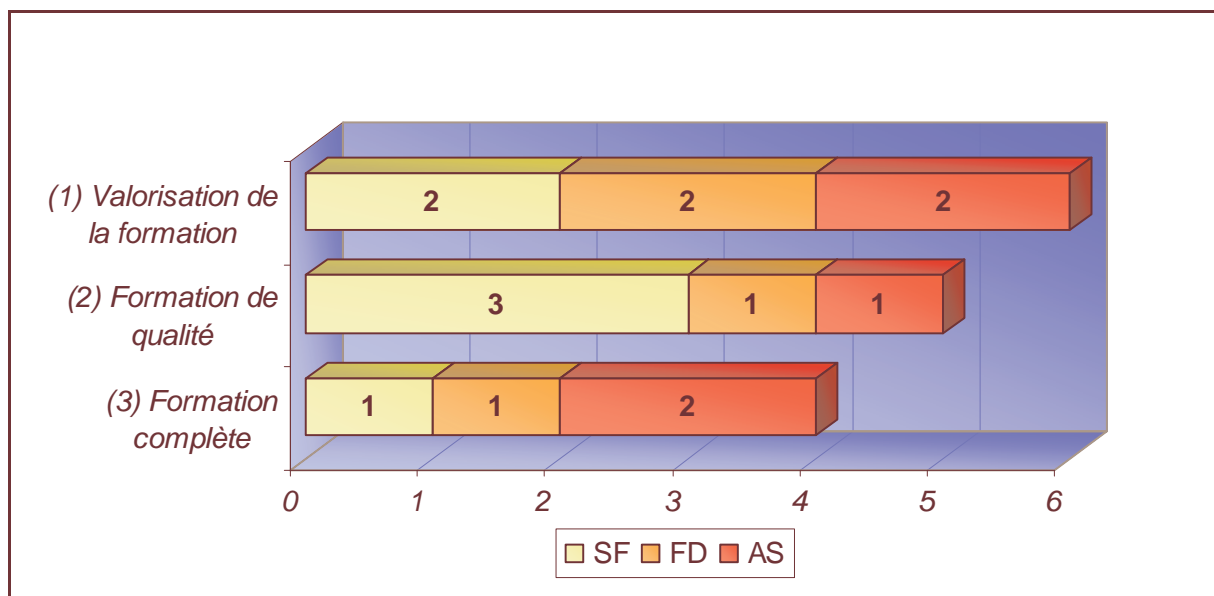
D’après dix sujets interrogés qui nous ont donné cet élément et dont aucun ne provient du premier niveau d’analyse, cette formation a pour but principal d’**avoir un bon encadrement (10/21)** :

- « *Si les enseignants sont compétents pour les différents âges, les jeunes seront aussi de bon niveau.* » (FD-1.2, 342-343) ;
- « *Plus le cadre est bien formé et possède la pédagogie, plus il sait répercuter un mouvement idéal.* » (FD-2.2, 294-295).

Comme nous l’avons vu lorsque nous avons parlé de l’encadrement, il est important que ce dernier soit de qualité. D’après les interviews des responsables, nous constatons que sans une formation des cadres de qualité, cet encadrement ne peut pas être bon. Nous pensons dès lors que cette formation doit être présente dans chaque structure et qu’elle doit répondre à cette attente de qualité.

## 2.2 Conditions idéales

Trois éléments principaux ont pu être mis en évidence à travers l'analyse des conditions idéales concernant la formation des cadres. Ceux-ci sont repris sur la figure 3.26 ci-dessous et détaillés par la suite.



**Figure 3.26 : Conditions idéales de la formation des cadres mentionnées par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

(1) **Valorisation de la formation (6/21)**. Pour deux responsables de chaque niveau d'étude, la valorisation de la formation est un élément important afin d'inciter les candidats à se former : « *Il faudrait des avantages ou incitants à être formé.* » (SF-6,112). Ceci est à mettre en relations avec les propositions de Cloes et Theunissen (2006) qui proposent divers avantages concrets afin de valoriser la formation. Parmi ceux-ci, notons, par exemple, le fait de recevoir des entrées gratuites pour des événements sportifs francophones ou encore la création d'un service de prêt de matériel pour les responsables formés.

Trois responsables de la première fédération mettent en évidence que cette valorisation de la formation doit passer par une reconnaissance du métier : « *Il faudrait une reconnaissance du métier de professeur de [sport] avec des moniteurs diplômés uniquement.* » (FD-1-1, 272-273).

Crèvecoeur (2006) signale qu'il n'existe aucun statut juridique et fiscal des entraîneurs : « *Tout un chacun peut s'ériger en professeur de sport* ». Selon lui, cette situation est « inconfortable » car ces moniteurs ne peuvent bénéficier d'un statut spécifique aux « caractéristiques du secteur ». La conséquence qu'il met alors en évidence est une plus grande difficulté de trouver de nouveaux encadrants mais aussi un abandon de ces derniers face à leur tâche.

(2) **Formation de qualité (5/21)**. Afin d'avoir une bonne qualité au niveau de l'encadrement, les responsables mentionnent qu'il est important que la formation soit elle-même de bonne qualité : « *Il doit être formé d'une part sur le plan technique et d'autre part sur le plan éducatif, c'est-à-dire être pédagogue.* » (SF-1, 64-65).

(3) **Formation complète (4/21)**. Quatre sujets mettent en évidence que, pour être idéale, la formation d'un cadre doit être complète : « *Il faudrait une école de formation qui forme des personnes complètement* » (AS-2.3.2, 218). Ceci rejoint l'idée de Cloes et Theunissen (2007) qui proposent de créer un « Institut Francophone de l'Entraînement Sportif ».

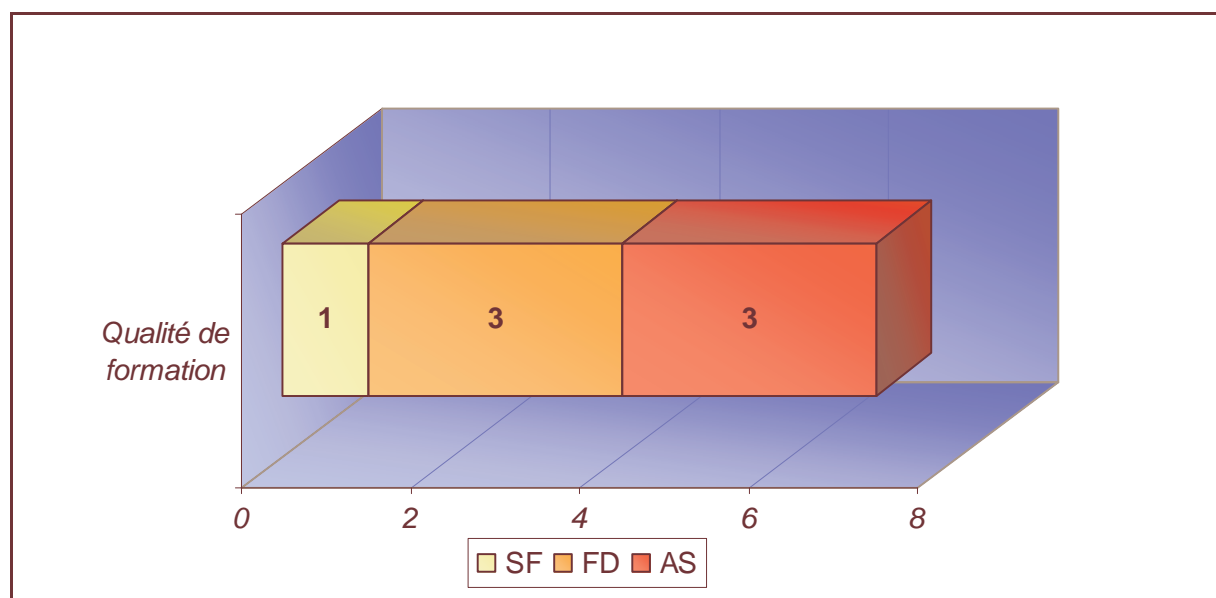
Pour que cette formation soit complète, le sujet AS-1.2.1 propose que l'encadrant puisse suivre des formations continuées : « *Il pourrait y avoir un suivi de ce qui est fait avec un système comme celui des inspecteurs dans les écoles qui permettrait d'avoir un suivi dans la formation.* » (AS-1.2.1, 318-319). Cette idée est aussi proposée par Cloes et Theunissen (2007) qui suggèrent de mettre en place des superviseurs volants qui rendent visite à des entraîneurs sur le terrain. Le problème soulevé est le manque de moyens disponibles mais, au vu du bénéfice que cela pourrait apporter, il serait intéressant d'avancer l'idée.

Selon Cloes et Theunissen (2006), certains formateurs regrettent que les candidats se limitent au niveau de formation le plus faible. Nous retrouvons ici aussi cet élément dans l'analyse de l'interview du sujet SF-3 : « *Ils suivent la formation de A à Z et qu'ils ne s'arrêtent pas en cours.* » (SF-3, 405).

Un responsable (AS-1.1.2) met aussi en évidence qu'il serait utile de faire bénéficier les jeunes moniteurs de l'expérience acquise par de plus anciens : « *Il faudrait un système de parrainage au sein même du club, entre des entraîneurs expérimentés et des jeunes qui ont la soif du métier.* » (AS-1.1.2, 228-229).

### 2.3 Eléments (+)

Un seul point a pu être mis en évidence en ce qui concerne les éléments positifs de la formation des cadres. Il est détaillé sur la figure 3.27.



**Figure 3.27 : Eléments positifs de la formation des cadres mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

Le point le plus important qui a été relevé concernant les éléments positifs de la formation des cadres est la **qualité de formation (7/21)** : « *Formation de bonne qualité en*

[sport]. » (FD-1.1, 280). Il existe cependant une différence entre les deux fédérations analysées. En effet, cette qualité de formation a été citée par cinq responsables de la première fédération et un seul responsable de la seconde. Dans l'étude de Cloes et Theunissen (2006), huit fédérations sur les quatorze étudiées, mentionnent le fait que les formateurs sont compétents : « A [ville], c'est très bien. Il y a eu une grosse avancée avec [responsable formateur]. » (AS-1.2.2, 241).

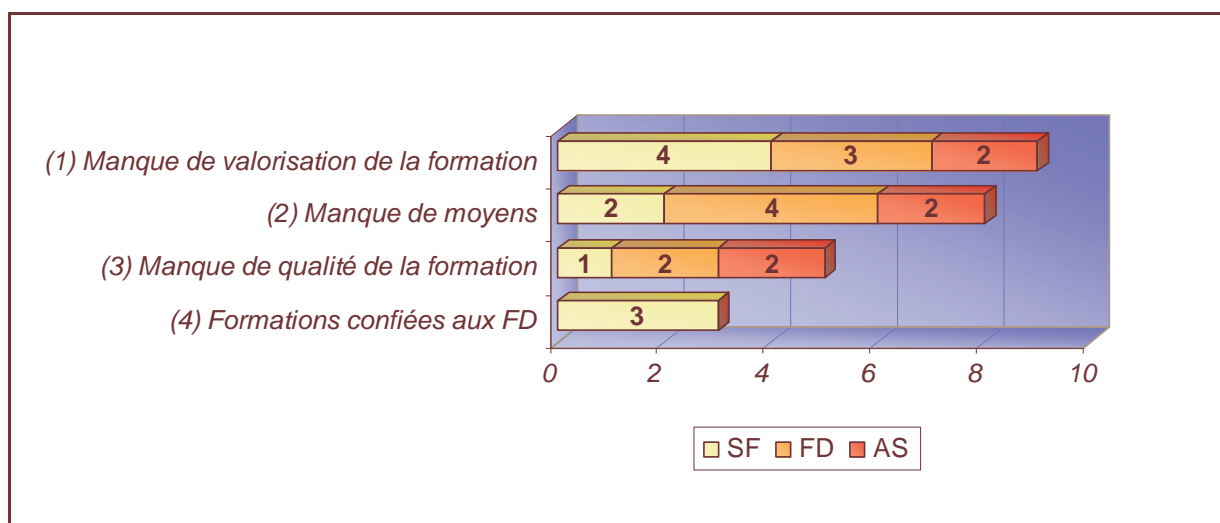
Un second élément vient appuyer la qualité de la formation des cadres citée par les sujets. En effet, ce thème est celui qui a obtenu la moyenne la plus élevée lorsque l'on demandait aux différents sujets de donner une cotation sur vingt points de leur structure. Il est alors étonnant de constater que ce thème est repris dans les éléments annexes et que les responsables n'y aient pas accordé plus d'importance.

Un deuxième point a été cité par deux responsables du premier niveau. Selon eux, un élément positif de la formation des cadres est que celle-ci est reconnue dans certaines disciplines : « Certaines fédérations commencent à exiger un niveau de qualification. » (SF-6, 203). Ceci rejoint la valorisation de la formation mentionnée comme condition idéale de la formation des cadres.

Enfin, un responsable de la fédération (1) mentionne le fait qu'il existe, au sein de la première fédération, une association de moniteurs diplômés. Cette dernière a pour but de permettre à tous les entraîneurs de partager les connaissances mais aussi de faire reconnaître la profession de moniteur dans cette discipline. Cette idée rejoint celle mentionnée par Cloes et Theunissen (2007). C'est ici aussi, un élément qu'il nous paraît important de mettre en avant dans une formation des cadres de qualité.

#### 2.4 Eléments (-)

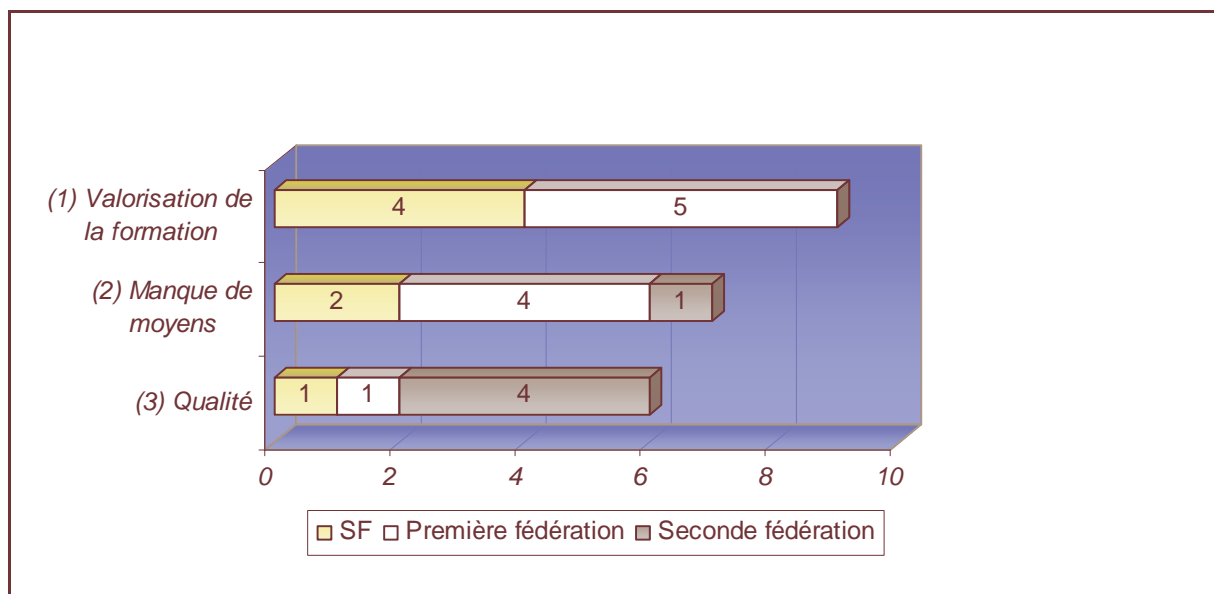
Parmi les données récoltées à travers les interviews que nous avons menées, nous pouvons faire émerger quatre éléments négatifs mentionnés par les responsables à propos de la formation des cadres. Ceux-ci sont mis en évidence sur la figure 3.28 et sont détaillés par la suite.



**Figure 3.28 : Eléments négatifs de la formation des cadres mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**



Une comparaison des résultats obtenus, en fonction de la fédération analysée, pour les trois éléments les plus cités de ce thème est mise en évidence sur la figure 3.29.



**Figure 3.29 : Comparaison des trois principaux éléments négatifs cités par les responsables. Nombre de citations en fonction du niveau d'étude et de la fédération analysée**

(1) **Valorisation de la formation.** Sur les neuf personnes qui ont mis en évidence que la formation n'est pas assez valorisée dans les clubs, cinq font partie de la première fédération et quatre font partie du premier niveau d'analyse : « *En Belgique, les métiers du sport ne sont pas assez développés et ne sont pas assez mis en évidence et en valeur.* » (FD-1.2, 70-71).

Nous avons donc une majorité des responsables de la première fédération qui mettent cet élément en avant (5/9). En effet, selon FD-1.1 (277), il n'est pas rare de voir un encadrant, sans diplôme spécifique ni expérience pédagogique, entraîner des jeunes et même gagner sa vie de cette manière. Nous pensons que ce manque de reconnaissance du métier est un frein à la formation des jeunes car il permet à des personnes moins qualifiées d'enseigner la pratique sportive. Comme nous l'avons vu plus haut, dans la première fédération, les encadrants doivent obligatoirement être diplômés pour pouvoir donner cours. Il y a donc un désaccord entre ce que le règlement impose et ce qui se passe en réalité dans les fédérations car « *bien qu'elles essayent de mettre en place ce système de qualification, c'est difficile de l'appliquer car difficile de le respecter.* » (SF-6, 207-208).

Le règlement concernant les subsides alloués aux fédérations dans le cadre des plans programmes se base en partie sur l'encadrement qui doit être qualifié. Pour inciter les clubs à envoyer des responsables se former, une solution proposée aux fédérations serait, par exemple, de laisser quatre à cinq ans aux différents clubs avant de se mettre à jour en ce qui concerne le niveau d'encadrement sportif. Ainsi, le club devrait pouvoir envoyer certains responsables au sein de la fédération afin qu'ils se forment. Après ce laps de temps accordé, il serait alors plus facile pour la fédération d'interdire à toute personne non qualifiée d'enseigner au sein d'un club. Pénaliser les clubs qui continuent à enseigner sans moniteur diplômé serait alors plus facile.

En ce qui concerne la deuxième fédération, cette non valorisation de la formation n'a pas été mise en évidence comme nous venons de la voir dans la première (figure 3.29). La raison la plus probable est que, vu les possibilités financières qui existent au sein de la première structure, l'enseignant qui y encadre des jeunes peut, avec un diplôme spécifique, gagner sa vie correctement. Il est donc important pour lui de faire valoir sa démarche de formation par rapport à quelqu'un qui n'a pas de diplôme. Ceci n'est pas le cas dans la deuxième fédération.

Notons aussi que les décideurs politiques semblent sensibles à ce problème. Le gouvernement dit se pencher sur la question : « *En collaboration avec les Gouvernements fédéral et régionaux, des normes visant la reconnaissance et la protection des métiers du sport seront progressivement mises en place. Dans ce cadre, les Gouvernements mettront fin à la disparité et, parfois, l'incohérence des formations offertes aux professionnels du sport. Le Gouvernement imposera à chaque fédération lors du renouvellement des plans-programmes l'obligation d'offrir un encadrement qualifié à ses affiliés.* » (Gouvernement de la Communauté française, 2004).

(2) **Manque de moyens (8/21)**. Le problème cité par huit responsables concernant la formation des cadres concerne le manque de moyens pour garantir une formation de qualité. Il y a principalement un manque de temps (5/21) (« *Je manque un peu de temps pour parler des situations que j'ai vécues sur le terrain aux autres moniteurs. Il faudrait passer un peu plus de temps pour parler avec eux lors de réunions.* », AS-1.2.1, 321-322), de moyens humains (4/21) (« *Actuellement nous n'avons pas les moyens humains et techniques d'aller sur toutes les formations et d'aller voir tout ce qui se passe partout.* », SF-2, 231-232) et de moyens financiers (3/21) (« *Il manque un peu de moyens financiers, humains, etc.* », FD-1.1, 286).

Dans l'étude de Cloes et Theunissen (2006), 12 des 14 fédérations étudiées mentionnent aussi qu'il existe un manque de moyens attribués pour l'organisation des formations. Ce problème a été rencontré à tous les niveaux de notre étude. D'après eux, les responsables du sport francophone ne peuvent pas toujours se rendre sur le terrain pour apprécier le déroulement de toutes les formations. De même, les responsables de la formation des cadres ne savent pas toujours aller voir les moniteurs dans les clubs après leur formation à la fédération. Parfois, les responsables de clubs qui ont un bon niveau ne savent pas non plus aller superviser les nouveaux formés, au sein de leur propre club (AS-1.1.1).

(3) **Manque de qualité (6/21)**. Nous avons vu qu'idéalement, la formation devait être de qualité en prenant l'exemple d'un responsable qui estimait qu'il était nécessaire d'avoir une formation technique mais aussi pédagogique. Sur les six responsables qui ont mis en cause la qualité de la formation des cadres, quatre proviennent de la seconde fédération analysée et un seul de la première : « *Il faudrait que la formation générale soit meilleure.* » (FD-2.1, 365).

Il existe donc une différence constatée entre les formations de cadres des deux fédérations, la qualité n'y étant apparemment pas jugée de la même manière. Une analyse plus spécifique serait cependant plus pertinente et en identifierait peut-être les raisons.

Cependant, nous constatons que la fédération qui a le plus souligné le manque de moyens est celle qui a le moins insisté sur le manque de qualité.

(4) **Formations confiées aux fédérations (3/21)**. Cet élément est, selon trois responsables du sport francophone, un élément à classer dans les points négatifs de ces formations : « *La formation des cadres est maintenant confiée aux fédérations et plus à l'ADEPS.* » (SF-3, 411). Depuis quelques années, la formation des cadres n'est plus le ressort exclusivement de l'ADEPS mais bien des fédérations qui, en collaboration avec l'ADEPS, organisent les cours de la formation des cadres. En effet, selon les dirigeants (3/21), cette passation de pouvoirs a entraîné une diminution de la qualité des formations dans certaines disciplines : « *Un certain nombre de FD ne sont pas capables d'assumer la formation des cadres.* » (SF-7, 250). Selon eux, certaines fédérations n'ont pas les moyens humains, financiers, techniques ou logistiques suffisants pour proposer une formation de qualité. Ainsi, dans certaines structures très petites, il est difficile de pouvoir organiser une formation correcte.

Observons cependant que, selon les réponses du sujet SF-7, la tendance actuelle est de vouloir quelque peu recentraliser cette formation des cadres.

Notons aussi que les trois éléments qui viennent d'être mentionnés ((2), (3) et (4)) sont liés.

La première solution au problème consisterait à rendre à l'ADEPS le pouvoir d'organisation de ces formations. La seconde solution correspondrait au maintien du rôle des fédérations mais en leur donnant davantage de moyens.

Ce point, à lui seul, constitue donc un débat de grande envergure. Outre la question de savoir si c'est aux fédérations ou à l'ADEPS de former les cadres, Cloes et Theunissen (2007) proposent d'impliquer les hautes écoles et les universités comme cela est le cas en Flandre avec ce que l'on appelle la « *Vlaamse Trainersschool* »<sup>13</sup>. Celle-ci provient de la collaboration des fédérations, du BLOSO ainsi que des universités néerlandophones.

Aussi, un responsable du premier niveau d'étude a expliqué que la difficulté rencontrée dans les fédérations n'était pas de trouver des formateurs mais bien d'en trouver de compétents. Deux sujets ont mis en cause la compétence des formateurs dans la formation des cadres : « *Sont-ils des bons pédagogues au-delà d'être de bons [pratiquants] ?* » (AS-2.4.1, 286). Ces derniers font partie du même club et ont semblé, lors de nos interviews, être particulièrement critiques vis-à-vis de ces formateurs. Notons cependant que cet élément est aussi repris dans la littérature avec l'étude de Cloes & Theunissen (2006, p.35) dont nous avons déjà beaucoup parlé. Ceux-ci disent que « *malgré leur bonne volonté, ces formateurs ne rencontrent pas toujours les critères d'efficacité souhaités.* »

Un dernier point cité par deux responsables relève du fait que les formations ne sont pas toujours organisées ou qu'elles n'existent pas dans toutes les disciplines. Une des raisons évoquées par le sujet SF-6 est que les formations ne sont pas toujours connues du public potentiellement intéressé. Il est donc important pour les fédérations de pouvoir organiser annuellement des formations et d'en faire la promotion. Cloes & Theunissen (2006) mettent aussi ce manque de communication en évidence. Selon eux, dans la majorité des fédérations, tous les niveaux ne sont pas organisés. Il ressort aussi de cette étude que les responsables estiment que la publicité faite pour ces formations est suffisante mais qu'au final, elle n'est cependant pas optimale.

---

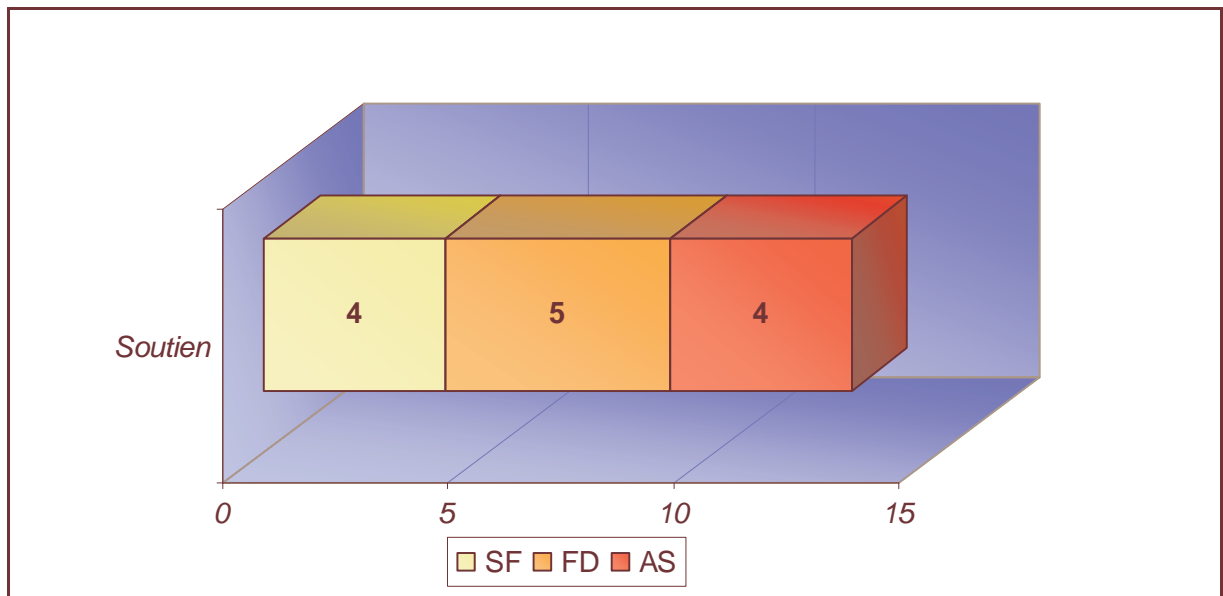
<sup>13</sup> Consulté le 21 juillet 2007 sur le site <http://www.bloso.be/public/trainer/VTS.asp>

### 3. Pouvoirs publics

Il existe trois piliers dans le système actuel des pouvoirs publics (Piéron & De Knop, 2000). Ceux-ci sont les pouvoirs locaux, la Communauté française et la Région wallonne. Leur rôle dans le système francophone est, comme nous l'avons vu dans notre premier chapitre, important. Comme pour les autres points, nous décrirons ici le rôle, les conditions idéales ainsi que les éléments positifs et négatifs du système actuel les concernant.

#### 3.1 Rôle

Un seul rôle a pu être mis en évidence à partir des analyses des questionnaires des responsables interrogés. Cet élément est détaillé à la figure 3.30.



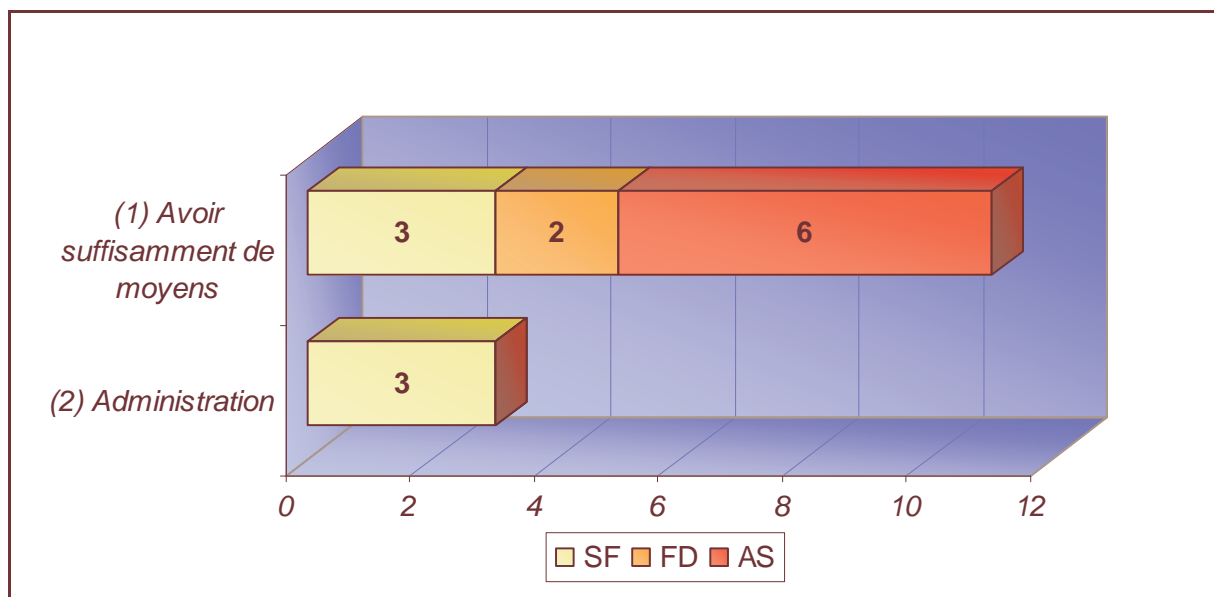
**Figure 3.30 : Rôles des pouvoirs publics mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

Le rôle majeur des pouvoirs publics, déterminé par les responsables de chacun des niveaux, est de soutenir les différentes structures telles que les fédérations et les clubs : « *Les pouvoirs publics jouent un rôle au niveau des sous, des budgets, des infrastructures.* » (FD-1.3, 433).

D'après les dirigeants qui ont cité ce soutien, celui-ci est financier (11/21) (« *Ils donnent les moyens financiers qui permettent de mettre les structures en place.* », AS-2.4.2, 345) ainsi que logistique (6/21) avec l'aide à la construction d'infrastructures ou la mise à disposition de celles-ci pour les clubs (« *Ils jouent un rôle au niveau des infrastructures. Ils mettent à disposition des infrastructures.* », FD-1.1, 299).

#### 3.2 Conditions idéales

Deux points ont pu être mis en évidence concernant les conditions idéales relatives aux pouvoirs publics (figure 3.31).



**Figure 3.31 : Conditions idéales pour les pouvoirs publics mentionnés par les sujets.**  
**Nombre de sujets ayant mentionné l’item dans les interviews**

(1) **Avoir suffisamment de moyens financiers et humains (11/21)**. Pour plus de la moitié de personnes interrogées, dans les conditions idéales, il serait bien d’avoir suffisamment de moyens pour les différentes structures : « *Dégager les moyens humains et financiers suffisants.* » (SF-2, 439).

(2) **Administration (3/21)**. Le deuxième point sur lequel trois responsables du sport francophone se sont attardés concerne l’administration :

- « *Il faudrait un vrai ministre des sports avec une coordination ou un rassemblement de tous ces ministères. Il faudrait un ministre qui ait infra, santé, financement des fédérations, ...* » (SF-4, 230-232) ;
- « *Il faudrait un vrai ministère des sports avec un seul ministre qui s’occuperait des sports.* » (SF-3, 345).

Selon eux, idéalement, il serait intéressant de rassembler les différents ministères qui ont un lien avec le sport (infrastructure, santé, enseignement, etc.) et que ces ministères soient mieux intégrés les uns aux autres. Ceci diminuerait probablement une partie de la lourdeur administrative que nous avons évoquée plus haut.

Comme vu plus haut, il est aussi question ici de profiter de l’expérience de certains sportifs de haut niveau en les intégrant, après leur carrière sportive, dans les structures politiques : « *Tant qu’il n’y aura pas une personne qui a fait du sport de haut niveau comme ministre, on ne saura pas arriver à quelque chose de bien.* » (FD-2.3, 413-414).

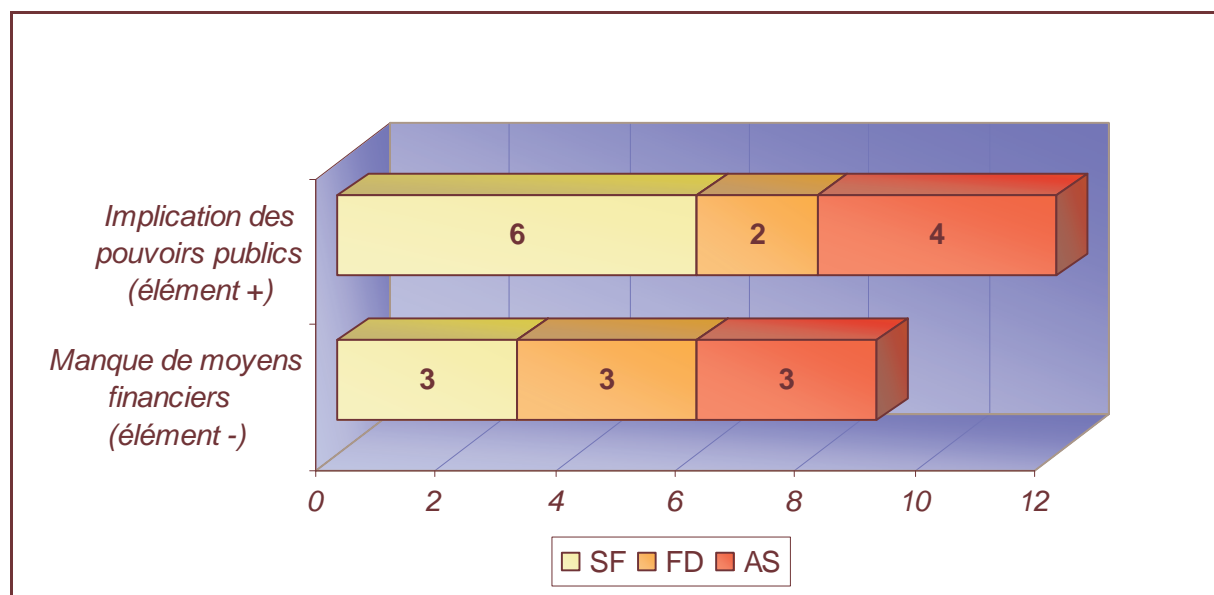
Ceci est à mettre en relation avec ce qui se passe en France. Ainsi, de par la crédibilité apportée par leur carrière sportive, certains sportifs de haut niveau ont pu devenir responsables politiques français (« *Les dirigeants en France sont des anciens champions mais ici en Belgique, il n’y en a aucun qui a un passé sportif.* », SF-4, 241). C’est l’exemple de Roger Bambuck<sup>14</sup>, ancien spécialiste français du sprint court qui fut secrétaire d’État à la

<sup>14</sup> Consulté le 21 juillet 2007 sur le site [http://fr.wikipedia.org/wiki/Roger\\_Bambuck](http://fr.wikipedia.org/wiki/Roger_Bambuck)

jeunesse et aux sports de 1988 à 1991, de Guy Drut<sup>15</sup>, médaillé d'or lors des Jeux Olympiques de Montréal en 1976, et qui fut ministre de la Jeunesse et des Sports en 1995 et de Jean-François Lamour<sup>16</sup>, ancien champion international d'escrime, qui fut ministre des Sports de 2002 à 2004 et ministre de la Jeunesse, des sports et de la vie associative de 2004 à 2007.

### 3.3 Eléments (+) et (-)

Les éléments positifs et négatifs ont été rassemblés sur la figure 3.32.



**Figure 3.32 : Eléments positifs et négatifs concernant les pouvoirs publics mentionnés par les sujets. Nombre de sujets ayant mentionné l'item dans les interviews**

Parmi les éléments positifs du système, 12 responsables mettent en évidence qu'il existe une **implication des pouvoirs publics** dans le sport : « *Il y a une volonté de faire avancer les choses.* » (FD-1.2, 365). Cette implication des pouvoirs publics correspond principalement à des aides (financières, infrastructures, encadrement) qui proviennent des différents niveaux de pouvoirs. Ainsi, les fédérations sont aidées par l'ADEPS suite à l'acceptation annuelle du plan programme. Les clubs, quant à eux, sont principalement aidés par les communes.

Nous constatons donc que ces aides sont présentes et que les responsables des différents niveaux en sont conscients. Cependant, sur ces 12 responsables, six appartiennent au premier niveau de notre étude, c'est donc principalement notre premier niveau d'étude qui met en évidence ce point et il est logique d'obtenir ce résultat vu leur implication dans ces structures politiques.

Le principal élément négatif répertorié est en relation avec ce que nous venons d'évoquer. Nous venons de voir que les pouvoirs publics étaient impliqués dans la formation grâce à des aides diverses. Cependant, pour neuf responsables (9/21) dont six font partie des second et troisième niveaux de l'étude, ces aides ne sont pas suffisantes. Ils critiquent en effet

<sup>15</sup> Consulté le 21 juillet 2007 sur le site [http://fr.wikipedia.org/wiki/Guy\\_Drut](http://fr.wikipedia.org/wiki/Guy_Drut)

<sup>16</sup> Consulté le 22 août 2007 sur [http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Fran%C3%A7ois\\_Lamour](http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Fran%C3%A7ois_Lamour)

le **manque de moyens financiers** qui sont mis à disposition des structures. Cette idée a été uniformément citée par trois sujets dans chaque catégorie d'étude : « *Au niveau financier, la commune ne donne rien* » (AS-2.3.1, 286). Contrairement à l'élément positif cité ci-dessus, cet élément négatif concerne uniquement les moyens financiers.

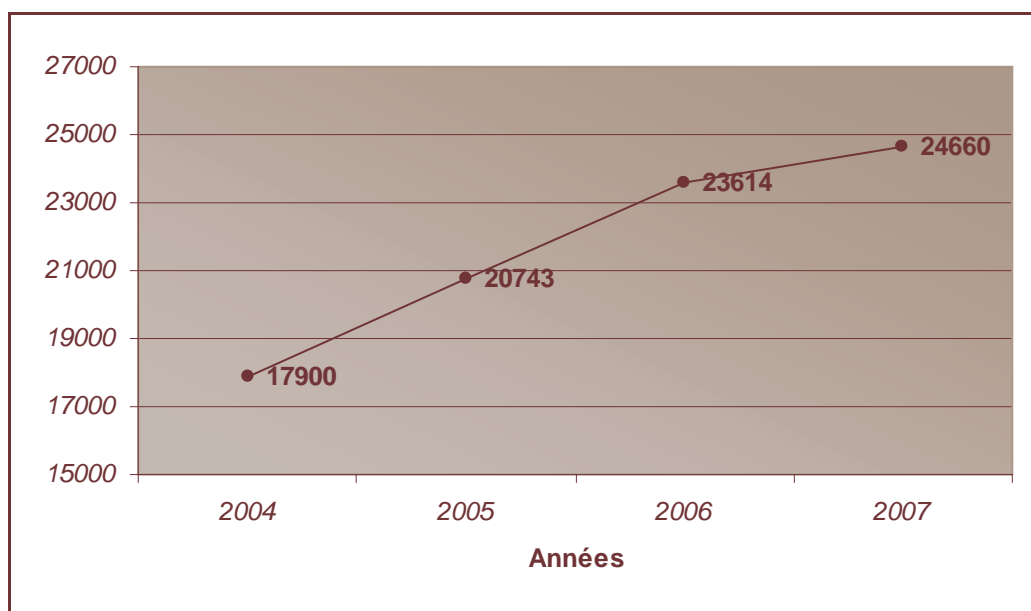
Nous pensons donc que les pouvoirs publics s'impliquent dans le monde du sport mais que cette implication n'est pas suffisante : « *Nous recevons un petit subside mais ce n'est vraiment pas assez.* » (AS-2.4.1, 318-319).

De plus, le nombre de citations des responsables du sport francophone concernant le point positif (6/7) et le nombre de citations des responsables des deux autres niveaux concernant l'élément négatif (6/14) nous laissent croire que, sur le terrain, les moyens octroyés ne sont pas optimaux.

Aussi, ce thème a reçu la moyenne la plus faible en ce qui concerne la cotation sur vingt points demandée aux responsables des différentes structures. Cette remarque ne fait qu'appuyer les manques que nous venons de mentionner en ce qui concerne les pouvoirs publics.

De par leur fort pouvoir de décision, nous pensons que les pouvoirs publics constituent un des piliers majeurs en ce qui concerne le sport et la formation des jeunes en Communauté française. Comme nous venons de le voir, il n'est pas considéré comme tel et il est intéressant de se poser la question de savoir pourquoi. Est-ce un manque d'ambitions ou un manque de moyens qui est à l'origine de ce peu d'implication réelle des pouvoirs publics sur le terrain ?

A titre de remarque, la figure 3.33 met en évidence l'évolution du budget « sport » de la Communauté française de Belgique.<sup>17</sup>



**Figure 3.33 : Evolution du budget « sport »<sup>17</sup> en Communauté française de Belgique, en milliers d'euros**

<sup>17</sup> Consulté le 25 juillet 2007 sur le site [http://www.cfwb.be/budget/pdf/2007\\_initial\\_Chapitres\\_Chapitre\\_2.pdf](http://www.cfwb.be/budget/pdf/2007_initial_Chapitres_Chapitre_2.pdf)

Le budget de la Communauté française en 2007 est de 7.537.384.000 €. Dans celui-ci, on retrouve le budget de la santé, des affaires sociales, de la culture, de l'audiovisuel et du sport (905.572.000 €). Le budget du sport est, lui, de 24.660.000 € cette année. Le budget sport représente donc au final 0,327 % du budget total de l'Etat. Dans ce budget, la partie concernant les subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs est de 16.558.000 € dont 11.750.000 € sont attribués pour les subventions de fonctionnement aux fédérations sportives francophones reconnues et à leurs cercles y affiliés.

Notons au passage l'idée du sujet AS-1.1.1 qui propose, en plus d'apporter plus de moyens, une meilleure utilisation de ce qui est déjà accordé : « *Il faudrait utiliser beaucoup mieux les moyens que ce qui n'est fait actuellement.* » (AS-1.1.1, 366).

De plus, le sujet SF-1, lui, critique le fait que l'argent qui est mis à disposition ne va pas vers la formation des jeunes. Selon lui, les subsides sont transférés vers les fédérations qui, en n'en faisant pas profiter les clubs, n'aident pas la formation des jeunes. C'est en effet une constatation formulée par certains responsables de clubs qui se plaignent du manque d'aides, financières ou autres, de la fédération : « *Les pouvoirs publics n'alimentent pas toujours pour la formation des jeunes mais pour le fonctionnement et la gestion de la fédération (...) le transfert entre les fédérations et les clubs ne se fait pas nécessairement alors que ce sont les clubs qui assurent la formation des jeunes.* » (SF-1, 225-237).

Un dernier élément évoqué par certains responsables (3/21) concerne l'**administration** : « *Le sport est politisé. Il y a un ministre des sports et l'année prochaine, c'est un autre. C'est la chaise musicale entre les différents ministres.* » (FD-2.3, 411-412). Selon eux, la multiplicité des pouvoirs entraîne une lenteur administrative. Le dernier exemple en date est le changement du ministre en charge de la fonction publique et des sports, C. Eerdekens.



## Conclusions et implications pratiques

---

A travers cette recherche, notre but était de mettre en lumière les éléments déterminants d'une formation de jeunes de qualité en sports individuels. Pour ce faire, nous avons interrogé des responsables du sport francophone ainsi que des responsables de fédérations et de clubs. En tout, ce sont vingt et un responsables appartenant à ces trois niveaux d'étude qui ont été soumis à une interview semi-dirigée.

Par rapport à nos questions de recherche, nous avons pu mettre en évidence les résultats suivants :

- Une formation des jeunes dite idéale consiste en une éducation générale et une formation spécifique permettant au jeune d'atteindre son meilleur niveau, en fonction de ses intérêts. Elle doit lui apporter un bien-être physique, mental et social afin de participer à son épanouissement personnel. Pour ce faire, les structures qui forment le jeune doivent être attentives à plusieurs éléments déterminants :
  1. L'encadrement. Nous avons mis en évidence que même si la qualité et la quantité de l'encadrement étaient importantes, celui-ci était trop restreint et manquait généralement de professionnalisme.
  2. Les parents et l'entourage social. Il existe une relation triangulaire entre l'entraîneur, l'enfant et les parents. Il est important que les parents collaborent tout en gardant leurs rôles d'exemple et de soutien.
  3. L'implication personnelle. Le jeune doit être impliqué dans sa formation en manifestant de l'envie, du plaisir et de l'intérêt face à la tâche. Nous avons vu que diverses raisons non généralisables étaient à l'origine d'un manquement à ce niveau.
  4. Les infrastructures. Permettant la pratique dans un contexte optimal, les infrastructures donnent l'envie de jouer. Pour ce faire, celles-ci doivent être de qualité et en quantité suffisante. Nous avons vu que la qualité souvent présente occultait quelque peu une faible quantité et un manque de disponibilité.
  5. L'école. Nous avons vu que l'école était source de problèmes dans une formation des jeunes de qualité. Ainsi, outre le manque de pratique au sein des écoles, il existe un manque de collaboration entre les structures sportives et scolaires qui est à l'origine d'une inadaptabilité des horaires, engendrant au final des difficultés à pouvoir pratiquer le sport choisi dans des conditions idéales.
  6. La planification de la pratique sportive. Nous avons vu que la pratique d'un jeune sportif devait être adaptée à l'âge et variée chez les plus jeunes. Cependant, ces caractéristiques ne sont pas toujours respectées et beaucoup d'entraîneurs et de parents se laissent tenter par une pratique spécifique précoce.
  7. L'organisation des structures sportives, la formation des cadres et les pouvoirs publics. Bien que nous ayons mis en évidence que ces éléments étaient importants, peu de responsables les jugeaient comme tels.
- De par les résultats que nous obtenons et leur parallélisme avec la littérature, nous constatons qu'une multitude de points ayant été développés dans ce travail sont connus des hauts responsables du sport francophone. Cependant, malgré cette prise de conscience générale, ces problèmes sont encore et toujours rencontrés par les fédérations et les clubs. Cette étude permet d'insister à nouveau sur l'importance des responsables du sport

francophone dans les décisions qu'ils prennent concernant la mise en place d'actions visant à pallier les problèmes rencontrés.

- Plus spécifiquement, nous avons pu mettre en évidence que même pour des structures jugées comme étant de qualité, de grandes différences peuvent exister. Nous l'avons principalement mis en évidence entre les deux fédérations analysées.

Au vu des résultats obtenus dans notre étude, nous pensons que plusieurs pistes de recherche pourraient être explorées :

1) Parmi les opportunités que l'on peut mettre en évidence, nous pouvons imaginer qu'une étude semblable à plus grande échelle serait utile. En effet, il pourrait être intéressant d'établir une comparaison avec les structures mises en place chez nos homologues néerlandophones ainsi qu'étrangers.

2) De même, nous avons montré que certains éléments d'analyse pouvaient être expliqués grâce à la nature individuelle des sports analysés dans les fédérations et les clubs. Il serait dès lors intéressant de faire une comparaison avec des fédérations de sports collectifs pour vérifier s'il existe des différences majeures.

3) En outre, il serait envisageable de travailler avec les parents et les sportifs jugés être ou avoir été dans une structure idéale de formation. Ceci constituerait un quatrième niveau d'étude.

4) Aussi, vu l'importance de la plupart des points que nous avons développés au cours de ce travail, il serait peut-être intéressant de cibler des études futures vers chacun d'entre eux afin de préciser plus encore les problèmes que l'on rencontre, comme cela a déjà été fait avec l'étude de Cloes et Theunissen (2006) à propos de la formation des cadres.

5) Enfin, il serait utile de mettre en place un guide reprenant toutes les caractéristiques d'une formation de jeunes de qualité dans les fédérations et les clubs. Cet outil pédagogique servirait à toutes les personnes responsables de la formation sportive des jeunes telles que pouvoirs publics, responsables de fédérations et de clubs, mais aussi aux parents ou encore aux directeurs d'école et aux professeurs d'éducation physique.

Notre recherche est une simple approche descriptive de la situation. Sa portée est limitée en vision du nombre restreint de fédérations qui ont été analysées. Cependant, à partir des résultats que nous venons de mettre en évidence et des discussions qui s'y rapportent, nous souhaiterions proposer quelques recommandations dont pourraient s'inspirer le milieu sportif. Les objectifs poursuivis sont de mettre à disposition des responsables de tous les niveaux, des propositions d'actions concrètes permettant d'établir des priorités à fixer afin de garantir une meilleure formation des jeunes au sein des structures francophones de notre pays.

Selon nous, dans le cadre de la formation des jeunes en communauté française, il faudrait :

(1) Privilégier principalement les diplômés en éducation physique dans les systèmes de formation des jeunes. En effet, dans les structures que nous avons mises en avant, nous avons constaté qu'il existait souvent des personnes qui ont la volonté et les compétences pour faire progresser le système de formation des jeunes. Ce sont généralement eux qui ont mis en

place le contexte favorable analysé. Dans la plupart des cas, les personnes interrogées étaient des licenciés ou régents en éducation physique. Nous pensons que ces professionnels sont dès lors des partenaires de choix lorsqu'il est question de mettre en avant la formation sportive des jeunes dans une structure et il serait intéressant pour les responsables de chacun des niveaux d'y prêter davantage attention.

(2) En partant des constats établis lors de notre travail, il serait intéressant que les fédérations, en collaboration avec les clubs qui en sont membres, soumettent à un organisme subsidiant, la création d'un projet de recherche afin de développer plus spécifiquement les besoins du sport pratiqué au sein de leurs structures. Il serait alors créé une liste d'éléments indispensables et spécifiques à la discipline que la fédération ou le club devraient mettre en place afin de garantir une formation de qualité à ses jeunes. Par la suite, à partir de ces éléments, il serait utile que chaque fédération développe un système de labellisation des clubs membres. Ainsi, des responsables du groupe de recherche se rendraient sur le terrain afin d'y analyser la formation des jeunes qui s'y déroule. Un bilan final serait alors remis aux clubs. Il reprendrait les éléments positifs et négatifs qui y auraient été identifiés ainsi que les solutions qui pourraient être apportées afin de tendre vers une meilleure formation. Cette labellisation pourrait, au final, être la source d'une répartition de subsides aux clubs faisant partie des fédérations analysées, selon le même principe que les plan-programmes pour les fédérations.

(3) Il serait intéressant de mettre en place un forum d'échange d'information sur Internet où chaque fédération et chaque club pourrait expliquer les problèmes généraux et spécifiques à leur discipline à propos de la formation de leurs jeunes et les solutions apportées. Sur ce site figureraient aussi les différents thèmes repris dans notre travail et pour chacun de ces thèmes, il y aurait la possibilité de mettre en évidence ce qu'il se passe au sein de son club ou de sa fédération. Cette « boîte à outils » de la formation pourrait ainsi se coupler à un échange de « bonnes pratiques ».

(4) Il serait intéressant que les fédérations puissent travailler avec les clubs considérés comme des modèles en matière de formation des jeunes. Ainsi, une fédération pourrait faire un appel à candidatures auprès des clubs afin de développer des partenariats spécifiques en apportant son soutien aux structures locales performantes. La fédération laisserait alors à certains clubs le soin de se charger d'entraînements d'élites sportives.

(5) En ce qui concerne les parents, notre étude pourrait apporter des éléments à mettre en place dans une « Charte des parents » au sein des clubs sous la houlette des fédérations afin qu'ils s'engagent à respecter divers critères tout au long de la formation de leur enfant. On pourrait ici aussi imaginer un système de valorisation de l'implication des parents à travers des avantages financiers ou autres pour leurs enfants.

(6) Afin de garantir un suivi continu des parents à l'égard des enfants, il serait utile d'organiser régulièrement des réunions avec les parents pour identifier les problèmes rencontrés et élaborer des solutions.

(7) Pour les jeunes, un système de points cumulables pourrait les inciter à respecter une série de critères figurant parmi ceux que nous avons mis en évidence. Ces points pourraient être échangés en contrepartie de certaines facilités financières sous forme de bourses ou de variantes des chèques sport. Ces incitants cibleraient les locations de salles ou les coûts de transports, par exemple. Parmi les critères à considérer, on pourrait imaginer plusieurs catégories pouvant être envisagées :

- Implication dans la vie du club (organisation de compétitions, travail d'entretien, arbitrage, formations de cadres, etc.) ;
- Implication sur le terrain (assiduité aux cours, participation à des stages, progression, etc.) ;
- Respect d'une « charte du bon joueur » ;
- Résultats en compétition ;
- Etc.

(8) Il serait intéressant de développer des partenariats entre les fédérations sportives scolaires des différents réseaux d'enseignement, les écoles et tout particulièrement les professeurs d'éducation physique. Ces collaborations concerneraient l'organisation d'activités conjointes visant à promouvoir la pratique mais surtout à faciliter l'accès au sport pour les éléments les plus performants.

(9) Il serait aussi imaginable que les professeurs d'éducation physique puissent être invités par les fédérations et les clubs à participer à des activités de formation continuée, à utiliser le matériel et/ou les infrastructures du mouvement sportif afin d'améliorer leur condition d'enseignement des activités sportives et donner un ancrage culturel à leur discipline.

(10) Les fédérations devraient pouvoir mettre en avant les moniteurs compétents et tout mettre en œuvre pour motiver les intervenants à se former en permanence. Ainsi, tout comme pour les clubs, pourquoi ne pas labelliser les compétences des moniteurs afin de valoriser leurs formations et la qualité de leur travail ? Ainsi, Les moniteurs pourraient par exemple obtenir un « classement du moniteur » selon le même principe que celui des classements rencontrés dans certaines disciplines sportives. Un entraîneur pourrait progresser dans cette hiérarchie mais aussi régresser. Ce classement pourrait être calculé à partir de divers éléments tels que les formations entreprises (niveau, nombre, etc.), le nombre d'heures d'encadrement, la qualité de son intervention, ...:

Certaines de ces recommandations rejoignent des propositions qui ont déjà été formulées par le monde sportif. Nous considérons que leur base scientifique leur donnera davantage de poids et rêvons que notre contribution permettra à ces idées de faire leur chemin.

Notons finalement que, outre les résultats présentés, cette étude nous aura beaucoup apporté sur le plan personnel. En effet, elle a permis d'enrichir nos connaissances quant au fonctionnement du monde sportif francophone et des problèmes rencontrés par les structures qui en font partie. De plus, elle nous aura fait prendre conscience des éléments déterminants d'une formation des jeunes de qualité. Ceci ne peut qu'être bénéfique à notre engagement dans le monde sportif de demain.

## Bibliographie

---

1. **Alfermann, D., Würth, S. & Saborowski, C. (2002).** Soziale Einflüsse auf die Karriereentwicklung im Jugendleistungssport: Die Bedeutung von Eltern und Trainnern. *Psychologie und Sport*, 8, 2, 5-61. Cité par A. Pauly (2006), *Analyse du contexte de formation d'un jeune athlète. Etude de cas*. Mémoire de licence en éducation physique non publié. Liège: Université de Liège.
2. **Bayer, C. (1993).** *Hand-ball. La formation du joueur*. Paris: Eds Vigot.13-16
3. **Bloom, B.S. (1985).** Developing talent in young people. New York: Ballantine.
4. **Bodson, D. (1991).** Les pratiques sportives des jeunes en Communauté française de Belgique. *Sport*, 136, 209-224.
5. **Bois, J., (2000).** Rôle des parents dans la socialisation de la pratique sportive des enfants : une étude longitudinale à partir du modèle socio-cognitif d'Eccles. Thèse de DEA non publiée. Grenoble : Université Joseph-Fourrier.
6. **Bois, J. (2004).** Socialisation de l'activité physique et des perceptions de compétence sportive: le rôle des parents chez l'enfant et le préadolescent. Thèse de doctorat non publiée, Grenoble: Université Joseph-Fourrier.
7. **Bortoli, L., Malignaggi, G. & Robazza Coni, C. (1995).** Perception du comportement de leur entraîneur, réel et idéal, par de jeunes athlètes. *Sport*. 151, 3, 46-51.
8. **Carlier, G. (2002).** Chantier n°2: la formation. In, R. Demotte (2002). Les chantiers du sport. Ensemble, construisons le sport. Bruxelles : Ministère des Sports de la Communauté française.
9. **Carlson, R.C. (1997).** In search of the expert sport performer. *Science in the Olympic Sport*, 1, 1-13.
10. **Charles, H., Cardinal, M., Colin Higgs, Ph.D., Istvan Balyi, M.A., Richard Way, MBA, & Steve Norris, Ph.D.** Développement à Long Terme de l'Athlète. Le sport c'est pour la vie. Centres Canadiens multisports.
11. **Cloes, M. (1995).** Pédagogie et organisation des activités physiques et sportives de loisir. Notes de cours provisoires. Liège : Université de Liège.
12. **Cloes, M. (2002).** Chantier n°1 : les structures du sport. In, Communauté française (Ed.). *Les chantiers du sport. Ensemble, construisons le sport*. Bruxelles, Ministère des Sports de la Communauté française (ADEPS). Disponible sur internet : <http://www.cfwb.be/chantierdusport/brochure.pdf>
13. **Cloes, M. (2005).** Combining sport and school. Wath does research say in the European context at the beginning of the third Millenium? *Proceedings of the*

*International Congress "Cultura Fizica si omul milleniului trei – Intre traditie si modernitate"*, Novembre 10-12, 2005. Timisoara: Universitatea de Vest Timisoara.

14. **Cloes, M. (2007).** Gestion et organisation des activités physiques et sportives. Intervention de Burgers, V. & Polis, A. le 14 février 2007 pour l’AISF. Notes de cours. Liège : Université de Liège (ISEPK).
15. **Cloes, M. & Polis, A. (2005).** Analyse des structures mises en place à l’intention des sportifs de haut niveau de l’enseignement supérieur. Comparaison dans différentes régions et pays. Département des Sciences de la Motricité humaine. Liège : Université de Liège.
16. **Cloes, M, Schelings, V., Ledent, M. & Piéron, M. (2002).** Sport-études: comparaison des caractéristiques motivationnelles et des relations sociales des élèves sportifs et de leurs condisciples. *eJRIEPS (e Journal de la Recherche sur l'Intervention en Education Physique et Sport)*, 1, 57-72. Accessible sur le site : <http://www.fcompte.iufm.fr/recherch/sportetudes.pdf>
17. **Cloes, M. & Theunissen, C. (2006).** Projet de recherche « Formation des entraîneurs sportifs en Communauté française ». Liège : Université de Liège, Département des APS.
18. **Cloes, M. & Theunissen, C. (2007).** Analyse exploratoire de la formation des entraîneurs en Communauté française de Belgique. Journée de l’Entraîneur du 09 juin 2007 organisé par l’AISF à Liège : Université de Liège.
19. **Cloes, M., Theunissen, C., Maraite, A.-A. & Derome, S. (2006).** Doublement des heures d’éducation physique dans l’enseignement primaire. Analyse des aspects motivationnels au cours de l’année scolaire 2005-2006. Rapport d'une recherche subventionnée par le Ministère des Sports de la Communauté française de Belgique. Liège: Département des Sciences de la motricité.
20. **Côté, J. (1999).** The Influence of the Family in the Development of Talent in Sport. *The Sport Psychologist*, 13, 4, 395-417.
21. **Côté, J. & Hay, J. (2002).** Children's involvement in sport: A developmental perspective. In J.M. Silva & D. Stevens (Eds.) *Psychological foundations of sports* (2<sup>nd</sup> ed., pp. 484-502). Boston, MA: Merrill. Cité par A. Pauly (2006), *Analyse du contexte de formation d'un jeune athlète. Etude de cas* (pp.12). Mémoire de licence en éducation physique non publié. Liège: Université de Liège.
22. **Crèveœur, G. (2006).** Les propositions des fédérations sportives. Dans Helson, J. & Vanden Heynde, J. (2006), Sport et droit. La formation des jeunes sportifs. *Francisco Ferrer*. Larcier.
23. **Crielaard, J-M. (2005).** Bases de l’entraînement sportif de l’enfant et de l’adolescent. Notes de cours 2005-2006. Liège : Université de Liège.
24. **Deshaies, P. (2006).** Motivation, Compétitivité et attributions causales. Psychologie du sport. Chapitre 1. Notes de cours. Liège : Université de Liège.

25. **Depré, S. (2006).** La compétence des pouvoirs publics belges en matière de formation dans le milieu sportif. Dans J. Helson & J. Vanden Heynde (2006), *Sport et droit, La formation des jeunes sportifs*. Francisco Ferrer. Larcier.
26. **De Bourdeaudhuij, I. & Bouckaert, J. (2000).** Sport : activité physique et santé. Société et sport. Editions Fondation Roi Baudouin. Bruxelles.
27. **De Knop, P. (2005).** Le système sportif en Communauté flamande – Le climat du sport de haut niveau en Flandres. Communauté française en management des organisations sportives.
28. **De Knop, P., De Bosscher, V., Leblicq, S. (2004).** Onderzoek naar het Topsportklimaat in Vlaanderen, Vrije Universiteit Brussel – Vakgroep Sport-beleid en Management. Cité par T. Zintz (2006). Un projet coordonné de soutien au déploiement de nos élites olympiques de demain. Dans J. Helson & J. Vanden Heynde (2006), *Sport et droit, La formation des jeunes sportifs*. Francisco Ferrer. Larcier.
29. **De Waele, J-M. & Husting, A. (2006).** Apprendre à être footballeur en Région bruxelloise. La formation des jeunes dans et par le football à Bruxelles. Dans J. Helson & J. Vanden Heynde (2006), *Sport et droit, La formation des jeunes sportifs*. Francisco Ferrer. Larcier.
30. **Direction générale du sport (1997).** Les jeunes font-ils assez de sport ? 25 ans sport pour tous. *Sport*. 159/160. Bruxelles. Cité par Thibaut, A. (2002). Clés pour la forme: et une, et deux, et trois! Le Ligneur, publié par La Ligue des familles de Belgique, n° 47, 11 décembre 2002, page 7. Consulté le 15 août 2007 sur le site <http://www.petitmonde.com/iDoc/Chronique.asp?id=27830>.
31. **Eerdekens, C. (2005).** Chaire Ethias. Communauté Française en Management des Organisations Sportives. Colloque « Manager les fédérations sportives, en Belgique, au cœur de l'Europe ». 06 octobre 2005. Consulté le 21 juillet 2007 sur : <http://www.chaire-mos.uclouvain.be/images/TXT%20Eerdekens.pdf>
32. **Frerichs, K. (1996).** Nachwuchstraining im Brennpunkt. *Leistungssport*, 5, 26-28. Cité par A. Pauly (2006), *Analyse du contexte de formation d'un jeune athlète. Etude de cas* (pp.12). Mémoire de licence en éducation physique non publié. Liège: Université de Liège.
33. **Godin, P. (1998).** Pour que la pratique sportive précoce soit réellement éducative: rôle des parents et des entraîneurs. Une réflexion éthique. *Sport*, 161/162, 51-56.
34. **Gould, D. (1980).** Motivating Young athletes. East Lansing, Mich.: University of Michigan.
35. **Gouvernement de la Communauté Française (2004).** Accord du Gouvernement PS-cDH pour la Communauté française 2004-2009, pp.67. Consulté le 03 août 2007 sur <http://www.majoros.net>.

36. **Hellstedt, J.C. (1987).** The coach/parent/athlete relationship. *The Sport Psychologist*, 1, 151-160.
37. **Helson J., Vanden Eynde J. (2006).** Sport et droit. La formation des jeunes sportifs. Francisco Ferrer. Ed. Larcier.
38. **Heyters, Ch. & Marique, Th.,** La condition physique des jeunes de 10 à 18 ans en Communauté française de Belgique - 1994-2004. Clés pour la forme. Ministère de la Communauté française. Direction générale du Sport.
39. **Hug, P.-A. (2003).** *Evaluation de la filière gymnasiale sport-études du Canton de Vaud*. Lausanne : Académie internationale des Sciences et Techniques du Sport.
40. **Kirkendall, D., Gruber, J., & Johnson, R. (1987).** *Measurement and evaluation for physical educators*. Champaign, IL: Human Kinetics Publishers.
41. **Laloux, F. (2006).** Des expériences municipales en matière d'aide à la formation. Dans Helson, J. & Vanden Heynde, J. (2006), *Sport et droit, La formation des jeunes sportifs*. Francisco Ferrer. Larcier.
42. **Lemarque, E. (2007).** L'invité de la rédaction : Claude Eerdeken. Radio publique belge. 14 février 2007.
43. **Levarlet-Joye, H. (1991).** Etude socio-économique de l'organisation des fédérations et des clubs sportifs. *Sport ADEPS* 3, 131-147.
44. **Marique, T. & Gérard, P. (1991).** L'encadrement et l'entraînement dans les clubs sportifs. *Sport ADEPS*, 34, 148-150.
45. **Ministère de la Communauté française (1999).** Décret du 26 avril 1999 organisant le sport en Communauté française. Bruxelles : Moniteur belge – 23.12.1999.
46. **Moulin, D. (2000).** Résumé du débat organisé par l'AMA-UCL et le Cercle Médical Saint-Luc. Le 16 mars 2000. Consulté le 14 août 2007 sur le site <http://www.md.ucl.ac.be/ama-ucl/debatquinze.htm>.
47. **Namurois, G. (2004).** Quels facteurs contribuent au succès sportif? Le point sur le sport francophone. *Résumé de la conférence lors du colloque "L'entraîneur et la formation sportive: regards croisés des praticiens et des chercheurs" du 16 octobre 2004 à Liège*. Synthèse par M. Cloes & B. Lenzen, Département des activités physiques et sportives de l'Université de Liège. Liège: Département des APS. pp.3-5
48. **Pauly, A. (2006).** Analyse du contexte de formation d'un jeune athlète. Etude de cas. Mémoire de licence en éducation physique non publié. Université de Liège, Institut Supérieur d'Education Physique et de Kinésithérapie, Liège.
49. **Piéron, M. & De Knop, P. (2000).** Gestion et l'organisation du sport en Belgique. Editions Fondation Roi Baudouin. Bruxelles.



50. **Piéron, M. (1995).** Motivation à la pratique sportive. Théories générales. Notes de cours 1995-1996. Liège : Université de Liège (ISEPK)
51. **Poret, A-S. & Andrieux, G. (2000).** L'enfant et le sport de haut niveau. Dossier UFR STAPS Reims. Prof : Serge Zimmerman. Année universitaire 1999-2000.
52. **Thibaut, A. (2002).** Clés pour la forme: et une, et deux, et trois! Le Ligueur, publié par La Ligue des familles de Belgique, n° 47, 11 décembre 2002, page 7. Consulté sur le site <http://www.petitmonde.com/iDoc/Chronique.asp?id=27830> le 15 août 2007.
53. **Trudel, P. (2004).** La formation des entraîneurs sportifs. *Résumé de la conférence lors du colloque "L'entraîneur et la formation sportive: regards croisés des praticiens et des chercheurs" du 16 octobre 2004 à Liège.* Synthèse par M. Cloes & B. Lenzen, Département des activités physiques et sportives de l'Université de Liège. Liège: Département des APS.
54. **Valerand, R.J. & Losier, G. (1999).** An interactive analysis of intrinsic and extrinsic motivation in sport. Weiss, M. (2000). Motivating kids in physical activity. Research Digest of the President Council for Physical Activity. Series 3, 11, 1-6. In Cloes, M. (2007). Pédagogie et organisation des activités physique et sportives de loisir. Notes de cours provisoires. Liège : Université de Liège.
55. **Vandenberge-Lobet, J. (2006).** La place du sport dans l'éducation physique à l'école. Dans J. Helson & J. Vanden Heynde (2006), *Sport et droit, La formation des jeunes sportifs.* Francisco Ferrer. Larcier.
56. **Vanden Eynde, J. (2006).** La formation des jeunes sportifs et l'Union Européenne. Dans J. Helson & J. Vanden Heynde (2006), *Sport et droit, La formation des jeunes sportifs.* Francisco Ferrer. Larcier.
57. **Vandewale, H. (1998).** Préface. Dans Wolff, M. & Grosgeorge, B. (1998). Détection/sélection et expertise en sports collectifs. L'exemple du basket-ball. *Les cahiers de l'INSEP N°23.*
58. **Vanfraechem-Raway, R. & Levarlet-Joye, H. (2000).** Société et sport. Sport et volontariat. Rapport à la fondation Roi Baudouin. *Editions Roi Baudouin.* Bruxelles.
59. **Van Hoecke, J. & Schoukens, H. Droit au but, gérer avec succès une formation des jeunes.** F&J Partners.
60. **Van Hyfte, B. (2006).** La formation des jeunes sportifs en Communauté flamande. Dans J. Helson & J. Vanden Heynde (2006), *Sport et droit, La formation des jeunes sportifs.* Francisco Ferrer. Larcier.
61. **Viseu, J. (2000).** Economic sport demand. Déterminants. Dipartimento di Economica e Tecnologica. Università degli Studi della Repubblica di San Marino. Consulté sur <https://repositorium.sdum.uminho.pt/bitstream/1822/2786/1/12%20Actas%20ECONOMIA%20E%20DESPORTO%20E%20DETERMINANTES.pdf> le 14 août 2007.

62. **Wolfenden, L.E. & Holt, N.L. (2005).** Talent Development in Elite Junior Tennis: Perceptions of Players, Parents, and Coaches. *Journal of Sport Psychology*, 17, 108-126.
63. **Wolter, J-M. & Helson, J. (2006).** Les formations sportives en Communauté française aujourd'hui et demain. Dans Helson, J. & Vanden Heynde, J. (2006), *Sport et droit, La formation des jeunes sportifs*. Francisco Ferrer. Larcier.
64. **Wylleman, P. & Lavallée, D. (2003).** A developmental perspective on transitions faced by athletes. In M. Weiss (Ed.), *Developmental sport and exercise psychology: a lifespan perspective* (pp. 507-527). Morgantown, WV: FIT.
65. **Wylleman, P., Verdet, M.C., Lévêque, M., De Knop, P. & Huts, K. (2004).** Athlètes de haut niveau, transitions scolaires et rôle des parents. *STAPS*, 64, 71-87.
66. **Wylleman, P. & De Knop, P. (1998).** Importance de la qualité des relations interpersonnelles entre entraîneurs, parents et jeunes athlètes de haut niveau. *Sport*, 161/162, 102-109.
67. **Zintz, T. (2006).** Un projet coordonné de soutien au déploiement de nos élites olympiques de demain. Dans Helson, J. & Vanden Heynde, J. (2006), *Sport et droit, La formation des jeunes sportifs*. Francisco Ferrer. Larcier.

## Annexes

### Annexe 1

	<b>Métacodes</b>	<b>Codes</b>
Formation des jeunes	Définition	Education générale Formation spécifique
	Finalités	Atteindre son meilleur niveau Accéder au bien-être Permettre un épanouissement personnel Découvrir un/des sport(s) Ne pas former HN
	Eléments déterminants	Encadrement Parents et entourage social Motivation/implication personnelle Infrastructures Ecole Planification de la pratique sportive Permettre la pratique sportive Optimaliser la pratique
Infrastructures	Rôle	Permettre la pratique sportive Optimaliser la pratique Donner envie de jouer
	Conditions idéales	Qualité Accessibilité (Lieu) Quantité Variété
	Eléments (+)	Qualité Quantité
	Eléments (-)	Déficit quantitatif Manque de disponibilité horaire Déficit qualitatif Manque d'ouverture des infrastructures scolaires Prix trop élevé Mauvaise localisation
Ecole	Rôle	Donner goût au sport Découverte des sports Education Aucun
	Conditions idéales	Programmer plus d'heures d'éducation physique Avoir des relations entre l'école et les structures Adapter les horaires
	Eléments (+)	Collaboration entre les écoles et la structure Statut d'ES et de SHN Activités parascolaires
	Eléments (-)	Manque d'heures d'E-P Horaires inadaptés Manque de relations entre l'école et la structure Mauvaises conditions de pratique

		Ecole non adaptée pour le sport de HN
		Professeur d'éducation physique
		Manque de reconnaissance du sport à l'école
Parents et entourage social	Rôle	Soutenir
		Donner le goût
		Eduquer
	Conditions idéales	Relation parent-enfant-entraîneur
		Soutien
		Culture familiale sportive
		Sérénité
		Garder son rôle
		Confiance/reconnaissance entraîneur
		Laisser l'enfant libre de ses choix
	Eléments (+)	Collaboration
	Eléments (-)	Manque de relations avec les entraîneurs
		Interférence des parents dans l'entraînement
		Manque soutien parental
		Projection
Organisation des structures sportives	Rôle	Soutien
		Formation des cadres
		Organiser les compétitions
		Promotion du sport
		Moteur - motivation
	Conditions idéales	Professionalisme des structures
		Avoir une structure de haut niveau
		Relation entre la fédération et le club
		Regroupement administratif
	Eléments (+)	/
	Eléments (-)	Manque de compétence des bénévoles
		Manque de relations entre les structures
		Lourdeur administrative
Planification de la pratique sportive	Rôle	Respect évolution biologique
	Conditions idéales	Avoir une activité physique adaptée à l'âge
		Permettre de pratiquer un grand nombre de sports
		Eviter une pratique compétitive précoce
	Eléments (+)	Catégories d'âges
		Sport adapté
		Age minimum pour la compétition
	Eléments (-)	Spécialisation très tôt
		Lacunes des jeunes
		Pas de philo pour les petits
Encadrement	Rôle	Donner envie
	Conditions idéales	Formation sportive
		Qualité
		Quantité
		Encadrement en fonction de l'âge
	Eléments (+)	Qualité/quantité
	Eléments (-)	/
Formation des cadres	Rôle	Avoir un bon encadrement
	Conditions idéales	Valorisation de la formation
		Formation de qualité

		Formation complète
	Eléments (+)	Qualité de formation
	Eléments (-)	Manque de valorisation de la formation
		Manque de moyens
		Manque de qualité de la formation
Pouvoirs publics	Rôle	Soutien
	Conditions idéales	Avoir suffisamment de moyens
		Administration
	Eléments (+)	Implication des PP
	Eléments (-)	Moyens financiers
		Administration
Implication personnelle du jeune	Rôle	Progresser
	Conditions idéales	Envie
		Plaisir
		Intérêt
	Eléments (+)	Bonne implication
	Eléments (-)	Manque d'implication

**Analyse des structures de formation des jeunes dans les fédérations francophones. Etude de cas en sports individuels et collectifs**

**Guide d'interview semi-dirigé pour :**

***Les responsables du sport francophone (AISF, ADEPS, COIB, etc.)***

- 1) Présentation personnelle du sujet (l'objectif est de construire un tableau reprenant les caractéristiques générales des sujets. Par ce tableau, on cherche à répondre à la question « Pourquoi les a-t-on choisis ? »)

1.1. Nom, prénom, sexe (déjà connus)

**1.2. Pourriez-vous me donner votre âge ?**

**1.3. Quelle formation de base avez-vous suivie ? (études)**

**1.4. Avez-vous suivi des formations complémentaires tant au niveau civil qu'au niveau sportif ?**

**1.5. Pouvez-vous me décrire en quelques mots votre parcours professionnel ? (y compris donc la description détaillée de la fonction actuellement occupée)**

**1.6. Qu'en est-il de votre parcours sportif en tant qu'athlète ?**

**1.7. Et en tant que non-athlète (entraîneur, préparateur physique, gestionnaire sportif, ...).**

- 2) Identification de la situation idéale en termes de formation sportive des jeunes

**2.1. Pour entamer cette partie, pouvez-vous me donner votre définition de la notion de formation des jeunes ?**

**2.2. Selon vous, quelles devraient être les finalités de la formation des jeunes sportifs ?**

**2.3. Voudriez-vous citer les éléments qui vous paraissent déterminants dans l'atteinte des objectifs que vous venez de citer ? (le sujet cite les éléments de son choix)**

**2.4. Nous voudrions maintenant revenir plus en détails sur certains des éléments que vous venez de citer mais aussi sur d'autres que nous avons pointés et sur lesquels nous apprécierions avoir votre avis.**

Je souhaiterais donc que vous me parliez de  .

Les infrastructures
L'école
Les parents et l'entourage social
L'organisation des structures sportives (fédérations, clubs)
La planification de la pratique sportive
L'encadrement (sportif, médical, psychologique)
La formation des cadres
Les pouvoirs publics
L'implication personnelle du jeune dans sa formation

Questions valables pour chaque élément du tableau

- ❖ **A ce sujet, en quoi cette variable joue-elle un rôle dans la formation sportive des jeunes ?**
- ❖ **Quelles devraient être les conditions idéales en termes de  ?**
- ❖ **Dans le système sportif francophone actuel, quels sont les éléments positifs relatifs à (aux)  ?**
- ❖ **Dans le système sportif francophone actuel, quels sont les éléments négatifs relatifs à (aux)  ?**
- ❖ **Pour  existant dans le système sportif francophone actuel, pourriez-vous nous donner une cotation sur 20 points ? Pouvez-vous nous donner une explication justifiant cette cote ?**

3) Identification d'exemples de fédérations jugées efficaces

**3.1. Par rapport à tout ce que vous venez d'évoquer, pourriez-vous nous donner des exemples de fédérations francophones qui répondent le mieux aux critères d'efficacité en matière de formation de jeunes ? Nous aimerions des exemples à la fois en sports collectifs et en sports individuels.**

**3.2. (Pour chaque exemple) Quelles sont les raisons qui vous poussent à penser de la sorte ?**

***Analyse des structures de formation des jeunes dans les fédérations francophones. Etude de cas en sports individuels***

***Guide d'interview semi-dirigé pour :***

***Les responsables de fédérations  
Les responsables de clubs***

1. Présentation personnelle du sujet

1.1. Nom, prénom, sexe (déjà connus)

1.2. Pourriez-vous me donner votre âge ?

1.3. Quelle formation de base avez-vous suivie ? (études)

1.4. Avez-vous suivi des formations complémentaires tant au niveau civil qu'au niveau sportif ?

1.5. Pouvez-vous me décrire en quelques mots votre parcours professionnel ? (y compris donc la description détaillée de la fonction actuellement occupée)

1.6. Qu'en est-il de votre parcours sportif en tant qu'athlète ?

1.7. Et en tant que non-athlète (entraîneur, préparateur physique, gestionnaire sportif, ...).

2. Identification de la situation idéale en termes de formation sportive des jeunes

2.1. Pour entamer cette partie, pouvez-vous me donner votre définition de la notion de formation des jeunes ?

2.2. Selon vous, quelles devraient être les finalités de la formation des jeunes sportifs ?

2.3. Voudriez-vous citer les éléments qui vous paraissent déterminants dans l'atteinte des objectifs que vous venez de citer ? (le sujet cite les éléments de son choix)

2.4. Nous voudrions maintenant revenir plus en détails sur certains des éléments que vous venez de citer mais aussi sur d'autres que nous avons pointés et sur lesquels nous apprécierions avoir votre avis.

Je souhaiterais donc que vous me parliez de  .

Les infrastructures
L'école
Les parents et l'entourage social
L'organisation des structures sportives (fédérations, clubs)
La planification de la pratique sportive
L'encadrement (sportif, médical, psychologique)
La formation des cadres
Les pouvoirs publics
L'implication personnelle du jeune dans sa formation



Questions valables pour chaque élément du tableau

- ❖ **A ce sujet, en quoi cette variable joue-elle un rôle dans la formation sportive des jeunes ?**
- ❖ **Quelles devraient être les conditions idéales en termes de  ?**
- ❖ **Dans votre fédération, au niveau de  quels éléments correspondent à cette situation idéale ? Et quels sont les éléments manquants pour y parvenir ?**
- ❖ **Sur base de ce que vous venez de dire, par rapport à , pourriez-vous me donner une cotation sur 20 points de votre fédération ?**

3. Identification d'exemples de clubs jugés efficaces (Seulement pour les fédérations)

**3.1. Par rapport à tout ce que vous venez d'évoquer, pourriez-vous nous donner des exemples de clubs francophones qui répondent le mieux aux critères d'efficacité en matière de formation de jeunes ?**

**3.2. (Pour chaque exemple) Quelles sont les raisons qui vous poussent à penser de la sorte ?**

Membres du jury présents à la défense orale de septembre 2007 à l'Institut Supérieur d'Education physique de l'Université de Liège :

- Président : Crielaard J-M.
- Promoteur 1 : Cloes M.
- Promoteur 2 : Frederic O.
- Jury 1: Theunissen C.
- Jury 2: Namurois G.